

**MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION
PHYSIQUE**

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ____/AONO/ MINSEP/CIPM/2019 DU ____
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION BATIMENT ADMINISTRATIF DE
L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL
(En procédure d'urgence)**

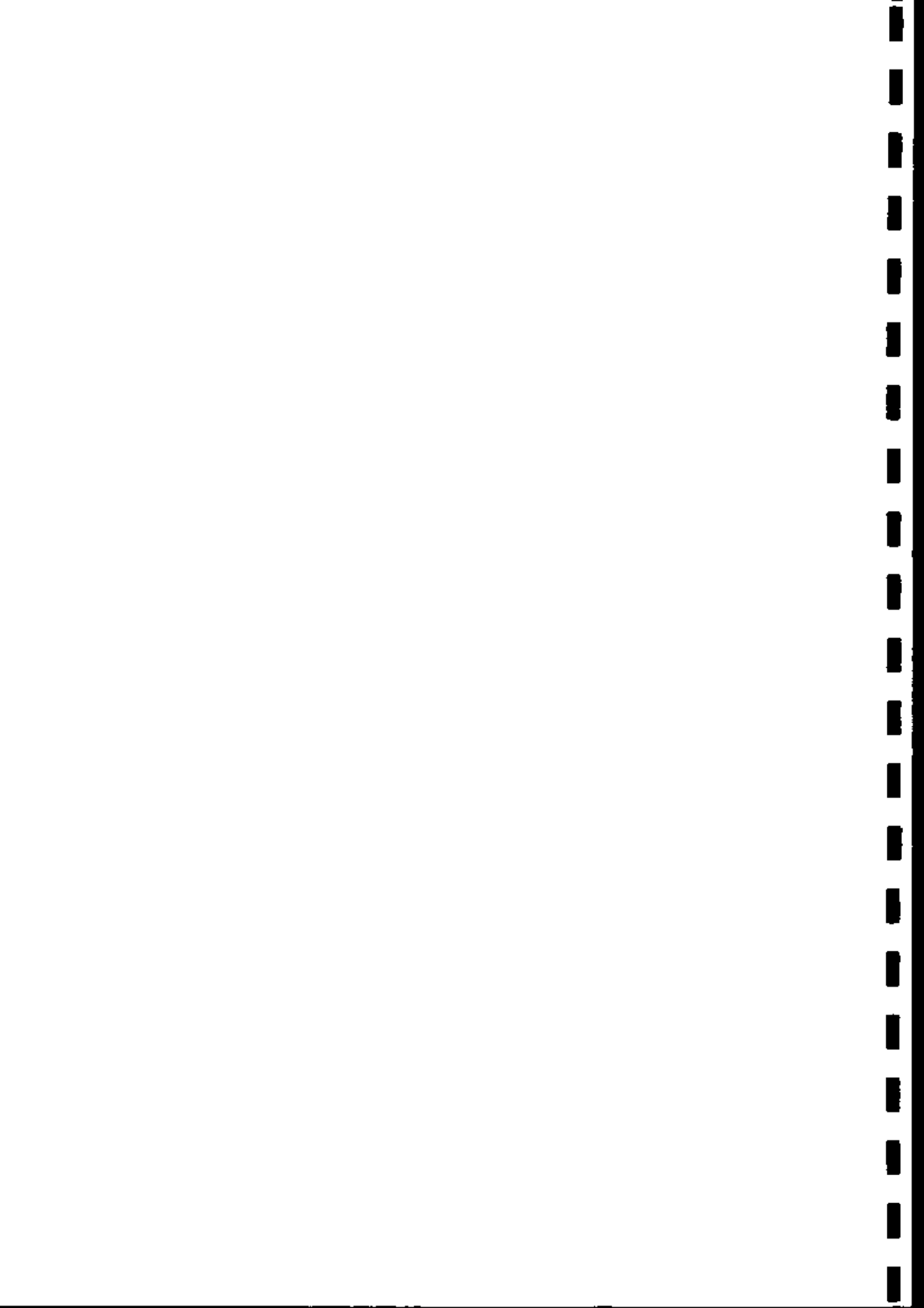
FINANCEMENT : BIP 2019

IMPUTATION : 53 16 212 04 731111 2220 2220

MARS 2019

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

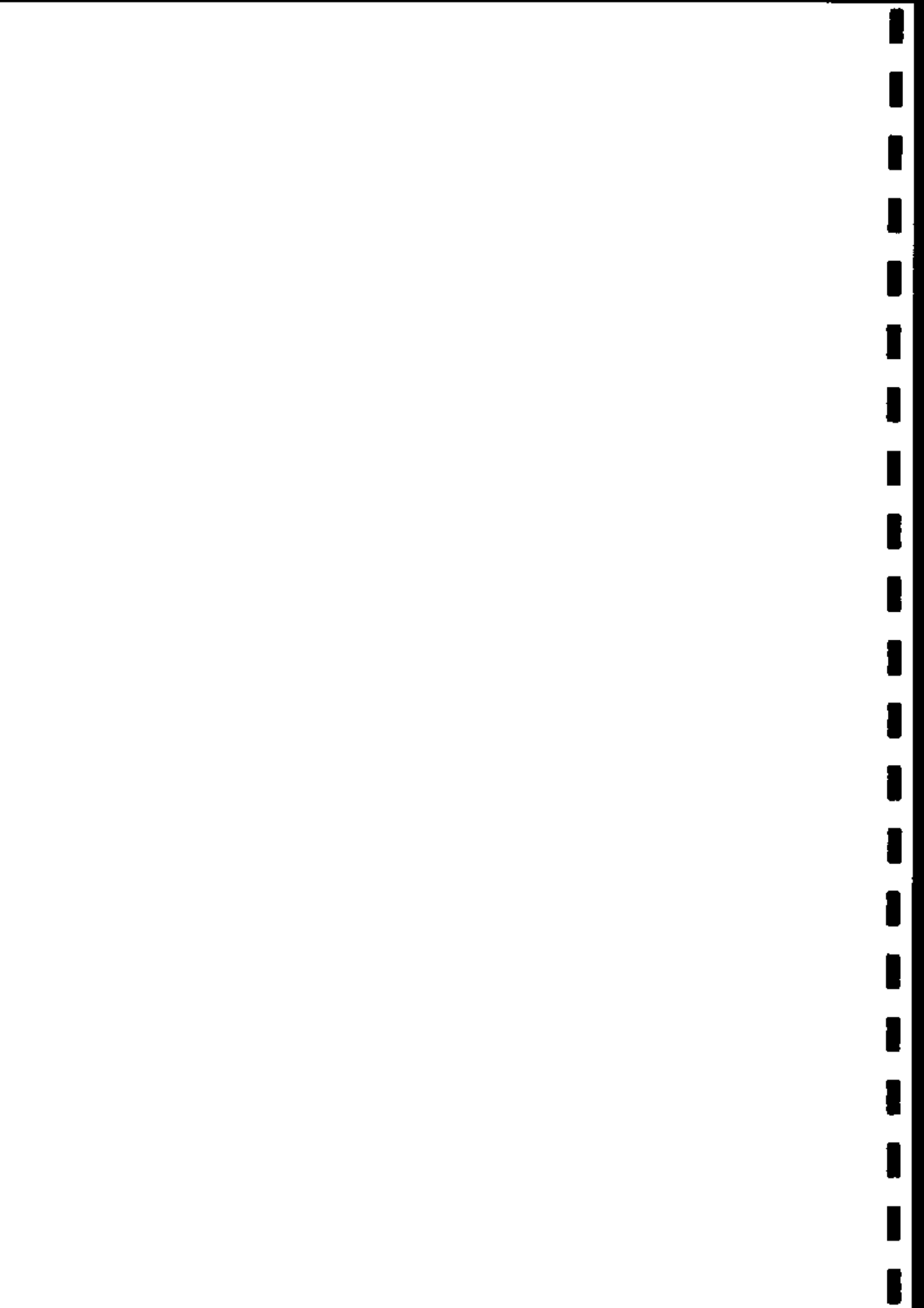




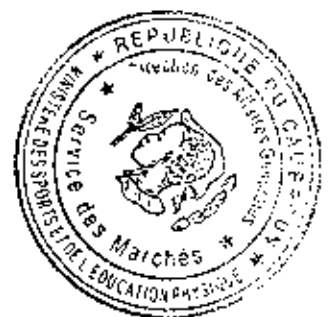
SOMMAIRE

- PIECE N° 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES
- PIECE N° 2 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)
- PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)
- PIECE N°4 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)
- PIECE N°5 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIERES (CCTP)
- PIECE N°6: BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
- PIECE N°7 : CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF
- PIECE N 8°: MODELE DE SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES
- PIECE N°9: MODELE DU MARCHE
- PIECE N 10°: FORMULAIRE ET MODELES DES PIECES.
- PIECE N 11°: LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS
- PIECE N°12 DOCUMENTS ANNEXES (GRILLE D'EVALUATION)





PIECE 1 : AVIS D'APPEL D'OFFRES





APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° DAB/AONOMINSEP/CIPM/2019 DU 04 JUIL 2019

**RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot)**
(En procédure d'urgence)

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans la perspective de l'amélioration du cadre de travail du personnel de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot), le Ministre des Sports et de l'Education Physique, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- *Tavaux préparatoires et Installations de Chantier*
- *Terrassement et Démolitions*
- *Fondations*
- *Maçonneries et élévations Rez-de-Chaussée*
- *Toiture partiel*
- *Etanchéité*
- *Revêtement scellés*
- *Menuiserie et vitrerie*
- *Electricité*
- *Climatisation*
- *Peinture*
- *Plomberie Sanitaire*
- *Extérieur.*

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de quatre(04) mois.

4. Allotissement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont en lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **quatre-vingt-dix millions de francs CFA toutes taxes comprises (90 000 000 de F CFA TTC).**

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux soumissionnaires justifiant d'une expérience avérée et vérifiable dans le domaine du génie civil.

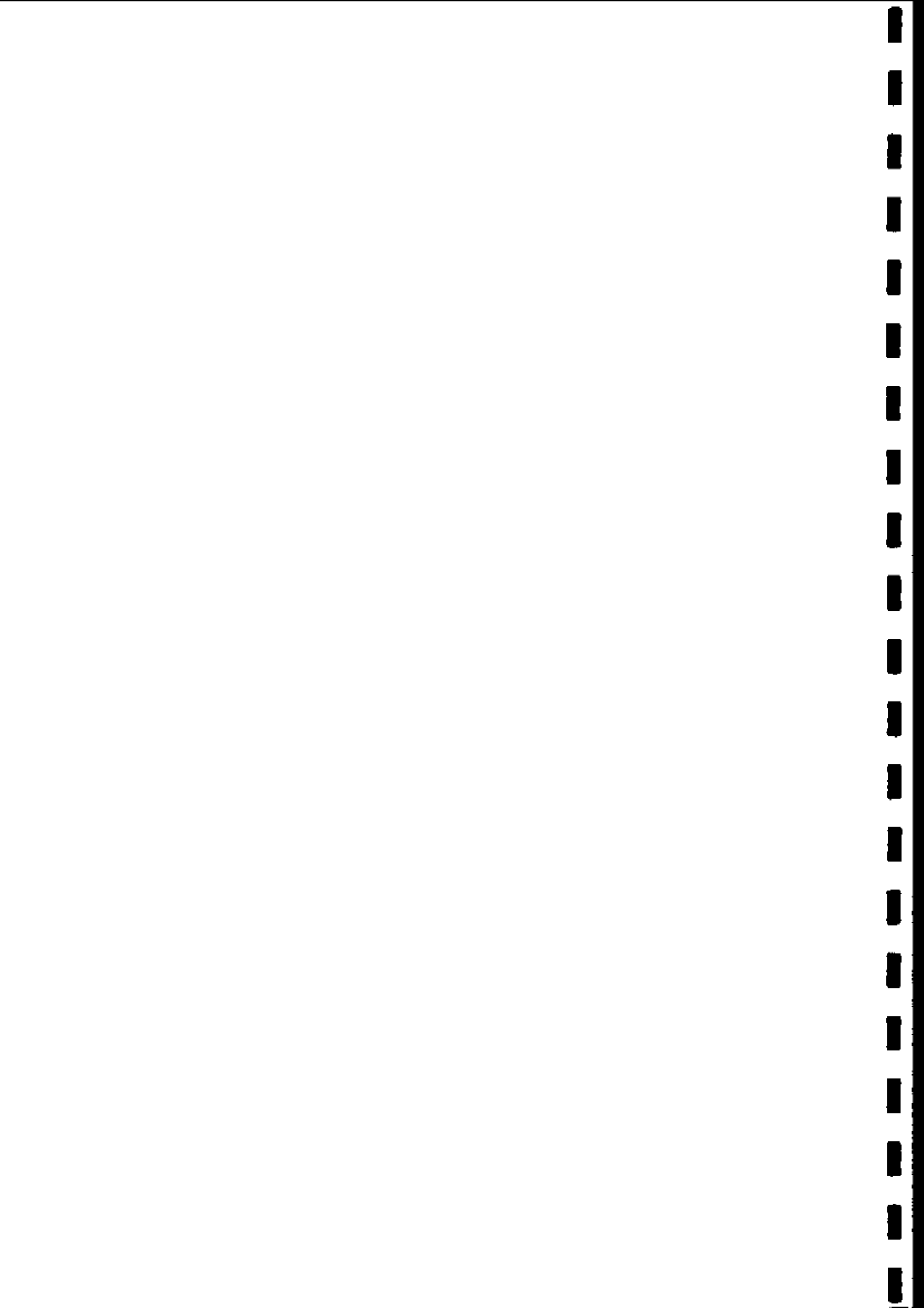
7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres National Ouvert sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSEP, exercice 2019 ; ligne 53 212 04 731111 2220 2220.

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des





finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de **un million huit cent mille francs FCFA (1 800 000 F CFA)**

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage, à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Sports et de L'Education Physique, Service des Marchés dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres établi en langue française ou anglaise peut être obtenu auprès des services du Maître d'Ouvrage, à la Direction des Affaires Générales du Ministère des Sports et de L'Education Physique, Service des Marchés contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de quatre-vingt mille francs (80 000 F CFA) payable au Trésor Public.

11. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au **Ministère des Sports et de l'Education Physique (Direction des Affaires Générales, Service des Marchés)**, au plus tard le **26 JUIL 2019 à 14 heures, heure locale** sous pli fermé. Au-delà de cette heure, aucune offre ne sera acceptée. Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni retirée et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° DAB/AONO/MINSEP/CIPM/2019 DH A JUIL 2019

RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot)

Financement: Budget d'investissement public 2019

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **6 JUIL 2019 à 15 heures**, par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère des Sports et de l'Education Physique dans la salle des conférences dudit Ministère.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce non authentique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié;
- Note des critères essentiels inférieure à 75% de oui.
- Absence d'un certificat de Visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire.

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous :





- Les références de l'entrepreneur
- La Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; En propriété ou en location joindre contrat de location
- L'expérience du personnel d'encadrement ;
- Présentation de l'offre

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 75%, seront admises à l'analyse financière.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère des Sports et de l'Education Physique (Direction des Affaires Générales - Service des Marchés - Tél : 222 22 92 94.

Yaoundé, le 07 JUIL 2019

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE
L'EDUCATION PHYSIQUE,
(Autorité Contractante)



[Signature]
Pr. Natchosa NOUELLE KOMBI



OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER
NO 048/AONO/MINSEP/CIPM/2019 OF 04 JUIL 2019

RELATIVE TO THE REALISATION OF REHABILITATION WORKS OF THE ADMINISTRATIVE BUILDING OF ANAFOOT.

(In emergency procedures)

1. Subject of the invitation to tender

From the point of view to ameliorate the working environment of personnel's of ANAFOOT, The Minister of Sports and Physical Education, Contracting Authority, lunches an open national invitation to tender for the realization of rehabilitation works of the administrative building of ANAFOOT.

2. Nature of Works

The works subject of this contract includes:

- Preparatory Works and site installation
- Demolition and excavation Works
- Foundation Works
- Masonery and first floor elevation
- Partial roofing
- Sealing
- Sealed coating
- Capentary and glazing
- Electricity
- Air conditioning
- Paints
- Sanitary plumbing
- Outdoor Works

3. Execution Dead line

The maximum execution date line provided by the contracting Authority for the realization of works subject of the present invitation is four (4) months.

4. Allotment

The works shall be regrouped in a unique lot

5. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands at **ninety millions francs CFA all taxes included (90 000 000 de F CFA TTC).**

6. Participation and origine

The participation to this tender offer is open to equality of conditions to all bidders with adequate proven experience that can be verified in the domain of civil engineering.

7. Financing

The works object of the present call for tender is financed by the **Public Investment Budget of MINSEP, Fiscal year 2019; line 53 16 212 04 73111 2220 2220**

8. Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative documents a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list in document 11 of the tender file of an amount **one million and eighty thousand francs CFAC (1 800 000 F CFA)**





9. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at the services of the Contracting Authority, At the Direction of General Affairs at the Ministry of Sports and Physical Education, Procurement service as soon as the publication.

10. Acquisition of tender file

The tender file established in French or English can be obtained at the services of the Contracting Authority, At the Direction of General Affairs of the Ministry of Sports and Physical Education, Procurement service against presentation of a non-refundable payment receipt of **eighty thousand francs (80 000 F CFA)** paid at the Public Treasury.

11. Submission of offers

Each offer drafted in English or French in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, should reach at the Ministry of Sports and Physical Education (Direction of General Affairs, Procurement service), not later than the 6 JUL 2019 at 2 prompt **locale time** in sealed envelopes. Above this hour No offers shall be accepted, No offers regularly deposited can either be modified or withdrawn, and should be labelled as follows;

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER

NO 013/AONO/MINSEP/CIPM/2019 OF 04 JUL 2019

RELATIVE TO THE REALISATION OF REHABILITATION WORKS OF THE ADMINISTRATIVE BUILDING OF ANAFOOT

Financing: Public Investment Budget 2019

« To be opened only during the tender review session »

12. -Admissibility of offers

Under penalty of being rejected, only originals or true copies of documents certified by the issuing or administrative authorities must be produced in accordance with the special regulations of the invitation to tender.

They must obligatorily not be older than three (03) months preceding the date of submission of bids or may be established after the signature of the tender notice.

Any bid not in compliance with the prescriptions of the tender file shall be declared inadmissible. This refers especially to the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Minister of Finance.

13. Opening of bids

Opening of bids will be done in one phase.

2 6 JUL 2019 at 3 pm prompt, by the Internal Tenders Board commission of the Ministry of Sports and Physical Education, in the Conference Hall of its Ministerial Department.

Only bidders will be allowed to take part in this sitting or duly represented by a mandatory of their choice having full knowledge of their file.

14. Evaluation criteria

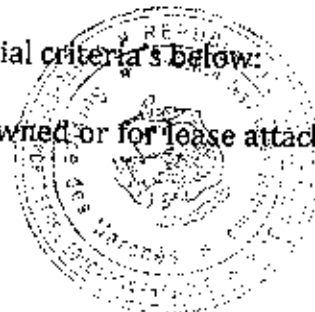
14.1 Eliminary criteria

- Incomplete administrative file;
- False statement or forged documents ;
- Omission of a unitary in the price list;
- Essential criteria mark inferior to 75% of yes.
- Absence of an inspection certificate signed on honor by the bidders.

14.2 Essential criteria

The evaluation of technical bids will be done following the essential criteria's below:

- The references of the contractor
- Disponibility of company's material's and equipment's; owned or for lease attached the lease contract.
- The experience of the supervisory staff;





- Presentation of the offer

Only bids having obtained a score of at least 75%, will be admitted to the financial analysis.

15. validity of bids

Bidders will remain committed to their bids for ninety (90) days from the deadline set for the submission of bids.

16. Award

The contracting authority will award the contract to the tenderer full filling the technical and financial capacities resulting from the essential and eliminatory criteria and submitting the lowest evaluated tender.

17. Corruption

For any act of corruption, please call or send a text message to MINMAP to the following numbers: 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

18. Complementary Information

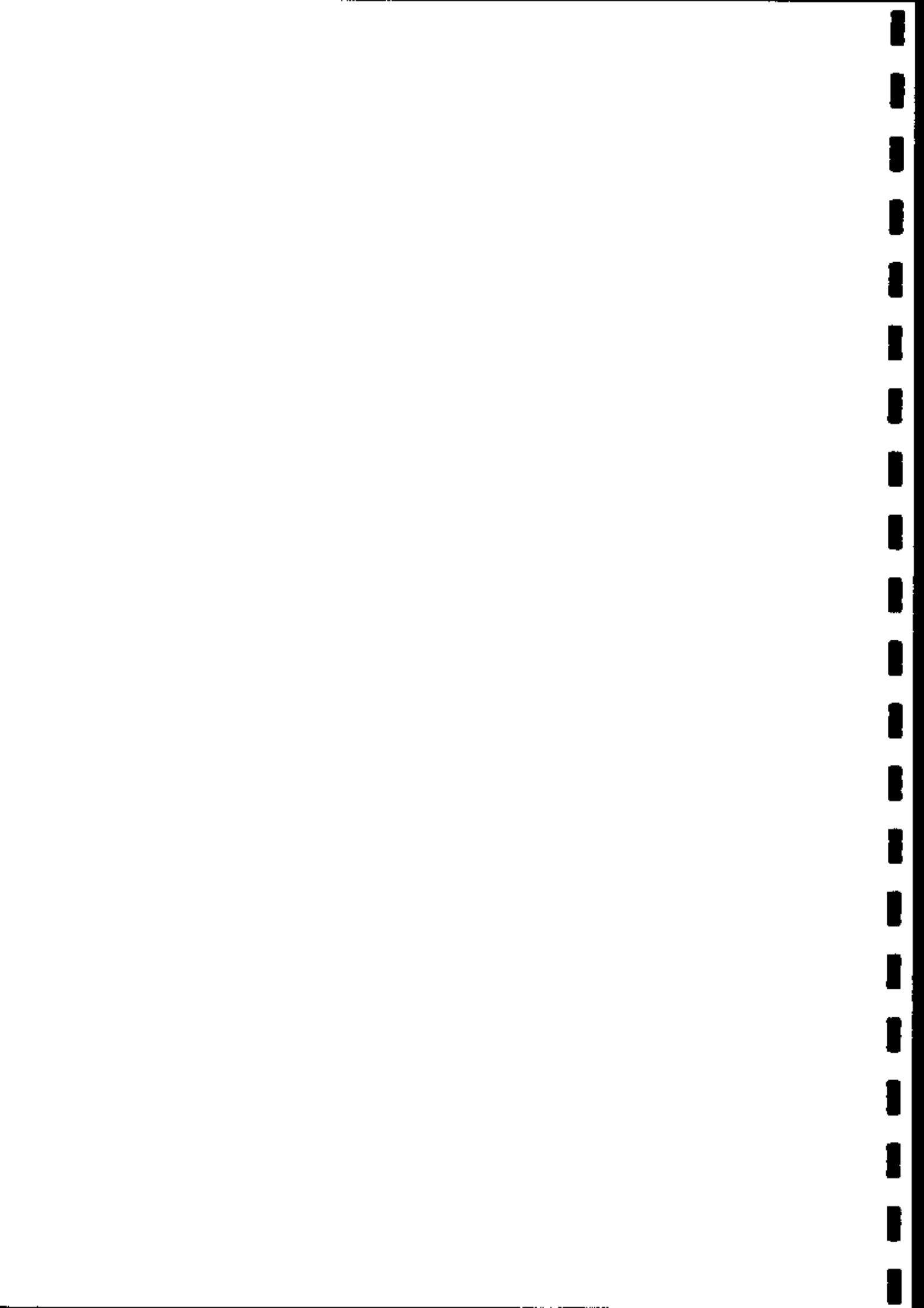
Complementary technical information may be obtained during working hours at the Ministry of Sports and Physical Education (Direction of General Affairs - Procurement Service -Tél: 222 22 92 94).

Yaounde, on 04 JUIL 2019

**THE MINISTER OF SPORTS
AND PHYSICAL EDUCATION,
(Contracting Authority)**



[Handwritten Signature]
Pr. Narcisse NOUELLE KOMBI



**PIECE N° 02 : REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL
D'OFFRES (RGAO)**





SOMMAIRE

A. GENERALITES

- Article 1 : Portée de la soumission
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Fraude et corruption
- Article 4 : Candidats admis à concourir
- Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés
- Article 6 : Qualifications du Soumissionnaire
- Article 7 : Visite du site des travaux

B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

- Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres
- Article 9 : Eclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'Offres et recours
- Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

C. PREPARATION DES OFFRES

- Article 11 : Frais de soumission
- Article 12 : Langue de l'offre
- Article 13 : Documents constituant l'offre
- Article 14 : Montant de l'offre
- Article 15 : Monnaie de soumission et de règlement
- Article 16 : Validité des offres
- Article 17 : Caution de soumission
- Article 18 : Propositions variantes des soumissionnaires
- Article 19 : Réunion préparatoire à l'établissement des offres
- Article 20 : Forme et signature de l'offre

D. DEPOT DES OFFRES

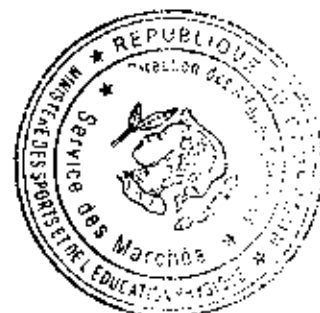
- Article 21 : Cachetage et marquage des offres
- Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres
- Article 23 : Offres hors délai
- Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

- Article 25 : Ouverture des plis et recours
- Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure
- Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec l'Autorité Contractante
- Article 28 : Détermination de la conformité des offres
- Article 29 : Qualifications du Soumissionnaire
- Article 30 : Correction des erreurs
- Article 31 : Evaluation des offres au plan financier

F. ATTRIBUTION DU MARCHE

- Article 32 : Attribution du marché
- Article 33 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un Appel d'Offres infructueux ou d'annuler une procédure
- Article 34 : Notification de l'attribution du marché
- Article 35 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours
- Article 36 : Signature du marché
- Article 37 : Cautionnement définitif





A. GENERALITES

Article 1: Portée de la soumission

Le Maître d'Ouvrage, tel qu'il est défini dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO), lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).

Le soumissionnaire retenu doit achever les travaux dans un délai de **quatre (04) mois** calendaires, et qui court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Dans le présent Dossier d'Appel d'Offres, les termes «Le Maître d'Ouvrage» et «jour» désignent respectivement le Ministre des Sports et de l'Education Physique et un jour calendaire.

Article 2: Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINSEP- Exercice 2019.

Article 3: Fraude et corruption

3.1. Le Maître d'Ouvrage exige des soumissionnaires, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces contrats. En vertu de ce principe, Le Maître d'Ouvrage:

a). Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

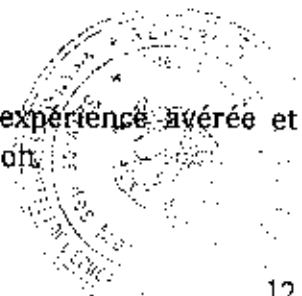
- Est coupable de « **corruption** » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution du contrat ;
- Se livre à des « **manœuvres frauduleuses** » quiconque déforme des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution de la Lettre Commande ;
- « **Pratiques collusoires** » désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que Le Maître d'Ouvrage en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la **concurrence** ;
- « **Pratiques coercitives** » désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat.

b). Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de cette Lettre Commande.

3.2. L'Autorité chargée des Marchés Publics peut à titre conservatoire, prendre une décision d'interdiction de soumissionner pendant une période n'excédant pas deux (02) ans, à l'encontre de tout soumissionnaire reconnu coupable de trafic d'influence, de conflits d'intérêts, de délit d'initiés, de fraude, de corruption ou de production de documents non authentiques dans la soumission, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées contre lui.

Article 4 : Candidats admis à concourir

La participation est ouverte aux soumissionnaires justifiant d'une expérience avérée et vérifiable dans le domaine du bâtiment, des fournitures et de la décoration.





Article 5 : Matériaux, matériels, fournitures, équipements et services autorisés

5.1. Les matériaux, les matériels de l'entrepreneur, les fournitures, équipements et services devant être fournis dans le cadre du présent marché doivent provenir de pays répondant aux critères de provenance définis dans le RPAO, et toutes les dépenses effectuées au titre du présent marché sont limitées auxdits matériaux, matériels, fournitures, équipements et services.

5.2. Aux fins de l'article 5.1 ci-dessus, le terme « **provenir** » désigne le lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et d'où proviennent les services.

Article 6 : Qualification du soumissionnaire

Les soumissionnaires doivent, comme partie intégrante de leur offre :

a) Soumettre un pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le Soumissionnaire.

b) Fournir toutes les informations demandées aux soumissionnaires dans le RPAO, afin d'établir leur qualification pour exécuter les travaux de la présente Lettre Commande.

Les informations relatives aux points suivants sont exigées :

- Le volume moyen du chiffre d'affaires des deux dernières années dans les Bâtiments et Travaux Publics qui doivent être supérieur à quatre-vingt (80) millions de FCFA TTC (présenté selon le modèle type).
- L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières justifiant une capacité de préfinancement de trente (30) million de FCFA.
- Les références de l'entreprise au cours des deux (02) dernières années dans le BTP.
- La disponibilité du matériel.
- Et l'expérience du personnel d'encadrement.

Article 7 : Visite du site des travaux

Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer à ses frais une visite des lieux, examiner l'emplacement des travaux et des environs et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques de l'emplacement et de la nature des travaux à exécuter, de l'importance des matériaux à fournir des voies et moyens d'accès au chantier et des installations nécessaires.

L'attestation de visite des lieux, signée sur l'honneur par le soumissionnaire sera accompagné du rapport de visite et les photos du site devront impérativement être jointes en annexe dudit rapport.

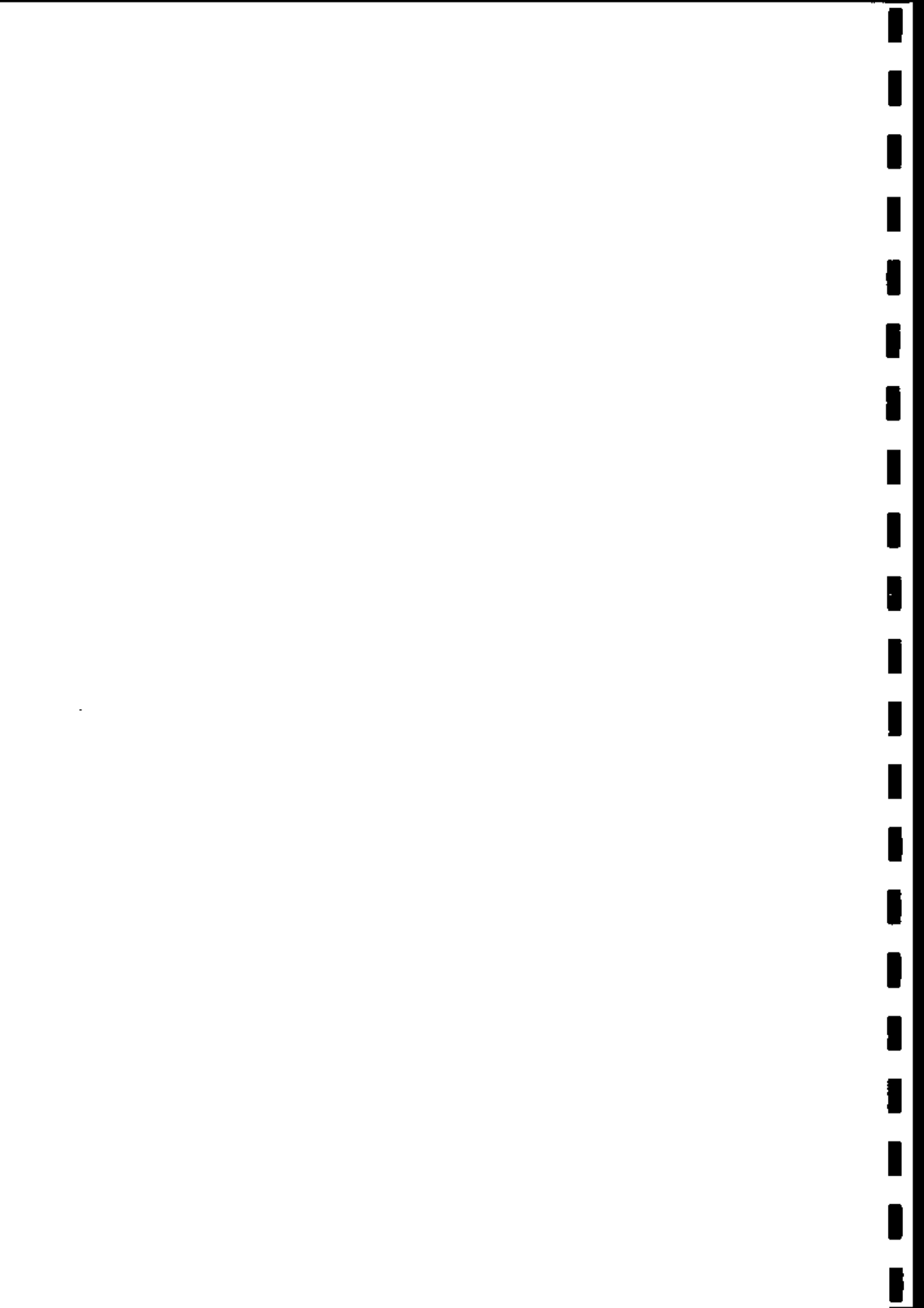
B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entreprises et précise les conditions du marché. Il comprend les documents énumérés ci-après :

- Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
- Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
- Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Cadre du Bordereau des Prix unitaires ;
- Cadre du Détail quantitatif et estimatif ;
- Modèle de Contrat ;
- Modèle de Lettre de Soumission ;





- Modèle de Cautionnement Provisoire ;
- Modèle de Cautionnement Définitif ;
- La liste des banques et organismes financiers de 1^{er} ordre agréés par le Ministre en charge des Finances autorisés à émettre des cautions ;
- Modèle de Déclaration d'Intention de Soumissionner ;
- Fiche du personnel ;
- Fiche du petit matériel et d'engins de chantier ;
- Fiche des projets en BTP exécutés pendant les trois dernières années ;
- Référence de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Article 9: Éclaircissements apportés au Dossier d'Appel d'offres et recours

Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande auprès du Maître d'ouvrage par écrit à l'adresse suivante :
« **Ministère des Sports et de L'Éducation Physique** ».

Le Maître d'Ouvrage répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue au moins sept (07) jours avant la date limite de dépôt des offres. Une copie de la réponse de du Maître d'Ouvrage, indiquant la question posée mais ne mentionnant pas son auteur, est adressée à tous les soumissionnaires ayant acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

Article 10 : Modification du Dossier d'Appel d'Offres

Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres, et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres.

Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres.

C. PREPARATION DES OFFRES

Article 11 : Frais de soumission

Le Soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et le Maître d'Ouvrage n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

Article 12 : Langue de l'offre

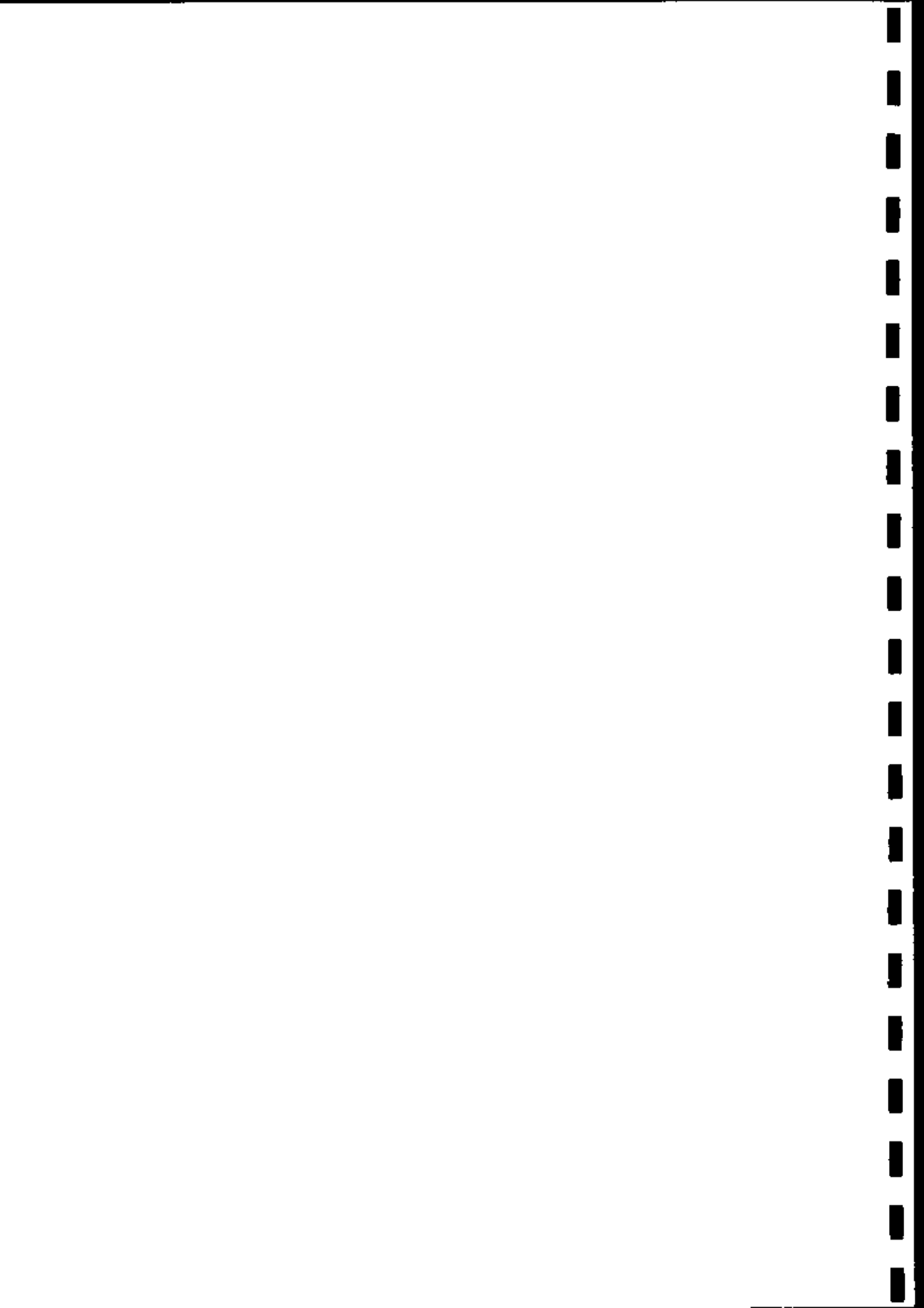
L'offre ainsi que toute correspondance et tout document, échangé entre le Soumissionnaire et le Maître d'Ouvrage seront rédigés en Français ou en Anglais.

Article 13 : Documents constituant l'offre

13.1. L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents détaillés au RPAO, dûment remplis et regroupés en trois volumes distincts :

a) Volume 1: Offre Administrative

- tous les documents attestant que le soumissionnaire :
 - a souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ;
 - s'est acquitté des droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvement de quelque nature que ce soit ;
 - n'est pas frappé de l'une des interdictions ou n'est pas en faillite ;



- n'est pas frappé de l'une des interdictions ou déchéances prévues par la législation en vigueur.
- ii. La caution de soumission établie conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO ;
- iii. La confirmation écrite habilitant le signataire de l'offre à engager le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'article 17 du RGAO.

b. Volume 2 : Offre technique

b.1 Les renseignements sur les qualifications

Le RPAO précise la liste des documents à fournir par les soumissionnaires, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du RPAO.

b.2. Méthodologie

Le RPAO précise les éléments constitutifs de proposition technique des soumissionnaires, notamment : une note méthodologique portant sur une analyse des travaux et précisant l'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en place ou en œuvre pour les réalisations (installations, planning, PAQ, sous-traitance, attestation de visite du site le cas échéant, etc.).

b.3. les preuves d'acceptation des conditions de la Lettre-commande

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées des documents à caractère administratif et technique régissant le marché, à savoir :

1. le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
2. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b.4. Commentaires (facultatifs)

Le Soumissionnaire fera un commentaire des choix techniques du projet et d'éventuelles propositions.

c. Volume 3 : Offre financière

Le RPAO précise les éléments permettant de justifier le coût des travaux, à savoir :

1. la soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, datée et signée ;
2. le bordereau des prix unitaires dûment rempli;
3. le détail estimatif dûment rempli ;
4. le sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;
5. l'échéancier prévisionnel de paiement le cas échéant.

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le Dossier d'Appel d'Offres, sous réserve des dispositions de l'article 17.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

13.2. Si, conformément au RPAO, les soumissionnaires présentent des offres pour plusieurs lots du même Appel d'Offres, ils pourront indiquer les rabais offerts en cas d'attribution de plus d'un marché.





Article 14: Montant de l'offre

14.1. Le montant du présent marché couvrira l'ensemble des travaux décrits dans l'Article 1 du RGAO, sur la base du bordereau des prix et du détail quantitatif et estimatif chiffré présenté par le soumissionnaire.

14.2. Le soumissionnaire remplira les prix unitaires et totaux de tous les postes du bordereau de prix et du détail quantitatif et estimatif.

Article 15: Monnaie de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale (francs CFA).

Article 16: Validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, délai au cours duquel le maître d'ouvrage avisera de son choix la ou les Entreprise(s) qu'il a retenue(s)

Article 17: Caution de soumission

En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant de un million huit cent mille francs (1. 800.000 FCFA) et selon le modèle inscrit dans le DAO. Les chèques certifiés sont proscrits.

Article 18: Proposition variantes des soumissionnaires

Le présent DAO n'admet pas de variante.

Article 19: Réunion préparatoire à l'établissement des offres

Il n'est pas prévu de réunion préparatoire pour ce dossier.

Article 20: Forme et signature de l'offre

20.1. Le soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre décrits à l'article 13 du RGAO, en un volume portant clairement l'indication "original". De plus, le soumissionnaire soumettra six copies requises dans les RPAO, portant l'indication "copie". En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fera foi.

20.2. L'original et toutes les copies de l'offre devront être dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile et seront signés par la ou les personnes dûment habilitées à signer au nom du soumissionnaire.

D. DEPOT DES OFFRES

Article 21: Cachetage et marquage des offres

21.1. Le soumissionnaire placera l'original et les copies des documents constitutifs de chaque Offre dans trois (03) enveloppes séparées et scellées portant la mention (Dossier Administrative, Offre Financière, Offre Technique). Ces enveloppes seront ensuite placées dans une enveloppe extérieure qui devra également être scellée, mais qui ne devra donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire.

21.2. Cette enveloppe contenant les trois (03) différentes offres sera adressée au Ministre des Sports et de l'Education Physique et portera la mention suivante:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ____/AONO/MINSEP/CIPM/____ DU _____ RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX
REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot).

Financement: Budget d'investissement public 2019
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »



Article 22 : Date et heure limites de dépôt des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir dans les Services du Maître d'Ouvrage (Service des Marchés) au plus tard le à heures précises.

Article 23 : Offre hors délai

Toute offre parvenue au Maître d'Ouvrage après les dates et heure limites pour le dépôt des offres conformément à l'Article 22 du RGAO sera déclarée hors délai et, par conséquent, rejetée sans autre recours.

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

Un soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par le Maître d'Ouvrage avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite modification, doit être signée par un représentant habilité en application de l'article 20. 2 ci-dessus du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondant doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, mention RETRAIT et OFFRE DE REMPLACEMENT ou MODIFICATION.

E. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 25 : Ouverture des plis et recours

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à l'ouverture des plis en deux temps et en trois étape en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le à partir de.....heures précises dans la salle de conférences du Ministère des Sports et de l'Education Physique. Il est établi, séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis qui mentionne la recevabilité des offres, leur régularité administrative.

La sous-commission technique d'analyse prévue par la réglementation des marchés évaluera les offres de la manière suivante :

25.1 Ouverture et évaluation des offres administratives et techniques

25.1.1 Examen de la conformité des pièces administratives (Volume 1)

Elle est faite pendant la séance d'ouverture des offres

* A l'ouverture des pièces administratives, les critères ci-dessous seront observés :

- a) Le dossier administratif doit être complet et toutes les pièces valides et authentiques
- b) Le cautionnement provisoire (la garantie de soumission) doit être conforme au modèle imposé.

La non-fourniture du cautionnement provisoire est d'office éliminatoire.

Les offres dont le dossier administratif est conforme seront par la suite évaluées techniquement en séances de travail par la sous-commission technique d'analyse. En cas de non-conformité, le dossier est rejeté et écarté de toute autre évaluation.

25.1.2 Evaluation de l'offre technique (Volume 2) sur 42 critères

Conformément à la grille d'analyse des offres techniques (pièce n° 811) l'évaluation se fera conformément aux critères ci-dessous :

- a) Personnel 18 critères
- b) Matériel de chantier 08 critères.





- c) Organisation et méthodologie d'exécution 08 critères
- d) Références de l'entreprise 03 critères
- e) Visite du site 05 critères

Les soumissionnaires après évaluation suivant les critères sus indiqués, seront classés dans les catégories suivantes :

- a) Offre excellente : note supérieure ou égale à 85 %
- b) Offre bonne : note inférieure à 85% et supérieure à 70 % ;
- c) Offre insuffisante : note inférieure à 70 %

Les soumissionnaires classés dans la catégorie « insuffisante » seront écartés de l'évaluation des offres financières.

Il sera dressé un procès-verbal de ce classement et des notations des différentes offres avant l'ouverture des offres financières.

9-1 Ouverture et évaluation de l'offre financière (Volume 3)

9-2-1 Ouverture :

Elle est faite par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSEP et les soumissionnaires peuvent y assister ou s'y faire représenter.

A l'ouverture des offres financières, seuls les montants des offres sont lus.

. Une copie du procès-verbal à laquelle est annexée la feuille de présence est remise à tous les participants à la fin de la séance.

A la fin de chaque séance d'ouverture des plis, le Président de la Commission met immédiatement à la disposition du point focal désigné par l'ARMP, une copie paraphée des offres des soumissionnaires.

Article 26 : Caractère confidentiel de la procédure

26.1. Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du contrat ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du contrat n'aura pas été rendu publique.

26.2. Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer la Commission de Passation des Marchés ou la Sous-commission d'Analyse dans l'évaluation des offres ou le Maître d'Ouvrage dans la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

26.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 26.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Maître d'Ouvrage pour des motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 27 : Eclaircissements sur les offres et contacts avec le Maître d'Ouvrage

27.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le Président de la Commission de Passation des Marchés du MINSEP peut, s'il le désire, demander à tout soumissionnaire de donner des éclaircissements sur son offre. La demande d'éclaircissements et la réponse qui lui est apportée sont formulées par écrit, mais aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, offert ou autorisé, sauf si c'est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par la Sous-commission d'Analyse lors de l'évaluation des soumissions.

27.2. Sous réserve des dispositions de l'alinéa 1 susvisé, les soumissionnaires ne contacteront pas les membres de la Commission des marchés et de la Sous-commission pour des questions ayant trait à leurs offres, entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché.



Article 28 : Détermination de la conformité des offres

28.1. La Sous-commission d'Analyse procédera à un examen détaillé des offres pour déterminer si elles sont complètes, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés et si les offres sont d'une façon générale en bon ordre.

28.2. La Sous-commission d'Analyse déterminera si l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions de preuve extrinsèques.

28.3. Une offre conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres est une offre qui respecte tous les termes, conditions, et spécialité du Dossier d'Appel d'Offres, sans divergence ni réserve importante. Une divergence ou réserve importante est celle qui :

- Affecte sensiblement l'étendue, la qualité, ou la réalisation des travaux ;
- Limite sensiblement, en contradiction avec le Dossier d'Appel d'Offres, les droits du Maître d'Ouvrage ou ses obligations au titre du marché ;
- Est telle que sa correction affecterait injustement la compétitivité des autres soumissionnaires qui ont présenté des offres conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres.

28.4. Si une offre n'est pas conforme pour l'essentiel, elle sera écartée par la Commission des Marchés compétente et ne pourra être par la suite rendue conforme.

28.5. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'accepter ou rejeter toute modification, divergence ou réserve. La modification, divergence et autres facteurs qui dépassent les exigences du Dossier d'Appel d'Offres ne doivent pas être prises en compte lors de l'évaluation des offres.

Article 29 : Qualification du Soumissionnaire

La Sous-commission d'Analyse s'assurera que le Soumissionnaire retenu a soumis l'offre substantiellement stipulée à l'article 6 du RGAO. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 30 : Correction des erreurs

30.1. La Sous-commission d'Analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour en rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La Sous-commission d'Analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé à moins que, de l'avis de la Sous-commission d'Analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettre et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

30.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la Sous-commission d'Analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnée et, avec la confirmation du soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la moins disante. Si le soumissionnaire n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée et sa garantie pourra être saisie.

Article 31: Evaluation des offres au plan financier.

31.1. Seules les offres reconnues conformes, selon la disposition de l'article 28 du RGAO, seront évaluées et comparées par la Sous-commission d'Analyse.

31.2 En évaluant les offres, la Sous-commission déterminera pour le montant évalué de l'offre en rectifiant son montant comme suit :





- En corrigeant toute erreur éventuelle conformément aux dispositions de l'article 30.2 du RGAO,
- En excluant la somme provisionnelle et, le cas échéant, les provisions pour imprévus figurant dans le détail quantitatif et estimatif récapitulatif, mais en ajoutant le montant des travaux en régie, lorsqu'ils sont chiffrés de façon complétives comme spécifié dans le RPAO
- En convertissant en une seule monnaie résultant des rectifications ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article 31.1 du RGAO
- En ajustant de façon appropriée, sur des bases techniques ou financières, toute autre modification, divergence ou réserve quantifiable ;
- En prenant en considération les différents délais d'exécution proposés par les soumissionnaires, s'ils sont autorisés par le RPAO ;
- Le cas échéant, conformément aux dispositions de l'article 14.2 du RGAO et du RPAO, en appliquant les rabais offerts par le Soumissionnaire.

31.3. L'effet estimé des formules de révision des prix figurant dans les CCAG et CCAP, de l'évaluation des offres.

F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 32 : Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante.

Article 33 : Droit du Maître d'Ouvrage de déclarer un appel d'offres infructueux ou d'annuler une procédure

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler une procédure d'Appel d'Offres après autorisation de l'Autorité en charge des Marchés Publics lorsque les offres ont été ouvertes ou de déclarer un Appel d'Offre infructueux après avis de la Commission des Marchés compétente, sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Article 34 : Notification de l'attribution du marché

Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le RPAO, le Maître d'Ouvrage notifiera à l'attributaire du marché que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant que le Maître d'Ouvrage paiera à l'Entrepreneur au titre de l'exécution des travaux et délai d'exécution.

Article 35 : Publication des résultats d'attribution du marché et recours

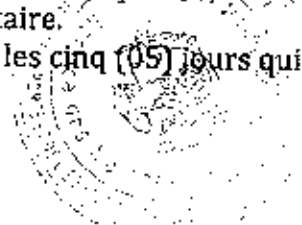
Le Maître d'Ouvrage communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximum de cinq (05) jours après la publication des résultats d'attribution, le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres.

Article 36 : Signature du marché

36.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par attributaire est soumis à la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du MINSEP pour adoption.

36.2. Le Maître d'Ouvrage dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché adoptée par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés et souscrit par l'attributaire.

36.3. Le marché doit être notifié à son attributaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.





Article 37 : Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est destiné à garantir l'exécution intégrale des travaux. Il est fixé à trois pour cent (3%) du montant TTC du marché.

Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre installé au Cameroun et agréé par le Ministère en charge des Finances selon les critères de la COBAC.

Le cautionnement définitif devra impérativement être constitué dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception par le Cocontractant de la notification du marché. Le Cautionnement Provisoire de soumission est restitué au Cocontractant dès constitution de ce Cautionnement Définitif.

Les avenants éventuels sont cautionnés dans les mêmes conditions.

Le Cautionnement Définitif sera restitué ou la garantie bancaire libérée, après exécution complète et correcte du marché, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par l'Autorité Contractante après demande du Cocontractant. L'absence du cautionnement définitif fait obstacle au paiement des avances et acomptes dus au Cocontractant.





**PIECE N° 03 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL
D'OFFRES (RPAO)**

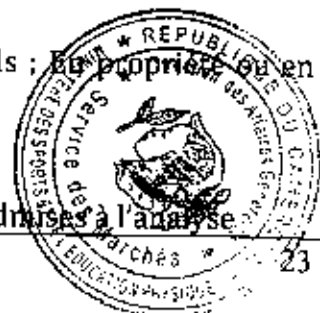




Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Travaux faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, modifient les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO

Généralités	
1.	<p>Définition des travaux :</p> <p>Travaux de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).</p> <p>Les travaux, objet de la présente lettre commande et dont la description technique est précisée dans le dossier d'Appel d'Offres comprennent :</p> <p style="margin-left: 40px;">Les travaux comprennent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux préparatoires et Installations de Chantier ➤ Terrassement et Démolitions ➤ Fondations ➤ Maçonneries et élévations Rez-de-Chaussée ➤ Toiture partiel ➤ Etanchéité ➤ Revêtement scellés ➤ Menuiserie et vitrerie ➤ Electricité ➤ Climatisation ➤ Peinture ➤ Plomberie Sanitaire ➤ Extérieur.
1.1.	<p>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage : Monsieur le Ministre des Sports et de l'Education Physique</p> <p>Référence de l'appel d'offres : Appel d'Offres National Ouvert N°...../AONO/MINSEP/CIPM/2019 du _____ relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment administratif de l'Académie Nationale de Football.</p>
1.2.	<p>Délai d'exécution : quatre (04) mois</p>
2.1.	<p>Source de financement : Budget d'investissement public du MINSEP imputation : 53 16 212 04 731111 2220 2220.</p>
2.1.	<p>Principaux critères de qualification des soumissionnaires</p> <p>11.1 Principaux critères éliminatoires</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une pièce du dossier administratif; ▪ Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce non authentique ; ▪ Absence d'un prix unitaire quantifié; ▪ Note des critères essentiels inférieure à 75% de oui. ▪ Absence d'un certificat de Visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire. <p>11.2 Les principaux critères essentiels</p> <p>L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les références de l'entrepreneur - La Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ; En propriété ou en location joindre contrat de location ; - L'expérience du personnel d'encadrement ; - Présentation de l'offre <p>Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 75%, seront admises à l'analyse.</p>





	financière.
2.3.	Langue de l'offre : français ou anglais
	La liste des informations sur la qualification visée à l'article 12 du RGAO devra être complétée et regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit :
	Enveloppe A - Volume 1. : dossier administratif Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :
3.	<ul style="list-style-type: none"> i. L'accord de groupement le cas échéant ; ii. Le pouvoir de signature le cas échéant ; iii. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal du Premier Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de résidence du soumissionnaire datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres ; iv. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère des Finances; v. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres vi. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de <ul style="list-style-type: none"> - 1 800 000 (un million huit cent mille F CFA) - (30) jours au-delà de la date de validité des offres vii. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ; viii. Une attestation signée d'un responsable de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois ; ix. Une attestation de non redevance ou toute autre pièce délivrée par l'autorité compétente de l'administration fiscale certifiant que le soumissionnaire a effectué ses déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ; x. Attestation Visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire
	Enveloppe B - Volume 2 : Offre technique
	b.1. Les renseignements sur les qualifications
	Chaque soumissionnaire devra fournir :
	<ul style="list-style-type: none"> i. La preuve d'avoir déjà exécuté au moins deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années, avec les documents justificatifs (copies de marchés ou lettre commande première et dernière pages, PV de réception de ces marchés) ; ii. Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ci-après ; En propriété ou en location joindre contrat de location ; <ul style="list-style-type: none"> - les pelles rondes, - les brouettes, - les pioches, - les pelles bêches, - petit matériel de maçonnerie, - les casques de sécurité,



- les bottes,
- Petits outillages de peinture,
- Petits outillages d'électricité.

iii. Expérience du personnel d'encadrement

- **Un conducteur des travaux:** devant conduire le projet et titulaire du diplôme d'Ingénieur des travaux du Génie Civil et ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans les BTP
- **Un chef chantier :** devant conduire les travaux Technicien supérieur de Génie Civil. Il devra avoir au moins trois (03) ans d'expérience pratique dans les BTP
- **Un chef d'équipe :** Technicien supérieur en génie électrique. Il devra avoir au moins deux (02) ans d'expérience pratique dans les BTP

NB : (joindre curriculum vitae signé par le candidat et une copie certifiée conforme du diplôme requis).

b.2. propositions techniques

Le soumissionnaire présentera obligatoirement dans son offre, sous peine d'élimination la technique montrant sa compréhension des opérations projetées.

Elle devra comprendre :

- ✓ L'installation de chantier ;
- ✓ L'organigramme de chantier (faisant apparaître la liste et la qualification du personnel (encadrement et exécution) prévu sur le chantier) ;
- ✓ Le délai d'exécution ;
- ✓ Le planning d'organisation des travaux ;
- ✓ La méthodologie d'exécution (une note détaillée explicitant la méthodologie que le soumissionnaire utilisera pour réaliser le chantier objet du présent appel d'offres) ;
- ✓ Propositions techniques. Décrivant effectivement les méthodes de réalisation des travaux, les prospectus et les fiches techniques, les marques et les provenances des matériaux.
- ✓ Les mesures de sécurité de chantier ;
- ✓ La protection de l'environnement ;
- ✓ La sous traitance ;
- ✓ L'origine des matériaux.

b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché

Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées et signées à la dernière page suivie de la mention LU ET APPROUVE des documents à caractères administratif et technique régissant le marché, à savoir :

- i. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- ii. Le Cahier des Clauses Technique Particulières (CCTP).

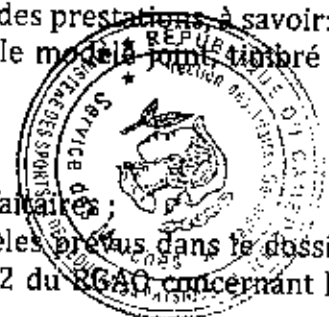
Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations à savoir:

- c1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;
- c2. Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli ;
- c3. Le Détail estimatif dûment rempli ;
- c4. Le Sous-détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires ;

Les soumissionnaires utiliseront à cet effet les pièces et modèles prévus dans le dossier d'appel d'offres, sous réserve des dispositions de l'Article 19.2 du RGAO concernant les autres formes possibles de caution de soumission.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par





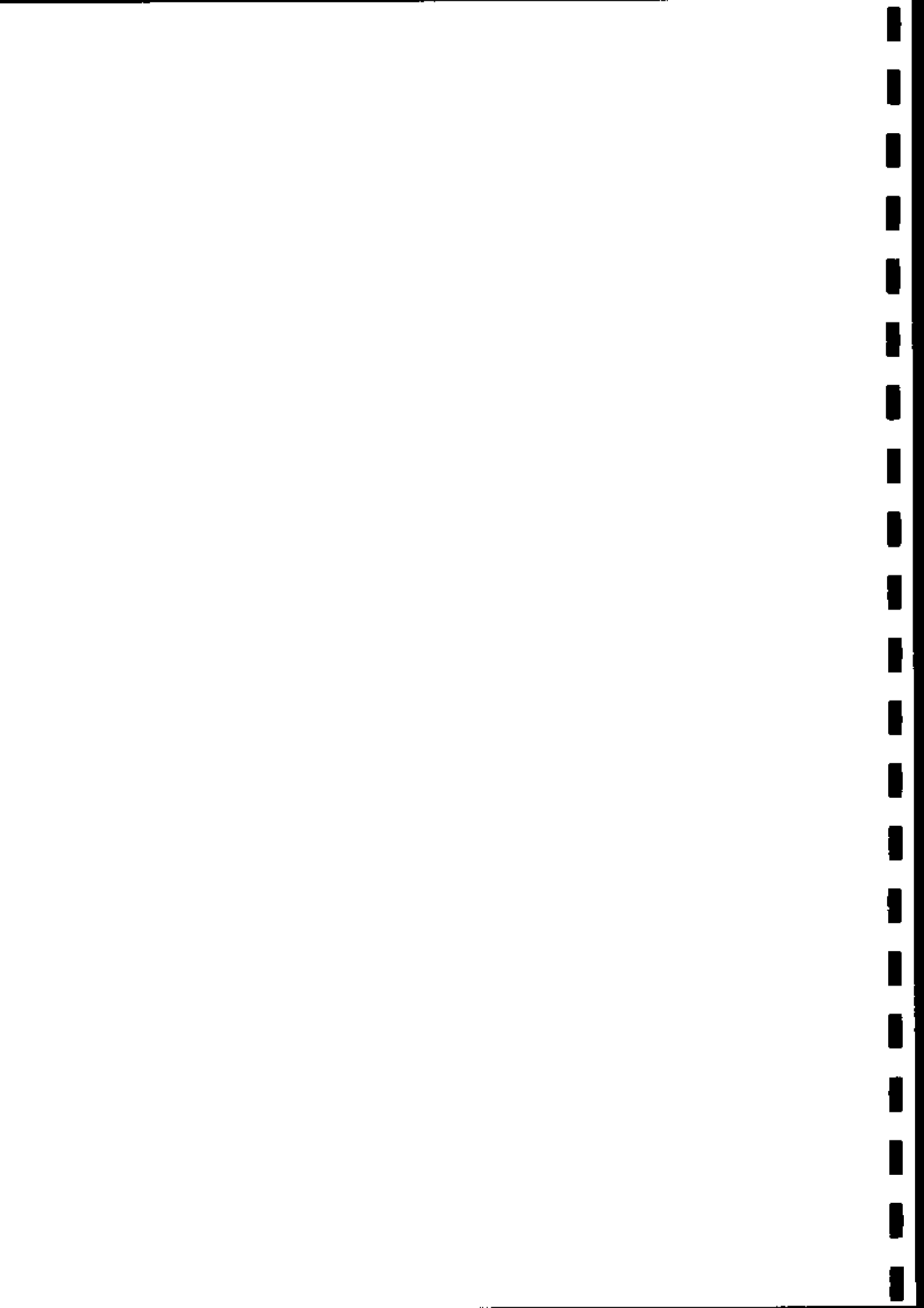
	les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.
	Prix de l'offre
4.1	Les prix du marché sont fermes et non révisables.
	Préparation et dépôt des offres
5.1	Montant de la garantie :10%
5.2	Période de validité des offres : La période de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.
5.3	Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées : un (01) original et six (06) copies marqués comme tels.
5.4	Adresse du Maître de l'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres : MINSEP Numéro de l'appel d'offres : N°/AONO/MINSEP/CIPM/2019 du
5.5	Date et heure limites de dépôt des offres : à _____ heures
	Date et heure d'ouverture des offres : à _____ heures
	Attribution du Marché
6	Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante.





**PIECE N°04 : CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES
PARTICULIERES(CCAP)**





SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

- ARTICLE 1: OBJET DU MARCHE
- ARTICLE 2: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE
- ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS
- ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES
- ARTICLE 5: NORMES
- ARTICLE 6: PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES.
- ARTICLE 8: COMMUNICATION
- ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE
- ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 11 : VISITE ET EXAMEN DU LIEU

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

- ARTICLE 12 : CAUTIONS ET GARANTIES
- ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHE
- ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT
- ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX
- ARTICLE 16 : AVANCE
- ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES
- ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD
- ARTICLE 19 : DECOMPTE FINAL
- ARTICLE 20 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF
- ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER
- ARTICLE 22 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DES MARCHES

CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

- ARTICLE 23 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 24 : OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 25 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHE
- ARTICLE 26 : ROLES ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT
- ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS ET DU SITE
- ARTICLE 28 : PIECE A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR
- ARTICLE 29 : JOURNAL DE CHANTIER
- ARTICLE 30 : RECEPTION PROVISOIRE
- ARTICLE 31 : DELAI DE GARANTIE
- ARTICLE 32 : ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE
- ARTICLE 33 : RECEPTION DEFINITIVE
- ARTICLE 34 : REMISE EN ETAT DES LIEUX

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

- ARTICLE 35 : RESILIATION DU MARCHE
- ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE
- ARTICLE 37 : REGLEMENTS DES LITIGES
- ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHE
- ARTICLE 39 : ENTREE EN VIGUEUR DU MARCHE





CHAPITRE I : GENERALITES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent Marché a pour objet l'exécution des travaux de administratif de l'Académie Nationale de Football (ANAFoot).

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent Marché est passé après Appel d'Offres National Ouvert N°...../AONO/MINSEP/CIPM/2019 du

ARTICLE 3: DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

3.1. Définitions générales

- **Le Maître d'Ouvrage** est le Ministre des Sports et de l'Education Physique. Il passe le marché, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation.
- **Le Chef de Service du Marché** est le Directeur des Affaires Générales du Ministère des Sports et de l'Education Physique (MINSEP) ci-après désigné le Chef de Service. Il veille au respect des clauses administratives, techniques et financières et des délais contractuels.
- **L'Ingénieur du Marché** est le Chef de Brigade spécialisé d'Entretien du MINDCAF; Il est responsable du suivi technique de l'exécution de la Lettre Commande et de la qualité technique des équipements.
- **Le Cocontractant** est : _____

a. Nantissement

- Le responsable chargé de la liquidation des dépenses est le Ministre des Sports et de l'Education Physique.
- Le responsable chargé de l'ordonnancement est le Ministre des Sports et de l'Education Physique;
- Le responsable chargé du paiement est Le Payeur Général du Trésor ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution du présent marché est le Chef de Service du Marché.

ARTICLE 4: LANGUE, LOI ET REGLEMENTATION APPLICABLES

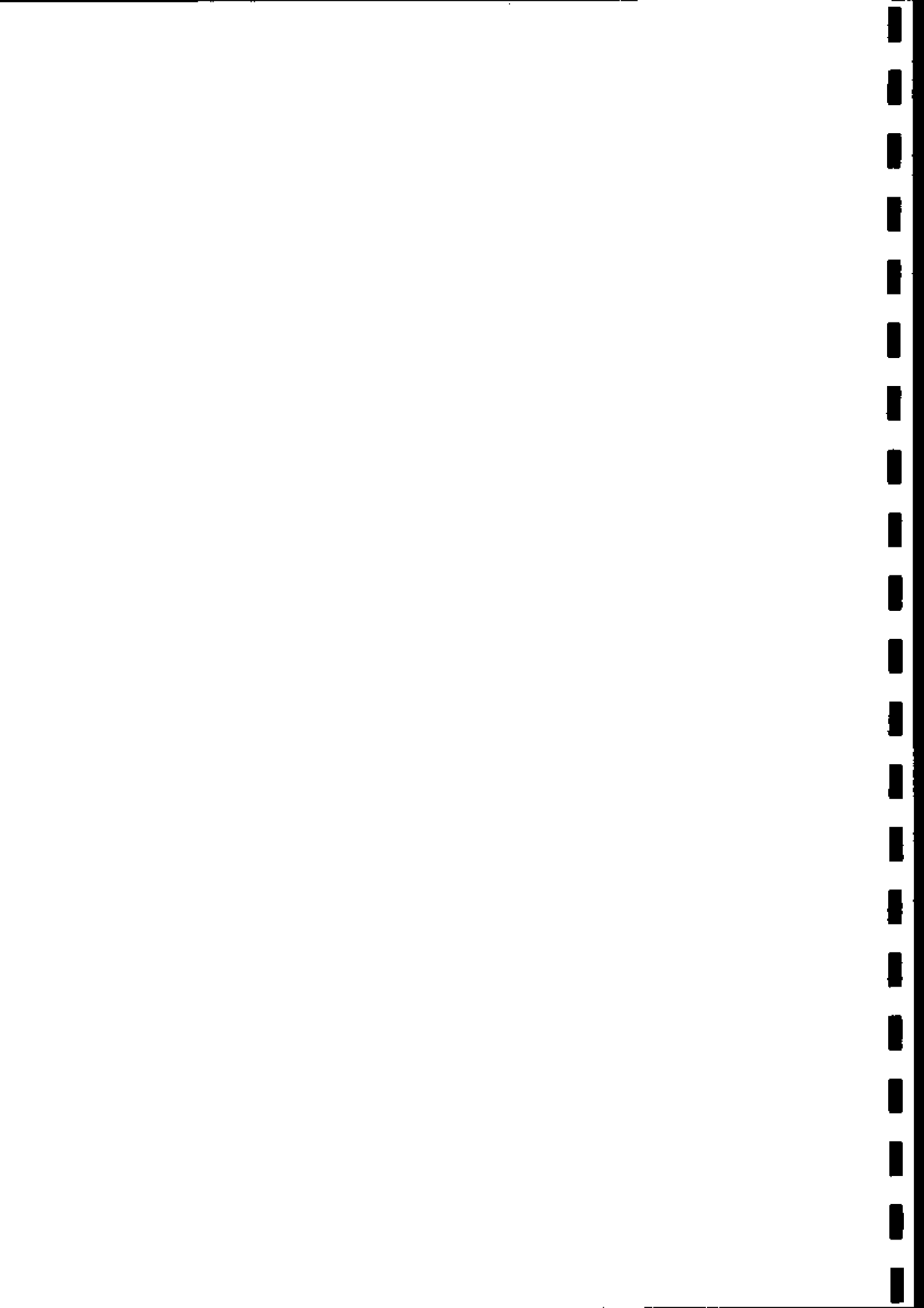
4.1. La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

4.2. L'Entrepreneur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien dans sa propre organisation que dans la réalisation du Marché. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché venaient à être modifiés après la signature de celle-ci, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque partie.

ARTICLE 5: NORMES

5.1. Les travaux livrés en exécution du présent Marché seront conformes aux normes fixées dans le CCTP et quand aucune norme applicable n'est mentionnée, à la norme faisant autorité en la matière et applicable au Cameroun ; cette norme sera la norme la plus récemment approuvée par l'autorité compétente.





5.2. Le Cocontractant étudiera, exécutera et garantira les travaux et prestations du présent Marché en prenant en considération la meilleure pratique de réalisation au Cameroun pour des opérations de technologie similaire.

ARTICLE 6 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

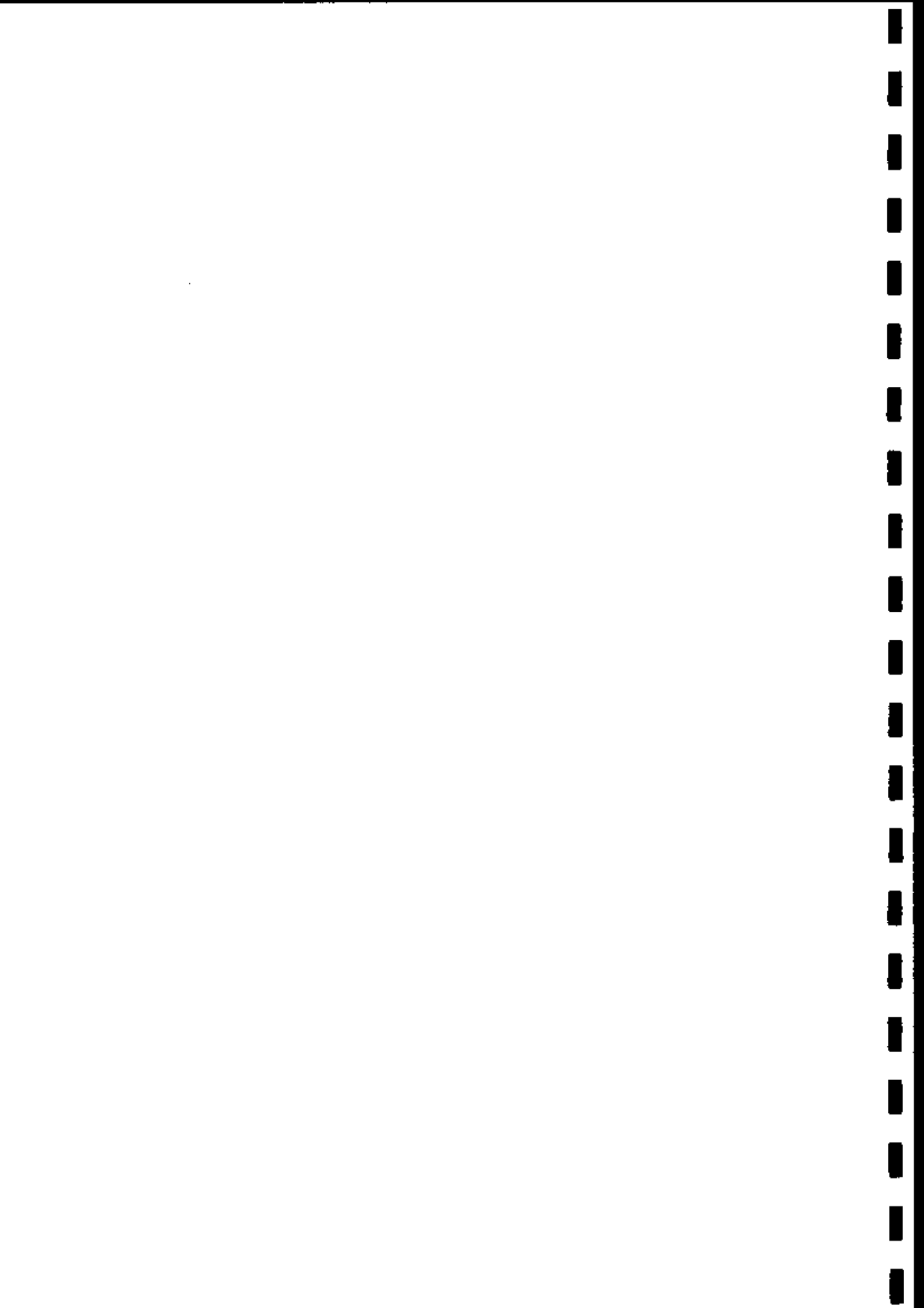
Les pièces contractuelles constitutives du Marché sont les suivantes :

1. La soumission du Cocontractant dans toutes les dispositions non contraires aux Cahiers des Clauses Administratives Particulières et au Cahier des Clauses Techniques Particulières ci-dessous visés ;
2. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
3. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
4. Les éléments propres à la détermination du montant du Marché, tels que, par ordre de priorité: les bordereaux des prix unitaires; l'état des prix forfaitaires ; le détail ou le devis estimatif ; la décomposition des prix forfaitaires et/ou le sous-détail des prix unitaires ;
5. Le Cahier des Clauses Administratives Générales(CCAG) applicables aux Marchés Publics de travaux mis en vigueur par arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 ;
6. Le ou les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux prestations faisant l'objet du marché.

ARTICLE 7: TEXTES GENERAUX APPLICABLES

Le présent Marché est soumis aux textes généraux ci-après :

1. La loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018, portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques
2. La loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019
3. la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;
4. les textes généraux sur la protection de l'environnement et notamment la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
5. la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
6. la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
7. le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
8. le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
9. Le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics;
10. le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
11. l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de travaux publics ;
12. la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
13. la Circulaire n°004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
14. la Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
15. les circulaires n°002 et n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics ;
16. les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière ;
17. les textes régissant les corps de métiers des travaux objet du présent Marché.
18. La circulaire N°001/C/MINFI du 28 décembre 2018, portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des



- établissements publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et autres organismes subventionnés, pour l'exercice 2019 ;
19. D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché.

ARTICLE 8: COMMUNICATION

Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : **Monsieur le Ministre des Sports et de l'Éducation Physique** ; avec copie adressée dans les mêmes délais au Chef de Service et à l'Ingénieur le cas échéant.
- b. Dans le cas où le Cocontractant est le destinataire : **Monsieur.....**
Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au chef de service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie de : [A préciser] chef-lieu de la Région dont relèvent les travaux.

Le Cocontractant adressera toute notification écrite ou correspondance au Maître d'Ouvrage, avec copie au Chef de Service du Marché.

ARTICLE 9: ORDRE DE SERVICE

- 9.1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché.
- 9.2. Les ordres de service à incidence financière ou susceptibles de modifier les délais seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifié par le Chef de Service du Marché.
- 9.3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par le Chef de Service du Marché et notifiés par l'Ingénieur du Marché.
- 9.4. Les ordres de service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de service, avec copie à l'Autorité Cocontractante, à l'Ingénieur et au Maître d'œuvre.
- 9.5. Les ordres de service prescrivant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres ne relevant pas d'une utilisation normale qui apparaîtraient dans les ouvrages pendant la période de garantie, seront signés par le Chef de Service, sur proposition de l'Ingénieur et notifiés au Cocontractant par l'Ingénieur.
- 9.6. Le Cocontractant dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout ordre de service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas l'entreprise d'exécuter les ordres de service reçus.

ARTICLE 10 : MATERIEL ET PERSONNEL DU COCONTRACTANT

- 10.1 Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Chef de service. En cas de modification, le cocontractant se fera remplacer par un personnel de compétence (qualification et expérience) au moins égale.
- 10.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en personne d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant les travaux constitue un motif de résiliation du contrat par application de pénalités.
- 10.3. L'entrepreneur utilisera le matériel approprié proposé dans le projet d'exécution pour la bonne exécution des prestations selon les règles de l'art.

ARTICLE 11 : VISITE ET EXAMEN DU LIEU





Le cocontractant aura visité et examiné le lieu objet des prestations à exécuter, pris connaissance avant la remise de l'offre, des quantités à exécuter, de l'importance des matériaux et matériels à fournir, des informations concernant les risques, aléas et circonstances susceptibles d'influencer son offre.

CHAPITRE II : CLAUSES FINANCIERES

ARTICLE 12 : CAUTION ET GARANTIE

12.1 Cautionnement définitif

Le Cocontractant s'engage à constituer dans les vingt (20) jours suivant la notification du Marché, un cautionnement de bonne exécution de cinq pour cent (5%) du montant TTC du Marché qui lui est attribuée. Il pourra être remplacé par une caution personnelle et solidaire d'un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en Charge des Finances. Ce cautionnement sera restitué, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Co-contractant.

12.2 Retenue de garantie

La retenue de garantie est de 10% du montant TTC du Marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du Cocontractant.

ARTICLE 13 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du présent Marché, tel qu'il ressort du détail ou devis estimatif ci-joint, est de _____ (en chiffres) _____ (en lettres) francs CFA toutes taxes comprises (TTC) ; soit :

-Montant HTVA : _____ () francs CFA

-Montant de la TVA : _____ () francs CFA

ARTICLE 14 : LIEU DE PAIEMENT

14.1. En contrepartie des paiements à effectuer par le Maître d'Ouvrage au Cocontractant, dans les conditions indiquées dans le Marché, le Cocontractant s'engage par les présentes à exécuter le Marché conformément aux dispositions de celle-ci.

14.2. Les paiements s'effectueront au compte n° _____ ouvert au nom du Cocontractant à la banque _____.

ARTICLE 15 : VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes.

ARTICLE 16 : AVANCE

Le Maître d'Ouvrage n'accordera pas une avance de démarrage.

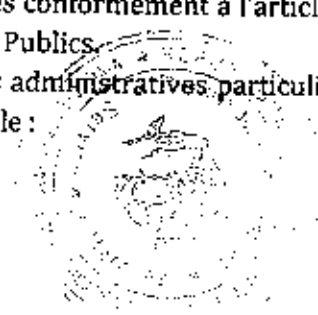
ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES

Les intérêts moratoires éventuels sont payés par état des sommes dues conformément à l'article 88 du décret n° 2004 / 275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

En cas de non-paiement dans les délais fixés par le cahier des clauses administratives particulières, le montant des intérêts moratoires est calculé par application de la formule :

- $I = M \times (n/360) \times (i)$ dans laquelle :
- M= montant TTC des sommes dues au titulaire
- n = nombre de jours calendaires de retard
- i = taux d'intérêt.

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD





18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit:

- a. Un deux millièmes (1/2000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par le marché;
- b. Un millième (1/1000^e) du montant TTC du marché de base par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

B. Pénalités spécifiques

18.2. Pénalités de retard de remise des documents contractuels

- Projet d'exécution : 50 000F/j de retard au-delà de trente jours à compter de la notification de l'Os de démarrage
- Assurances : 20 000F/j de retard au-delà de trente (30) jours à compter de la notification de l'Os de démarrage
- Cautionnement définitif : 20 000F/j de retard au-delà de vingt (20) jours à compter de la notification de l'Os de démarrage

N.B. Plafonnement des pénalités : En tout état de cause, le montant cumulé des pénalités ne saurait excéder dix pour cent (10%) du montant TTC du marché de base avec ses avenants, le cas échéant, sous peine de résiliation conformément aux dispositions de l'article 90.2 du Code des Marchés Publics

ARTICLE 19 : DECOMPTE FINAL

Après achèvement des travaux et dans un délai maximum de 07 jours après la date de réception provisoire, l'entrepreneur établira à partir des constats contradictoires, le projet de décompte final des travaux effectivement réalisés qui récapitule le montant total des sommes auxquelles il peut prétendre du fait de l'exécution du marché dans son ensemble.

Le Chef de Service du Marché dispose d'un délai de sept (07) jours maximum pour procéder à la signature des décomptes et leur transmission au Ministère en charge des Marchés Publics pour visa préalable.

ARTICLE 20 : DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF

A la fin de la période de garantie qui donne lieu à la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif du Marché qu'il fait signer contradictoirement par l'entrepreneur et l'Autorité Contractante. Ce décompte comprend :

- le décompte final,
- le solde,
- la récapitulation des acomptes mensuels.

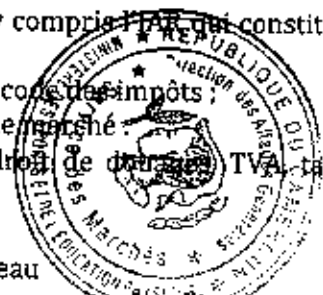
La signature du décompte général et définitif sans réserve par l'entrepreneur, lie définitivement les parties et met fin au Marché, sauf en ce qui concerne les intérêts moratoires.

ARTICLE 21 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

Le décret N° 2003/651 / PM du 16 avril 2003 définit les modalités de mise en œuvre du régime fiscal des Marchés Publics. La fiscalité applicable au présent Marché comporte notamment :

- Des impôts et taxes relatifs aux bénéfices industriels et commerciaux, y compris l'impôt qui constitue un précompte sur l'impôt des sociétés;
- Des droits d'enregistrement calculés conformément aux stipulations du contrat de marché;
- Des droits et taxes attachés à la réalisation des prestations prévues par le marché.
 - Des droits et taxes d'entrées sur le territoire camerounais (droit de douane TVA, taxe informatique);
 - Des droits et taxes communaux.
 - Des droits et taxes relatifs aux prélèvements des matériaux et d'eau

Ces éléments doivent être intégrés dans les charges que l'entreprise impute sur ses coûts d'intervention et constituer l'un des éléments des sous-détails des prix hors taxe. Le prix TTC s'entend TVA incluse.





ARTICLE 22 : TIMBRES ET ENREGISTREMENT DU MARCHÉ

Sept (07) exemplaires originaux du Marché seront timbrés et enregistrés par les soins et au frais du Cocontractant, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE III : EXECUTION DES TRAVAUX

ARTICLE 23 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les travaux comprennent notamment :

Les travaux comprennent notamment :

- *Tavaux préparatoires et Installations de Chantier*
- *Terrassement et Démolitions*
- *Fondations*
- *Maçonneries et élévations Rez-de-Chaussée*
- *Toiture partiel*
- *Etanchéité*
- *Revêtement scellés*
- *Menuiserie et vitrerie*
- *Electricité*
- *Climatisation*
- *Peinture*
- *Plomberie Sanitaire*
- *Extérieur.*

ARTICLE 24 : OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

24.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa mission, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux sites des projets.

24.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

ARTICLE 25 : DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le délai d'exécution des travaux objet du présent Marché est de quatre (04) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

ARTICLE 26 : ROLES ET RESPONSABILITES DU COCONTRACTANT

Le cocontractant a pour mission d'assurer les travaux tels que décrits dans le CCTP, sous le contrôle et ce conformément au présent Marché et aux règles et normes en vigueur.

Le planning détaillé et général d'avancement des travaux sera communiqué à l'Ingénieur du Marché en 7 exemplaires à chaque début de semaine

ARTICLE 27 : MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS ET DU SITE

L'exemplaire reproductible de détails des travaux figurant dans le Dossier d'Appel d'Offres sera remis par le Chef de Service du Marché.

Le Maître d'Ouvrage met le site des travaux et ses voies d'accès à la disposition de l'entrepreneur en temps utile et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

ARTICLE 28 : PIECE A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

28.1. Programme des travaux, Plan d'assurance qualité.

Dans un délai maximum de vingt un(21) jours à compter de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, l'entrepreneur soumettra, en trois(03) exemplaires, à l'approbation du Chef de



Service après avis de l'Ingénieur le programme d'exécution des travaux, son calendrier d'approvisionnement et son projet de Plan d'Assurance Qualité (PAQ)

Deux (2) exemplaires de ces pièces lui seront retournés dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur réception avec :

- Soit la mention d'approbation " BON POUR EXECUTION " ;
- Soit la mention de leur rejet accompagnée des motifs dudit rejet.

L'entrepreneur disposera alors de huit (8) jours pour présenter un nouveau projet. Le Chef de Service disposera alors d'un délai de cinq (5) jours pour donner son approbation ou faire d'éventuelles remarques. Les délais d'approbation du projet d'exécution sont suspensifs du délai d'exécution.

L'approbation donnée par le Chef de Service n'atténuera en rien la responsabilité de l'entrepreneur. Cependant les travaux exécutés avant l'approbation du programme ne seront ni constatés ni rémunérés. Le planning actualisé et approuvé deviendra le planning contractuel.

L'entrepreneur tiendra constamment à jour, sur le chantier, un planning des travaux qui tiendra compte de l'avancement réel du chantier. Des modifications importantes ne pourront être apportées au programme contractuel qu'après avoir reçu l'accord du Chef Service du Marché. Après approbation du programme d'exécution par le Chef Service du Marché, celui-ci le transmettra dans un délai de cinq (05) jours à l'Autorité Contractante, sans effet suspensif de son exécution. Toutefois, s'il est constaté des modifications importantes dénaturant l'objectif du marché ou la consistance des travaux, l'Autorité Contractante retournera le programme d'exécution accompagné des réserves à lever dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa date de réception.

L'entrepreneur indiquera dans ce programme les matériels et méthodes qu'il compte utiliser ainsi que les effectifs du personnel qu'il compte employer.

L'agrément donné par le chef de service ne diminue en rien la responsabilité de l'entrepreneur quant aux conséquences dommageables que leur mise en œuvre pourrait avoir tant à l'égard des tiers qu'à l'égard du respect des clauses du marché.

28.2. Projet d'exécution

Le dossier des plans d'exécution (calcul et dessins) d'exécution nécessaires à la réalisation de toutes les parties de l'ouvrage devront être soumis au visa du Chef de service un mois au moins avant la date prévue pour le début de réalisation de la partie de l'ouvrage correspondante.

Le Chef de service disposera d'un délai de sept (07) jours pour les examiner et faire connaître ses observations. L'entrepreneur disposera alors d'un délai de huit (08) jours pour présenter un nouveau dossier intégrant lesdites observations.

28.3. En cas d'inobservation des délais d'approbation des documents ci-dessus par l'Administration, ceux-ci sont réputés approuvés.

ARTICLE 29 : JOURNAL DE CHANTIER

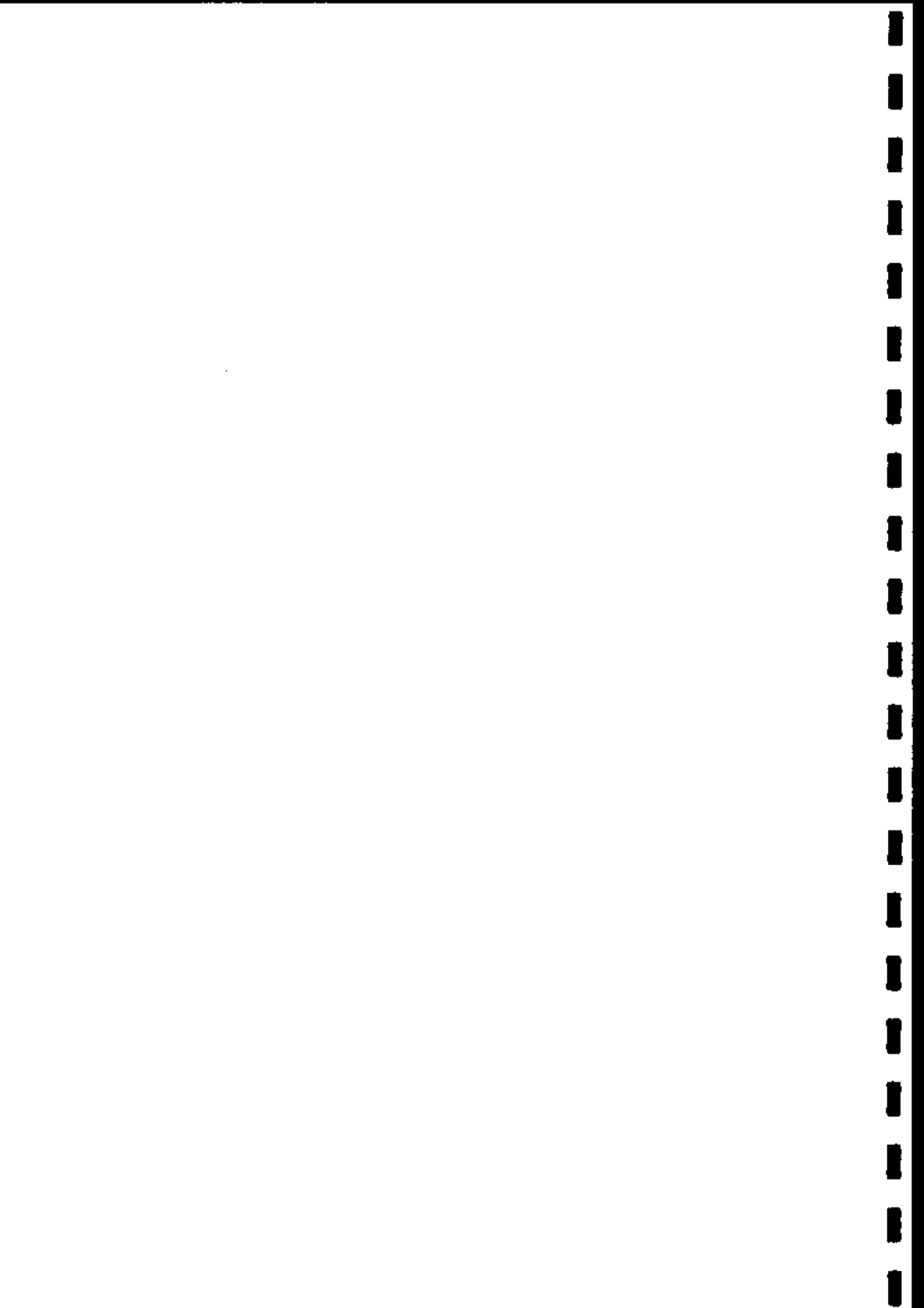
29.1. Le journal de chantier sera signé contradictoirement par l'Ingénieur et le représentant de l'entrepreneur systématiquement tous les jours.

29.2. C'est un document contradictoire unique. Ses pages sont numérotées et visées. Aucune page ne doit être enlevée. Les parties raturées ou annulées

ARTICLE 30 : RECEPTION PROVISOIRE

30.1 Opérations préalables à la réception





Avant la réception provisoire, le Co-Contractant demande par écrit à l'Ingénieur du Marché l'organisation d'une visite technique préalable à la réception. Cette visite comporte entre autres opérations :

- la reconnaissance qualitative et quantitative des ouvrages exécutés ;
- les épreuves éventuellement prévues par le CCTP ;
- la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au contrat ;
- la constatation du repliement des installations de chantier et la remise en état des lieux ;

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal dressé sur-le-champ et signé par le Maître d'Œuvre et contresigné par le Co-Contractant.

Au terme de cette visite de pré réception, l'Ingénieur du Marché spécifie éventuellement les réserves à lever et les travaux correspondants à effectuer avant la date de réception provisoire qu'il fixera en accord avec l'administration.

30.2 La Réception

Les travaux, objet du présent Marché seront réceptionnés sur le site des travaux, par une commission de réception provisoire constituée de :

-Le Ministre des Sports et de l'Education Physique ou son représentant	Président
-L'Ingénieur du Marché	Rapporteur
-Le chef service de la maintenance	Membre
-Le Chef de Service du Marchés du MINSEP	Membre
-L'Agent chargé de la Comptabilité Matières	Membre
-Le Cocontractant	Membre

L'entrepreneur est convoqué à la réception par courrier au moins cinq (05) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

Toutefois, le Président de la Commission peut faire appel à toute autre personne de son choix, en raison de ses compétences. Il peut se faire représenter.

La Commission s'assurera que les prestations remplissent les conditions du présent Marché.

Elle dressera un procès-verbal de réception dont trois (03) exemplaires (l'original et deux (02) copies) seront remis au Cocontractant pour joindre à l'appui de ses factures, et une (01) copie à chacun de ses membres.

ARTICLE 31 : DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est fixé à six (06) mois. Ce délai court à partir de la réception provisoire des travaux et des livrables. Les réserves éventuelles devront être levées dans un délai de 45 jours à partir de la date de réception provisoire. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage aura la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais du Co-Contractant.

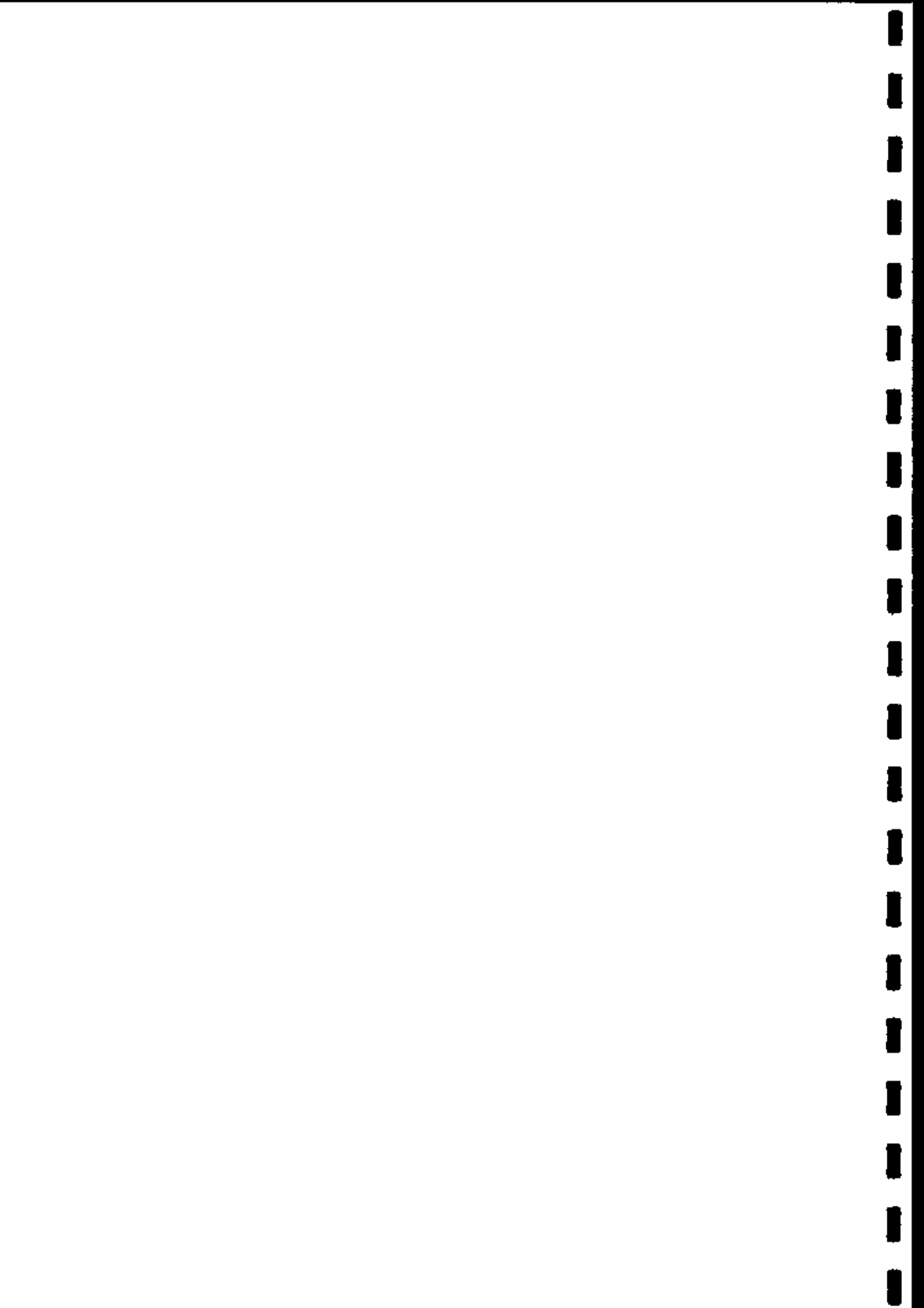
ARTICLE 32 : ENTRETIEN PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE

Pendant la période de garantie, s'il y a lieu, le Co-Contractant devra exécuter, à ses frais, en temps utile, tous les travaux nécessaires pour remédier au désordre, ne relevant pas d'un entretien normal, qui apparaîtrait dans le bâtiment.

Le Co-Contractant sera responsable envers le Maître d'Ouvrage de tous les désordres survenus, excepté ceux causé par la circulation, même si ceux-ci n'ont pas été signalés. Il dispose d'un délai de vingt (20) jours pour les réparer. Passé ce délai, le Maître d'Ouvrage aura la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais du Co-Contractant.

ARTICLE 33 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.



La procédure de réception est la même que celle de la réception provisoire.

La réception définitive marque la fin du contrat et libère le Maître d'Ouvrage de toutes ses obligations. La signature contradictoire du décompte Général et définitif par le Maître d'Ouvrage et le Cocontractant clôt définitivement la Lettre Commande.

ARTICLE 34 : REMISE EN ETAT DES LIEUX

La remise en état des lieux comprenant l'enlèvement des installations, matériels, matériaux et débris de chantier, maintenus ou prévus pour l'entretien pendant le délai de garantie, doit être faite dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception provisoire et en tout cas avant l'approbation du décompte général et définitif des travaux.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de demander au Co-Contractant de laisser sur place les installations qu'il serait susceptible de réutiliser. En cas d'accord, la cession de ces installations se fera moyennant une négociation.

Chapitre IV : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 35 : RESILIATION DU MARCHÉ

Le présent Marché peut être résilié comme prévu à la section II sous-section I du décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics et également dans les conditions stipulées aux articles 74, 75 et 76 du CCAG, et notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de quinze (15) jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêt injustifié des travaux de plus de sept (07) jours calendaires ;
- Retard dans les travaux entraînant des pénalités au délai de 10% du montant des travaux ;
- Refus de reprise des travaux mal exécutés ;
- Défaillance de l'entrepreneur.

ARTICLE 36 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, le cocontractant ne pourra voir sa responsabilité dérogée que s'il a averti par écrit le Maître d'Ouvrage de son intention d'évoquer ce cas de force majeure, et ce, avant la fin du dixième (10^{ème}) jour qui a succédé à l'événement. En tout état de cause, il appartient au Maître d'Ouvrage d'apprécier ce cas de force majeure et les preuves fournies.

ARTICLE 37 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe. A défaut de règlement amiable et si le cocontractant n'accepte pas la décision du Maître d'Ouvrage, le litige sera porté devant la juridiction camerounaise compétente.

ARTICLE 38 : EDITION ET DIFFUSION DU PRESENT MARCHÉ

Quinze (15) exemplaires du présent Marché seront édités et diffusés par le Maître d'Ouvrage.

ARTICLE 39 : ENTRÉ EN VIGUEUR DU MARCHÉ

Le présent Marché ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Maître d'Ouvrage et entrera en vigueur dès sa notification au Cocontractant.





**PIECE N°05 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES(CCTP)**





1. Nature du Projet

Le présent devis descriptif technique a pour but de définir la consistance et le mode d'exécution des travaux à réaliser suivant les règles de l'art et conformément aux documents du marché.

Il a été établi à titre indicatif pour préciser et compléter les indications du devis estimatif et des pièces graphiques nonobstant les clauses du contrat.

2. Délai d'exécution

Les travaux devront être exécutés dans un délai maximum de **six (06) mois**.

3. Description des missions de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur exécutera les travaux sous contrôle de l'administration. Le présent devis descriptif a pour but de présenter les prescriptions techniques nécessaires à la meilleure mise en œuvre des connexions.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT PRINCIPAL DU MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE (MINSEP)

- Gros Œuvre (extension) ;
- Charpente-Couverture ;
- Evacuation Plomberie ;
- Gainage en Electricité ;
- Menuiserie Bois et Métallique Revêtement Scelle ;
- Faux-Plafonds ;
- Menuiserie Aluminium ;
- Câblage et Appareillage en Electricité ;
- Alimentation et Appareillage en Plomberie-Sanitaire ;
- Peinture ;
- Vrd et Aménagement Extérieur.

➤ TRAVAUX PRELIMINAIRES

Installation du Chantier

Les matériels et matériaux du chantier seront gardés dans un endroit indiqué par le maître d'ouvrage.

Nettoyage général du site

Le nettoyage du site concerne le défrichage, l'abattage et le dessouchage des arbres et arbustes ainsi le décapage des terres végétales dans l'emprise de la construction.

L'implantation du bâtiment

Elle sera faite suivant le plan de masse par l'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux en présence d'un représentant du maître d'ouvrage.

➤ TERRASSEMENTS

Déblai

Selon la pente, le décapage et le planage du site sont réalisés.

Remblai

Les terres provenant du bon sol des fouilles ainsi que les terres de report seront utilisées pour les remblais. Ceux-ci seront exécutés par couches successives de 20cm d'épaisseur, arrosés et compactés.

➤ FONDATIONS





Fouilles

Les fouilles en rigoles pour les murs de fondation et en puits pour les fosses seront exécutées à la main. La largeur des fouilles en rigoles sera de l'ordre de 0,40 m. Les fouilles pour les fosses auront 1,0 m de largeur, 2,0 m de longueur et au minimum 7.0 m de profondeur. Le premier mètre de la fosse recevra des agglomérés de 20cm bourrés au béton dosé à 200 kg/m³.

Les fouilles en puits seront de l'ordre de 60cm x 60cm. La profondeur des fouilles sera de l'ordre de 60cm.

Fondations

- Béton de propreté de 05cm d'épaisseur dosé à 200 Kg/m³, déposé au fond des fouilles en rigoles et en puits.
- Béton armé dosé à 350 Kg/m³ pour semelles isolées, amorces des poteaux et longrines de 20cmx20cm. Ferrailage: semelles 3HA8 x 3HA8, espacement=17cm; amorces des poteaux: 4HA8, cadres de 14cm x 14cm en fer lisse ø6, espacement=18cm; longrines: 4HA8, cadres de 16cm x 16cm en fer lisse ø6, espacement=18cm.
- maçonnerie en agglomérés de ciment de 20x20x40 bourrés au béton maigre dosé à 200 Kg/m³.
- dallage du sol sur toutes les surfaces du remblai compacté de 10cm d'épaisseur en béton non-armé dosé à 250 Kg/m³.
- Une chape de 2 à 3 cm d'épaisseur lissée à la barbotine avec un mortier de ciment dosé à 400 Kg/m³ sera réalisée.

➤ MAÇONNERIE, ELEVATIONS ET BETON ARMEE

- Maçonnerie en agglomérés de ciment de 15x20x40 pour murs de 3 m en hauteur pour tous les compartiments.
- Béton armé dosé à 350 Kg/m³ pour poteaux de 15x15, linteaux de 15x20 et chainage de 15x20. Ferrailage: poteaux: 4HA8, cadres de 11cmx11cm en fer lisse ø6, espacement=15cm; linteau et chainage: 4HA8, cadres de 11cmx16cm en fer lisse ø6, espacement=15cm.
- Béton dosé à 300kg/m² pour dallage de l'aire de séchage (épaisseur 15cm, longueur 12.5m et largeur 8m) y compris les bordures 15cm *20cm.

➤ CHARPENTE ET COUVERTURE

Charpente

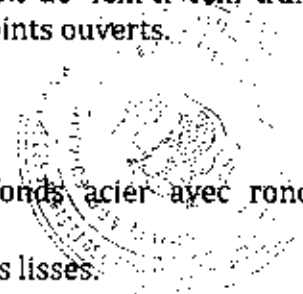
- Fermes suivant les indications du plan avec du bois durs traité au Xylamon ou autre produit similaire de section 3cmx15cm, 3cmx12cm, 4cmx15cm ou 3cmx20cm assemblées.
- Pannes de section 4cm x 8cm en bois dur traité placé au dessus des fermes, espacement des pannes suivant les indications du plan.
- Espacement des fermes suivant les indications du plan.
- Le solivage pour bureau et hall sera en bois dur de section de 4cm x 4cm traité au Xylamon ou produit similaire. Le plafond sera en lambris à joints ouverts.

Couverture

- La couverture sera en tôles BAC alu de 6/10^e.
- Les tôles seront fixées sur les pannes à l'aide de tirefonds acier avec rondelles d'étanchéité.
- Pignons et façade arrière recevront un bardage en tôle planes lisses.

➤ REVETEMENT

- Enduits au mortier de ciment dosé à 350 Kg/m³ sur l'ensemble des murs élevés avec une épaisseur de 1,5cm.





- Revêtement en grès cérame sur sol et sur les murs doivent être en des surfaces antidérapants et la mise en œuvre doit être réalisé conformément aux standards en vigueur : une couche de chape dosée à 350Kg/m³ avec du ciment Ordinaire CPJ 35 de CIMENCAM ou le CPJ 42.5 de DANGOTE et du ciment colle.

➤ **MENUISERIE BOIS**

Toutes les portes seront équipés des battants et des serrures) auront les caractéristiques suivant :

- Les portes des compartiments des toilettes seront en bois dur.
- La porte centrale des toilettes seront métalliques.
- Les cadres des fenêtres seront en bois dur mouluré sur tous les arrêts vifs pour recevoir les fenêtres ALU.
- Les fenêtres de chaque compartiment des toilettes seront en ALU vitrées.

➤ **ELECTRICITE**

- Fourreautage en gaine orange de diamètre adéquat encastré dans la maçonnerie.
- Câbles en VGV ou TH de section 1,5mm² pour les lampes.
- Réglettes de 1,20m et 60cm seront de 1^{er} choix et installées selon les règles de l'art.

➤ **PLOMBERIE**

- **Appareils sanitaires et accessoires**

Les appareils sanitaires seront en porcelaines vitrées de couleur blanche. Le raccordement se fera par des tuyaux en polyéthylène de diamètre adéquats. Leur pose ne s'effectuera qu'après l'exécution du carrelage.

L'utilisation de vis en métal inoxydables est recommandée pour la fixation des appareils au sol

- **Robinetterie**

Outre la vanne d'arrêt générale, chaque appareil aura un robinet d'arrêt de l'alimentation.

➤ **PEINTURE**

- Badigeonnage à la chaux pour murs extérieurs et intérieurs du bureau.
- Peinture des murs extérieurs à l'aide du Pantex 1300 en deux couches.
- Vernis au plafond du bureau en deux couches après application de deux couches du fonds dur. Le plafond sera poncé entre les deux couches des fonds dur.
- Peinture des murs intérieurs du bureau à l'aide du Pantex 800 en deux couches.

➤ **VENTILATION**

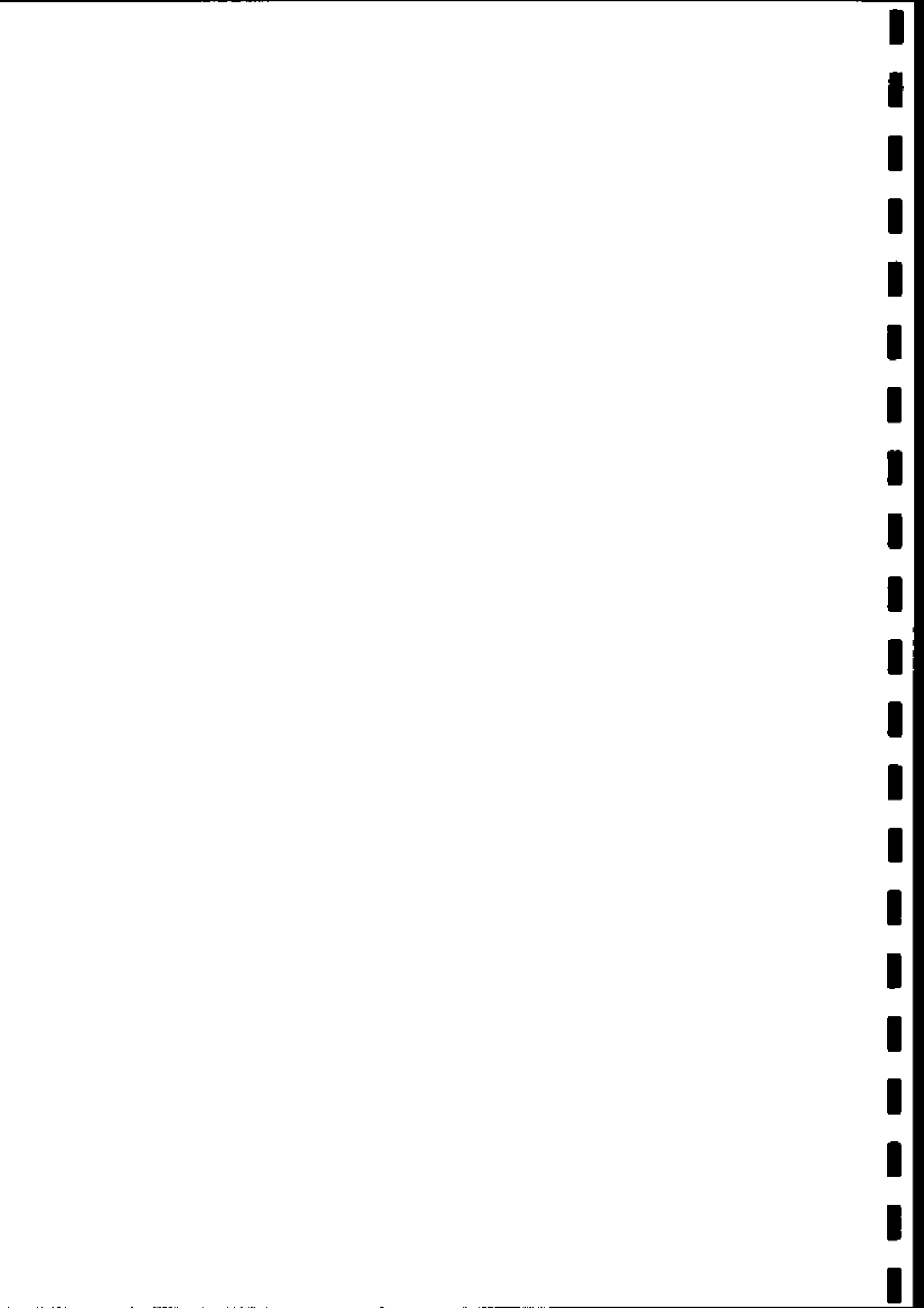
Un tuyau de ventilation de diamètre 150 mm, minimum, sera installé de la fosse et déborder la toiture par au moins 50 cm. Une grille au bout du ce tuyau empêchera l'entrée des mouches dans la fosse par le tuyau.





**PIECE N° 06 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX
UNITAIRES**

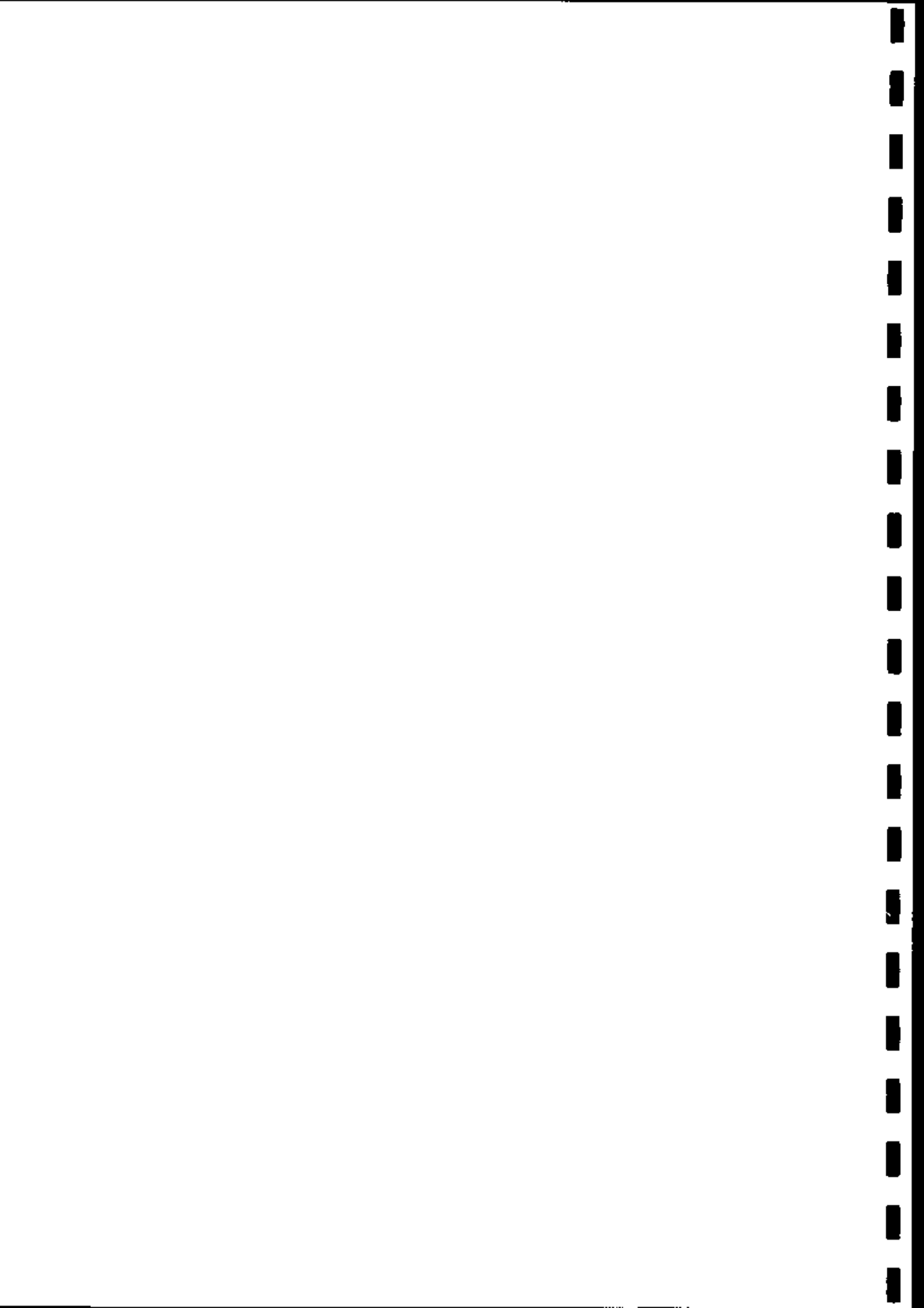




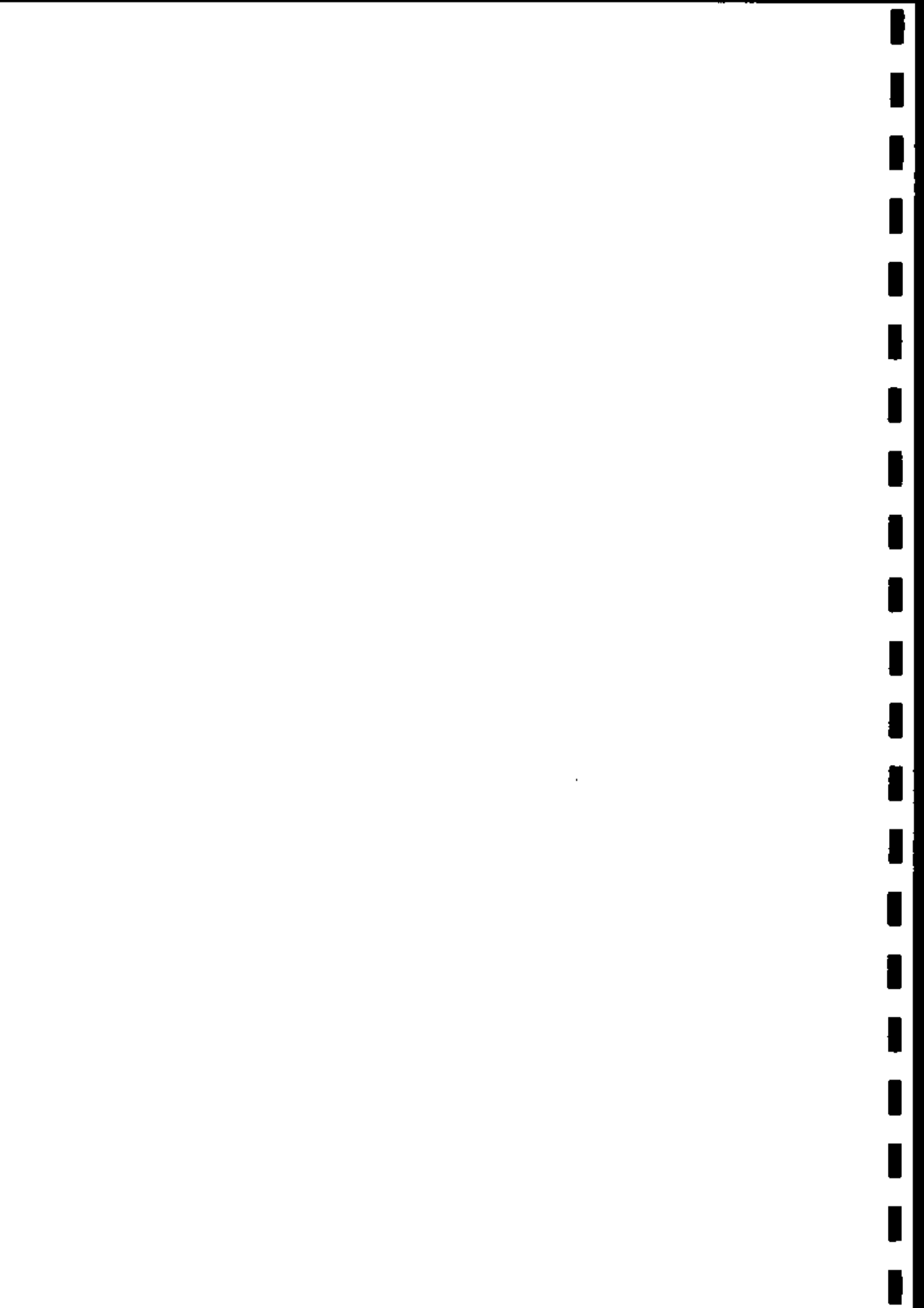
I-BATIMENT PRINCIPAL

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire
Total Lot 100: Travaux préparatoires de qualifications de l'ouvrage			
101	Amené et repli du matériel	ff	
102	Etudes d'exécution	ff	
103	Dossier d'agrément de matériaux et de matériel	ff	
104	Dossier de recollement	ff	
105	Hygiène - Sécurité - Gardiennage	ff	
106	Panneau de chantier	ff	
Total Lot 100: Travaux préparatoires de qualifications de l'ouvrage			
Total Lot 200: Travaux de démolition			
201	Démolition des ouvrages présent sur l'emprise du projet	ff	
204	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	
205	Fouilles en rigoles	m ³	
206	Remblais des fouilles et remblais sous Dallage	m ³	
207	Etanchéité et drainage des eaux sur la face du mur de soutènement en contact avec les terres	m ²	
Total Lot 200: Travaux de démolition			
Total Lot 300: Fondations			
301	Béton de propreté de 5 cm d'épaisseur	m ³	
302	Maçonneries d'agglomérés de 20x20x40 bourrés	m ²	
303	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour ossatures (longrines, semelles sous poteaux, amorces des poteaux, semelle et amorce du mur de soutènement, massifs des escaliers, etc.)	m ³	
304	Dallage de 8 cm d'épaisseur	m ²	
Total Lot 300: Fondations			
Total Lot 400: Maçonneries et élévations			
401	Maçonneries d'agglos de 15x20x40	m ²	
402	Enduit verticaux	m ²	
403	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour Poteaux, Linteaux et Escaliers	m ³	
Total Lot 400: Maçonneries et élévations			
Total Lot 500: Menuiserie et pose, toiture partielle			
501	Bois de fermes en atui (3 x 12 cm ²)	m ³	
502	Bois de pannes en atui (8 x 8 cm ²)	m ³	
503	plafond en lambris/panneau y compris toutes sujétions	m ²	
504	Couverture en tôle bacs prélaquée 5/10ème y compris toutes sujétions	m ²	
505	Tôle faitière	ml	
505	Acrotère	ml	
Total Lot 500: Menuiserie et pose, toiture partielle			
Total Lot 600: Etanchéité			
601	Définition des formes de pente	m ²	
602	Enduit d'impression à froid - Vernis ANTAC	m ²	
603	Première couche d'étanchéité d'Hyrene TSPY	m ²	
604	Première couche d'étanchéité Hyrene 40 FPAR	m ²	
605	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	
606	Chape de lissage ép. 2 cm	m ²	
607	Etanchéité monocouche	m ²	
608	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	
Total Lot 600: Etanchéité			





701	Nettoyage apres travaux		m ²	
702	Revêtement en grès cérame sur sol		m ²	
703	Revêtement en pierres sur escalier principal compris toutes sujétions		m ²	
704	Revêtement mural en faïence dans les toilettes sur 1,8m de haut		m ²	
705	Revêtement en carreau mosaïque dans les salles d'eau		m ²	
800 - Fourniture et pose de portes et fenêtres				
801	Fourniture et pose de porte en bois de dimension 90x220		m ²	
805	Nettoyage général des surfaces vitrées		m ²	
802	Fourniture et pose de porte isoplane de 35 mm d'épaisseur finie à âme pleine en bois avec un vantaïl de dimension 90 x 220		m ²	
803	Fourniture et pose de placard bois de dimensions 400x220		m ²	
804	Fourniture et pose porte d'entrée en bois vitré 2*2,4		m ²	
805	Fourniture et pose des fenetres alu vitré		m ²	
806	Grille métallique anti-vol sur fenêtre		m ²	
806	Fourniture et pose rideau métallique anti-vol sur porte d'entrée		m ²	
807	Garde-corps en fer forgé		m	
900 - Alimentation - Fourreaux				
901	Alimentation - Fourreaux			
902	Fourniture et pose d'accessoires d'alimentation, tranchées, fourreau PVC, chambre de tirage, accessoires de raccordement, etc.		ens	
Total Alimentation - Fourreaux				
Appareils				
Eclairage				
903	Fourniture et pose d'applique sanitaire Bagno S19 13 watts Réf 69098883 ou similaire		u	
904	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur encastré fonctionnel de philips ou similaire		u	
905	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur plafonnier fonctionnel de philips ou similaire		u	
906	Fourniture et pose de luminaire fluorescent étanche avec protection mécanique de philips ou similaire		u	
Total Eclairage				
Appareillages				
Prise de courant				
910	Fourniture et pose de prise de courant masaic 10/16A, 1 x 2P+T standard équipée de soluclip réf 77111 de Legrand ou similaire		u	
911	Fourniture et pose de prise de courant pour attente clim 2P+T 10/16 A Réf. ALB 74 200 série ALCYON de schneider electric ou similaire		u	
Total Prise de courant				
Interrupteurs				
912	Fourniture et pose de bouton poussoir avec voyant		u	



	lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire		
913	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
914	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
915	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	
916	Fourniture et pose d'interrupteur double simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	
917	Fourniture et pose d'interrupteur double va et vient à voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
	Total Interrupteurs		
	Total Appareillages		
	Prise de terre du bâtiment		
918	Fourniture et pose câble cuivre nu torsadé de 35 mm ² suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions	ens	
	Total Prise de terre du bâtiment		
	Paratonnerre		
910	Fourniture et pose de pulsar 30	ens	
	Total Paratonnerre		
	Climatisation des locaux		
1 001	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS25K/FTXS25K, PF 1,5 KW (1,3 - 3,2)	ens	
1 002	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS35K/FTXS35K, PF 3,5 KW (1,4 - 4)	ens	
	Total Climatisation des locaux		
1 004	Liaison frigorifiques Fourniture de liaisons frigorifiques type cuivre, calorifugé, avec coquille en laine de verre y compris accessoires et toutes sujétions		
1 005	6,4 x 9,5	ml	
1 006	6,4 x 12,9	ml	
	Total Liaison frigorifiques		
	Condensats		
1 007	Fourniture et pose de tuyau PVC ϕ 32 y compris support, calorifuge et toutes sujétions	ml	
	Total Condensats		
	Accessoires		
1 008	Fourniture et pose de tige filetée, rail de support, cheville, etc.	ff	
1 009	Fourniture et pose de support pour une unité extérieure	u	
	Total Accessoires		



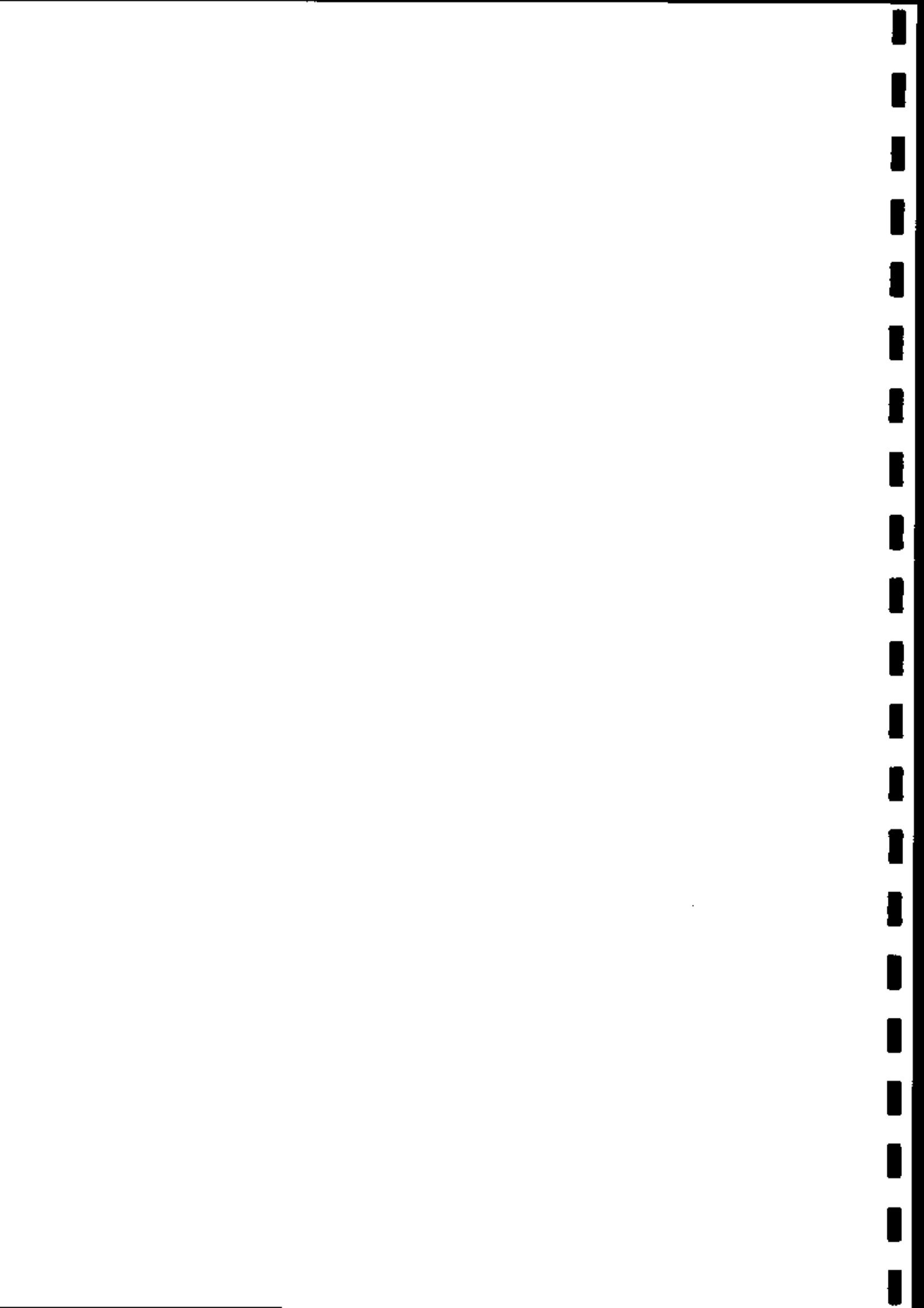


Travaux de plomberie			
1 101	Fourniture et pose des plaquette de signalisation et d'identification des bureaux, des niveaux, des toilettes suivant indications de l'ingénieur du Marché y compris toutes sujétion de mise en œuvre	ens	
Travaux de peinture			
1 201	Nettoyage général des surfaces à peindre	m ²	
1 202	Peinture sur mur intérieurs	m ²	
1 203	Peinture sur murs extérieurs	m ²	
1 204	Peinture sur ouvrages métalliques (grilles anti intrusion, portes métalliques) avec deux couches de peinture antirouille, deux couches de finition Pantinox après sablage	ff	
1 205	Raccords de retouches	ff	
1 206	Nettoyage apres travaux	ff	
Travaux de plomberie			
1 301	Curage et Nettoyages des fosses et regards	ens	
1 302	Révision général du réseau de plomberie	ens	
1 303	Réseaux d'évacuation EP. Fourniture et pose y compris toutes sujétions des canalisations EP en tuyau P.V.C, y compris: lit de sable, grillage avertisseur, coudes, tés, saignées, tampons de dégorgement, coliers, supports et toutes sujétions de raccordement aux regards	ens	
Appareils sanitaires			
1 304	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de cuvette de WC de dimensions : 670 x 360 à sortie horizontale, latérale ou verticale (selon raccord choisi), et réservoir équipé de mécanisme silencieux double-chasse 3L/6L à bouton poussoir chromé, Abattant. ALLIA ou équipement.	u	
1 305	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de lavabo, avec trop plein, colonne carénée jusqu'au mur de dimensions 600 x 470 et référence 001105 20 000 Bastia d'ALLIA ou équivalent, et toutes sujétions d'installation.	u	
1 306	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de sèche main mural automatique, capot en aluminium injecté, finition époxy blanc. Clé de fermeture antivandalisme fournie. Détecteur de présence ajustable, avec sécurité antiblocage et sécurité de température. Marque: WATERPROOF ou similaire. y compris raccordement sur attente électrique et toutes sujétions de pose.	u	
Accessoires sanitaires			
1 307	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte balai à fixation murale par vis inoxydable et balai imputrescible chromé y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	
1 308	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte papier hygiénique à rouleau chromé y compris vis de fixation inoxydable y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	
1 309	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de miroir dimension 0,8 m x 0,6 m par fixation murale	u	



	par pattes et vis inoxydables avec cache fixations en laiton chromé argenture tropicalisée y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.			
1 310	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de siphon de sol DN 50 y compris toutes sujétions de raccordement au réseau	u		
	Protection contre incendie			
1 311	Fourniture et pose y compris toutes sujétions d'extincteur à poudre polyvalente ABC 6kg, y compris toutes sujétions	u		
Total des 1 310: Quantité et schéma				
1 310 Total des 1 311: Quantité et schéma				
1 401	Engazonnement des espaces vert	ens		
Total des 1 401: Quantité et schéma				
	TOTAL GENERAL HORS TAXES			
	TAXES (19,25%)			
	IR (2,2%)			
	TOTAL TTC			
	NET A PERCEVOIR			





II-DEPENDANCE

N°	Désignation	Unité	Prix unitaire
201	Démolition des ouvrages présent sur l'emprise du projet	ff	
204	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	
205	Fouilles en rigoles	m ³	
206	Remblais des fouilles et remblais sous Dallage	m ³	
207	étanchéité et drainage des eaux sur la face du mur de soutènement en contact avec les terres	m ²	
301	Béton de propreté de 5 cm d'épaisseur	m ²	
302	Maçonneries d'agglomérés de 20x20x40 bourrés	m ²	
303	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour ossatures (longrines, semelles sous poteaux, amorces des poteaux, semelle et amorce du mur de soutènement, massifs des escaliers, etc.)	m ³	
304	Dallage de 8 cm d'épaisseur	m ²	
401	Maçonneries d'agglos de 15x20x40	m ²	
402	Enduit verticaux	m ²	
403	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour Poteaux, Linteaux et Escaliers	m ³	
501	Bois de fermes en atui (3 x 12 cm ²)	m ³	
502	Bois de pannes en atui (8 x 8 cm ²)	m ³	
503	plafond en lambris/panneau y compris toutes sujétions	m ²	
504	Couverture en tôle bacs prélaquée 5/10ème y compris toutes sujétions	m ²	
505	Tôle faitière	ml	
505	Acrotère	ml	
601	Définition des formes de pente	m ²	
602	Enduit d'impression à froid - Vernis ANIAC	m ²	
603	Première couche d'étanchéité d'Hyrene TSPY	m ²	
604	Première couche d'étanchéité Hyrene 40 FPAR	m ²	
605	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	
606	Chape de lissage ép. 2 cm	m ²	
607	Etanchéité monocouche	m ²	
608	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	
701	Nettoyage apres travaux	m ²	
702	Revêtement en grés cérame sur sol	m ²	
703	Revêtement en pierres sur escalier principal y compris toutes sujétions	m ²	
704	Revêtement mural en faïence dans les toilettes sur 1,8m de haut	m ²	
705	Revêtement en carreau mosaïque dans les salles d'eau	m ²	
801	Fourniture et pose de porte en bois de dimension 90x220	m ²	





805	Nettoyage général des surfaces vitrées	m ²	
802	Fourniture et pose de porte isoplane de 35 mm d'épaisseur finie à âme pleine en bois avec un vantail de dimension 90 x 220	m ²	
803	Fourniture et pose de placard bois de dimensions 400x220	m ²	
804	Fourniture et pose porte d'entrée en bois vitré 2*2,4	m ²	
805	Fourniture et pose des fenêtres alu vitré	m ²	
806	Grille métallique anti-vol sur fenêtre	m ²	
806	Fourniture et pose rideau métallique anti-vol sur porte d'entrée	m ²	
807	Garde-corps en fer forgé	ml	
Total des 805 à 807			
901	Alimentation - Fourreautage		
902	Fourniture et pose d'accessoires d'alimentation, tranchées, fourreau PVC, chambre de tirage, accessoires de raccordement, etc.	ens	
	Total Alimentation - Fourreautage		
	Appareils		
	Eclairage		
903	Fourniture et pose d'applique sanitaire Bagno S19 13 watts Réf 69098883 ou similaire	u	
904	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur encastré fonctionnel de philips ou similaire	u	
905	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur plafonnier fonctionnel de philips ou similaire	u	
906	Fourniture et pose de luminaire fluorescent étanche avec protection mécanique de philips ou similaire	u	
	Total Eclairage		
	Appareillages		
	Prise de courant		
910	Fourniture et pose de prise de courant masac 10/16A, 1 x 2P+T standard équipée de soluclip réf 77111 de Legrand ou similaire	u	
911	Fourniture et pose de prise de courant pour attente clim 2P+T 10/16 A Réf. ALB 74 200 série ALCYON de schneider electric ou similaire	u	
	Total Prise de courant		
	Interrupteurs		
912	Fourniture et pose de bouton poussoir avec voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
913	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
914	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
915	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	
916	Fourniture et pose d'interrupteur double simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	
917	Fourniture et pose d'interrupteur double va et vient à voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	
	Total Interrupteurs		





Total Appareillages			
	Prise de terre du bâtiment		
918	Fourniture et pose câble cuivre nu torsadé de 35 mm ² suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions	ens	
	Total Prise de terre du bâtiment		
	Paratonnerre		
910	Fourniture et pose de pulsar 30	ens	
	Total Paratonnerre		

	Climatisation des locaux		
1 001	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS25K/FTXS25K, PF 1,5 KW (1,3 - 3,2)	ens	
1 002	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS35K/FTXS35K, PF 3,5 KW (1,4 - 4)	ens	
	Total Climatisation des locaux		
1 004	Liaison frigorifiques Fourniture de liaisons frigorifiques type cuivre, calorifugé, avec coquille en laine de verre y compris accessoires et toutes sujétions		
1 005	6,4 x 9,5	ml	
1 006	6,4 x 12,9	ml	
	Total Liaison frigorifiques		
	Condensats		
1 007	Fourniture et pose de tuyau PVC ϕ 32 y compris support, calorifuge et toutes sujétions	ml	
	Total Condensats		
	Accessoires		
1 008	Fourniture et pose de tige filetée, rail de support, cheville, etc.	ff	
1 009	Fourniture et pose de support pour une unité extérieure	u	
	Total Accessoires		

1 101	Fourniture et pose des plaquette de signalisation et d'identification des bureaux, des niveaux, des toilettes suivant indications de l'ingénieur du Marché y compris toutes sujétion de mise en œuvre	ens	

1 201	Nettoyage général des surfaces à peindre	m ²	
1 202	Peinture sur mur intérieurs	m ²	
1 203	Peinture sur murs extérieurs	m ²	
1 204	Peinture sur ouvrages métalliques (grilles anti intrusion, portes métalliques) avec deux couches de peinture antirouille, deux couches de finition Pantinox après sablage	ff	
1 205	Raccords de retouches	ff	
1 206	Nettoyage apres travaux	ff	

1 301	Curage et Nettoyages des fosses et regards	ens	
1 302	Révision général du réseau de plomberie	ens	





1 303	Réseaux d'évacuation EP. Fourniture et pose y compris toutes sujétions des canalisations EP en tuyau P.V.C, y compris: lit de sable, grillage avertisseur, coudes, té, saignées, tampons de dégorgeement, coliers, supports et toutes sujétions de raccordement aux regards	ens	
	Appareils sanitaires		
1 304	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de cuvette de WC de dimensions : 670 x 360 à sortie horizontale, latérale ou verticale (selon raccord choisi), et réservoir équipé de mécanisme silencieux double-chasse 3L/6L à bouton poussoir chromé, Abattant. ALLIA ou équipement.	u	
1 305	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de lavabo, avec trop plein, colonne carénée jusqu'au mur de dimensions 600 x 470 et référence 001105 20 000 Bastia d'ALLIA ou équivalent, et toutes sujétions d'installation.	u	
1 306	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de sèche main mural automatique, capot en aluminium injecté, finition époxy blanc. Clé de fermeture antivandalisme fournie. Détecteur de présence ajustable, avec sécurité antiblocage et sécurité de température. Marque: WATERPROOF ou similaire, y compris raccordement sur attente électrique et toutes sujétions de pose.	u	
	Accessoires sanitaires		
1 307	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte balai à fixation murale par vis inoxydable et balai imputrescible chromé y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	
1 308	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte papier hygiénique à rouleau chromé y compris vis de fixation inoxydable y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	
1 309	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de miroir dimension 0,8 m x 0,6 m par fixation murale par pattes et vis inoxydables avec cache fixations en laiton chromé argenture tropicalisée y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	
1 310	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de siphon de sol DN 50 y compris toutes sujétions de raccordement au réseau	u	
	Protection contre incendie		
1 311	Fourniture et pose y compris toutes sujétions d'extincteur à poudre polyvalente ABC 6kg, y compris toutes sujétions	u	
	TOTAL GENERAL HORS TAXES		





**PIECE N° 07 : CADRE DU DEVIS ESTIMATIF ET
QUANTITATIF**

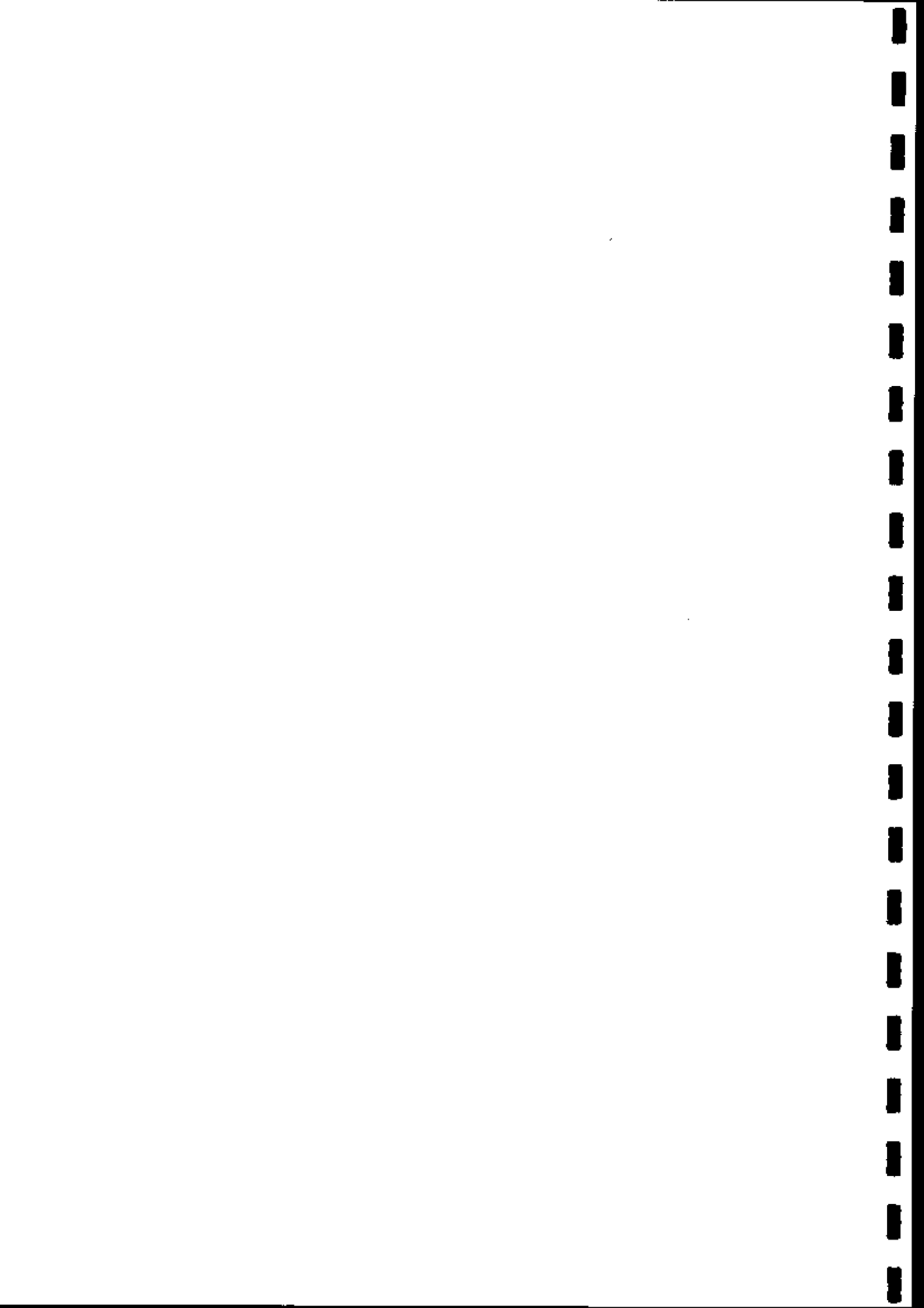




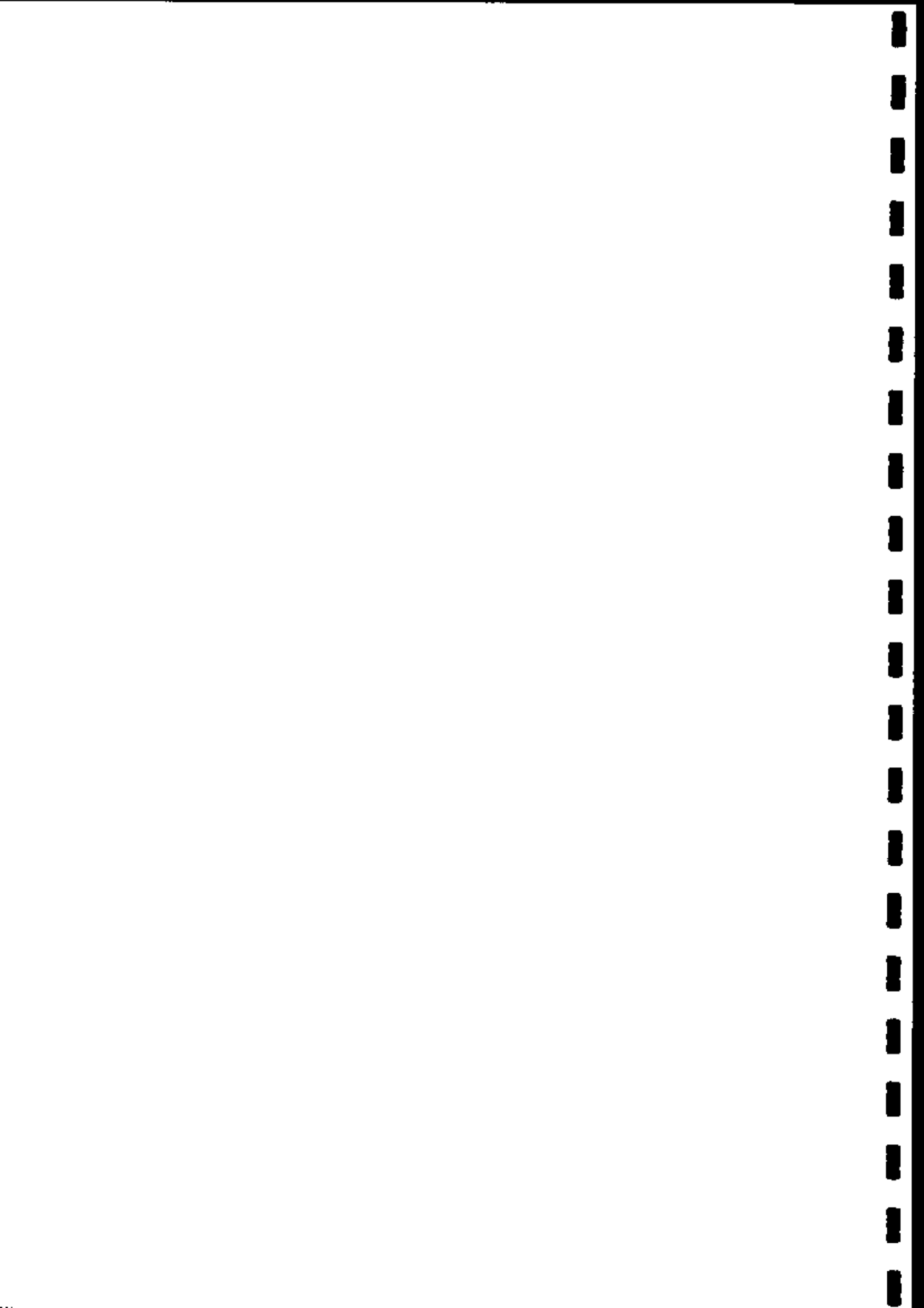
I-BATIMENT PRINCIPAL

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unité	Montant
Lot 100 - Travaux préparatoires et expérimentations de chantier					
101	Amené et repli du matériel	ff	1		
102	Etudes d'exécution	ff	1		
103	Dossier d'agrément de matériaux et de matériel	ff	1		
104	Dossier de recollement	ff	1		
105	Hygiène - Sécurité - Gardiennage	ff	1		
106	Panneau de chantier	ff	1		
Lot 100 - Travaux préparatoires et expérimentations de chantier					
Lot 200 - Terrassements et fondations					
201	Démolition des ouvrages présent sur l'emprise du projet	ff	1		
204	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	2,16		
205	Fouilles en rigoles	m ³	18,63		
206	Remblais des fouilles et remblais sous Dallage	m ³	69,60		
207	Etanchéité et drainage des eaux sur la face du mur de soutènement en contact avec les terres	m ²			
Lot 200 - Terrassements					
301	Béton de propreté de 5 cm d'épaisseur	m ³	1,50		
302	Maçonneries d'agglomérés de 20x20x40 bourrés	m ²	50,00		
303	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour ossatures (longrines, semelles sous poteaux, amorces des poteaux, semelle et amorce du mur de soutènement, massifs des escaliers, etc.)	m ³	2,00		
304	Dallage de 8 cm d'épaisseur	m ²	50,00		
Lot 300 - Maçonneries et élévations					
401	Maçonneries d'agglos de 15x20x40	m ²	240,00		
402	Enduit verticaux	m ²	552,00		
403	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour Poteaux, Linteaux et Escaliers	m ³	11,00		
Lot 300 - Maçonneries et élévations					
Lot 400 - Menuiserie et pose de portes et fenêtres					
501	Bois de fermes en atui (3 x 12 cm ²)	m ³	3,150		
502	Bois de pannes en atui (8 x 8 cm ²)	m ³	1,630		
503	plafond en lambris/panneau y compris toutes sujétions	m ²	120,00		
504	Couverture en tôle bacs prélaquée 5/10ème y compris toutes sujétions	m ²	170,00		
505	Tôle faitière	ml	46,00		
505	Acrotère	ml	10,00		
Lot 500 - Revêtement et pose de sol et de murs					
601	Définition des formes de pente	m ²	120,00		
602	Enduit d'impression à froid - Vernis ANTAC	m ²	50,00		
603	Première couche d'étanchéité d'Hyrene TSPY	m ²	50,00		
604	Première couche d'étanchéité Hyrene 40 FPAR	m ²	50,00		
605	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	15,00		
606	Chape de lissage ép. 2 cm	m ²	70,00		
607	Etanchéité monocouche	m ²	70,00		
608	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	15,00		
Lot 600 - Revêtement et sols					
701	Nettoyage apres travaux	m ²	330,00		
702	Revêtement en grés cérame sur sol	m ²	70,00		
703	Revêtement en pierres sur escalier principal y compris toutes	m ²	30,00		





	sujections				
704	Revêtement mural en faïence dans les toilettes sur 1,8m de haut	m ²	117,60		
705	Revêtement en carreau mosaïque dans les salles d'eau	m ²	100,00		
Partie III - Menuiserie					
801	Fourniture et pose de porte en bois de dimension 90x220	m ²	2,80		
805	Nettoyage général des surfaces vitrées	m ²	90,00		
802	Fourniture et pose de porte isoplane de 35 mm d'épaisseur finie à âme pleine en bois avec un vantail de dimension 90 x 220	m ²	1,98		
803	Fourniture et pose de placard bois de dimensions 400x220	m ²	20,00		
804	Fourniture et pose porte d'entrée en bois vitré 2*2,4	m ²	14,40		
805	Fourniture et pose des fenestres alu vitré	m ²	14,40		
806	Grille métallique anti-vol sur fenêtre	m ²	80,00		
806	Fourniture et pose rideau métallique anti-vol sur porte d'entrée	m ²	14,40		
807	Garde-corps en fer forgé	ml	18,00		
Partie III - Menuiserie 2 Unité					
901	Alimentation - Fourreautage				
902	Fourniture et pose d'accessoires d'alimentation, tranchées, fourreau PVC, chambre de tirage, accessoires de raccordement, etc.	ens	1		
Total Alimentation - Fourreautage					
Appareils					
Eclairage					
903	Fourniture et pose d'applique sanitaire Bagno S19 13 watts Réf 69098883 ou similaire	u	20		
904	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur encastré fonctionnel de philips ou similaire	u	25		
905	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur plafonnier fonctionnel de philips ou similaire	u	20		
906	Fourniture et pose de luminaire fluorescent étanche avec protection mécanique de philips ou similaire	u	5		
Total Eclairage					
Appareillages					
Prise de courant					
910	Fourniture et pose de prise de courant masaic 10/16A, 1 x 2P+T standard équipée de soluclip réf 77111 de Legrand ou similaire	u	40		
911	Fourniture et pose de prise de courant pour attente clim 2P+T 10/16 A Réf. ALB 74 200 série ALCYON de schneider electric ou similaire	u	12		
Total Prise de courant					
Interrupteurs					
912	Fourniture et pose de bouton poussoir avec voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	12		
913	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	20		
914	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	16		
915	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u			
916	Fourniture et pose d'interrupteur double simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u			
917	Fourniture et pose d'interrupteur double va et vient à voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u			
Total Interrupteurs					



		Total Appareillages			
	Prise de terre du bâtiment				
918	Fourniture et pose câble cuivre nu torsadé de 35 mm ² suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions	ens	1		
	Total Prise de terre du bâtiment				
	Paratonnerre				
910	Fourniture et pose de pulsar 30	ens	1		
	Total Paratonnerre				
1 000 - 1 000 - Climatiseur					
	Climatisation des locaux				
1 001	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS25K/FTXS25K, PF 1,5 KW (1,3 - 3,2)	ens	PM		
1 002	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS35K/FTXS35K, PF 3,5 KW (1,4 - 4)	ens	PM		
	Total Climatisation des locaux				
1 004	Liaison frigorifiques Fourniture de liaisons frigorifiques type cuivre, calorifugé, avec coquille en baine de verre y compris accessoires et toutes sujétions				
1 005	6,4 x 9,5	ml	PM		
1 006	6,4 x 12,9	ml	PM		
	Total Liaison frigorifiques				
	Condensats				
1 007	Fourniture et pose de tuyau PVC ϕ 32 y compris support, calorifuge et toutes sujétions	ml	PM		
	Total Condensats				
	Accessoires				
1 008	Fourniture et pose de tige filetée, rail de support, cheville, etc.	ff	PM		
1 009	Fourniture et pose de support pour une unité extérieure	u	PM		
	Total Accessoires				
1 100 - 1 100 - Signalisation					
1 101	Fourniture et pose des plaquette de signalisation et d'identification des bureaux, des niveaux, des toilettes suivant indications de l'ingénieur du Marché y compris toutes sujétion de mise en œuvre	ens	1		
1 200 - 1 200 - Peinture					
1 201	Nettoyage général des surfaces à peindre	m ²	1 750		
1 202	Peinture sur mur intérieurs	m ²	1 889		
1 203	Peinture sur murs extérieurs	m ²	810		
1 204	Peinture sur ouvrages métalliques (grilles anti intrusion, portes métalliques) avec deux couches de peinture antirouille, deux couches de finition Pantinox après sablage	ff	1		
1 205	Raccords de retouches	ff			
1 206	Nettoyage apres travaux	ff			
1 300 - 1 300 - Plomberie					
1 301	Curage et Nettoyages des fosses et regards	ens	1		
1 302	Révision général du réseau de plomberie	ens	1		
1 303	Réseaux d'évacuation EP. Fourniture et pose y compris toutes sujétions des canalisations EP en tuyau P.V.C. y compris: lit de sable, grillage avertisseur, coudes, tés, saignées, tampons de	ens	1		





	dégorgement, coliers, supports et toutes sujétions de raccordement aux regards				
	Appareils sanitaires				
1 304	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de cuvette de WC de dimensions : 670 x 360 à sortie horizontale, latérale ou verticale (selon raccord choisi), et réservoir équipé de mécanisme silencieux double-chasse 3L/6L à bouton poussoir chromé, Abattant. ALLIA ou équivalent.	u	5		
1 305	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de lavabo, avec trop plein, colonne carénée jusqu'au mur de dimensions 600 x 470 et référence 001105 20 000 Bastia d'ALLIA ou équivalent, et toutes sujétions d'installation.	u	5		
1 306	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de sèche main mural automatique, capot en aluminium injecté, finition époxy blanc. Clé de fermeture antivandalisme fournie. Détecteur de présence ajustable, avec sécurité antiblocage et sécurité de température. Marque: WATERPROOF ou similaire. y compris raccordement sur attente électrique et toutes sujétions de pose.	u	5		
	Accessoires sanitaires				
1 307	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte balai à fixation murale par vis inoxydable et balai imputrescible chromé y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	5		
1 308	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte papier hygiénique à rouleau chromé y compris vis de fixation inoxydable y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	5		
1 309	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de miroir dimension 0,8 m x 0,6 m par fixation murale par pattes et vis inoxydables avec cache fixations en laiton chromé argenture tropicalisée y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	5		
1 310	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de siphon de sol DN 50 y compris toutes sujétions de raccordement au réseau	u	5		
	Protection contre incendie				
1 311	Fourniture et pose y compris toutes sujétions d'extincteur à poudre polyvalente ABC 6kg, y compris toutes sujétions	u	2		
	Travaux de voirie				
1 400	Engazonnement des espaces vert	ens	1		
	TOTAL GENERAL HORS TAXES				
	TAXES (19,25%)				
	IR (2,2%)				
	TOTAL TTC				
	NET A PERCEVOIR				

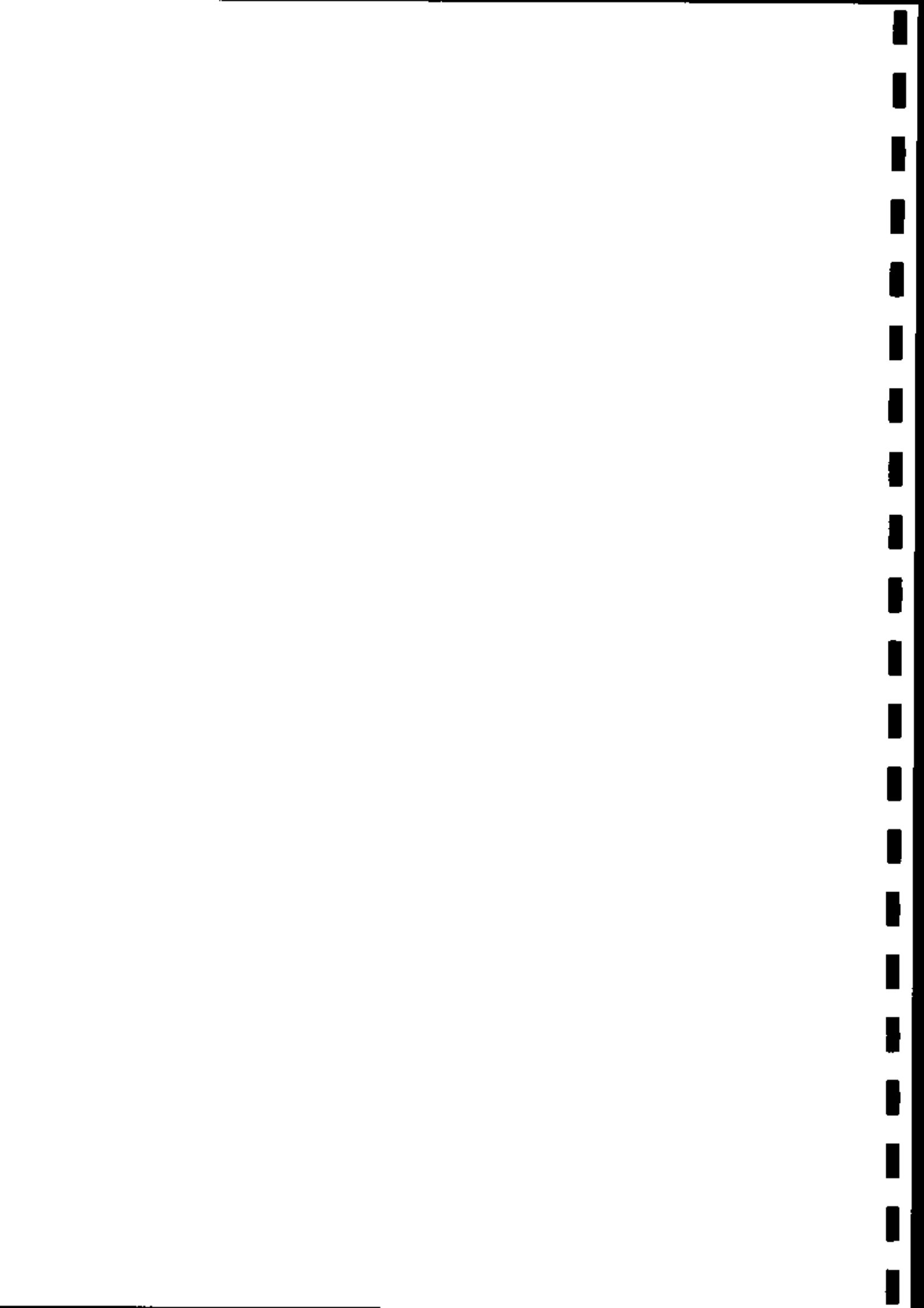




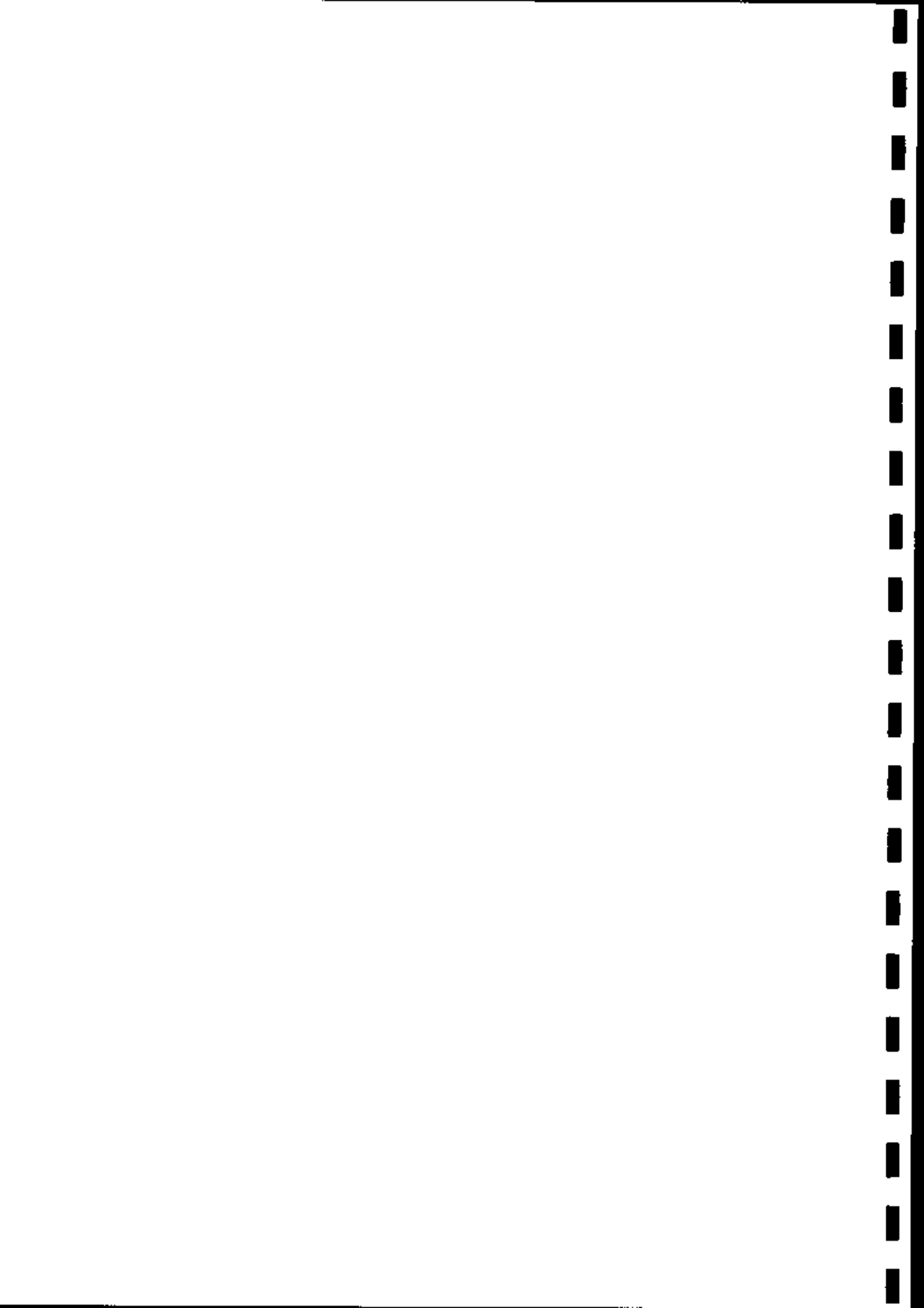
II-DEPENDANCE

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unité	Montant
		é	s		s
Lot 000 - Travaux préparatoires et travaux de fondation					
201	Démolition des ouvrages présent sur l'emprise du projet	ff	1		
204	Fouilles en puits sous semelles isolées	m ³	10,00		
205	Fouilles en rigoles	m ³	2,80		
206	Remblais des fouilles et remblais sous Dallage	m ³	19,95		
207	étanchéité et drainage des eaux sur la face du mur de soutènement en contact avec les terres	m ²	8,00		
Lot 001 - Travaux de maçonnerie					
301	Béton de propreté de 5 cm d'épaisseur	m ²	0,42		
302	Maçonneries d'agglomérés de 20x20x40 bourrés	m ²	7,00		
303	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour ossatures (longrines, semelles sous poteaux, amorces des poteaux, semelle et amorce du mur de soutènement, massifs des escaliers, etc.)	m ³	0,56		
304	Dallage de 8 cm d'épaisseur	m ²	13,30		
Lot 002 - Travaux de plâtrerie					
401	Maçonneries d'agglos de 15x20x40	m ²	83,20		
402	Enduit verticaux	m ²	191,36		
403	Béton armé dosé à 350 Kg/m ³ pour Poteaux, Linteaux et Escaliers	m ³	1,40		
Lot 003 - Travaux de charpente et couverture					
501	Bois de fermes en atui (3 x 12 cm ²)	m ³	3,000		
502	Bois de pannes en atui (8 x 8 cm ²)	m ³	0,800		
503	plafond en lambris/panneau y compris toutes sujétions	m ²	120,00		
504	Couverture en tôle bacs prélaquée 5/10ème y compris toutes sujétions	m ²	100,00		
505	Tôle faitière	ml	30,00		
505	Acrotère	ml	4,00		
Total Lot 500 - Travaux de charpente et pose toiture partielle					
Lot 004 - Travaux de peinture					
601	Définition des formes de pente	m ²	120,00		
602	Enduit d'impression à froid - Vernis ANTAC	m ²	50,00		
603	Première couche d'étanchéité d'Hyrene TSPY	m ²	50,00		
604	Première couche d'étanchéité Hyrene 40 FPAR	m ²	50,00		
605	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml	15,00		
606	Chape de lissage ép. 2 cm	m ²	70,00		
607	Etanchéité monocouche	m ²			
608	Rélevé d'étanchéité (Ht 30 cm)	ml			
Lot 005 - Travaux de plâtrerie					
701	Nettoyage apres travaux	m ²	330,00		
702	Revêtement en grés cérame sur sol	m ²	130,00		
703	Revêtement en pierres sur escalier principal y compris toutes sujétions	m ²			
704	Revêtement mural en faïence dans les toilettes sur 1,8m de haut	m ²	82,84		
705	Revêtement en carreau mosaïque dans les salles d'eau	m ²	16,00		
Total Lot 700 - Revêtement scellés					
Lot 006 - Travaux de menuiserie					
801	Fourniture et pose de porte en bois de dimension 90x220	m ²	2,80		
805	Nettoyage général des surfaces vitrées	m ²	18,00		
802	Fourniture et pose de porte isoplane de 35 mm d'épaisseur finie à âme pleine en bois avec un vantail de dimension 90 x 220	m ²	14,00		
803	Fourniture et pose de placard bois de dimensions 400x220	m ²	18,00		
804	Fourniture et pose porte d'entrée en bois vitré 2*2,4	m ²	5,67		
805	Fourniture et pose des fenestres alu vitré	m ²	4,92		
806	Grille métallique anti-voil sur fenêtre	m ²	4,92		





806	Fourniture et pose rideau métallique anti-vol sur porte d'entrée	m ²	5,67		
807	Garde-corps en fer forgé	ml			
III - ÉLECTRICITÉ					
901	Alimentation - Fourreautage				
902	Fourniture et pose d'accessoires d'alimentation, tranchées, fourreau PVC, chambre de tirage, accessoires de raccordement, etc.	ens	1		
	Total Alimentation - Fourreautage				
	Appareils				
	Eclairage				
903	Fourniture et pose d'applique sanitaire Bagno S19 13 watts Réf 69098883 ou similaire	u	7		
904	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur encastré fonctionnel de philips ou similaire	u	5		
905	Fourniture et pose de luminaire fluorescent intérieur plafonnier fonctionnel de philips ou similaire	u	7		
906	Fourniture et pose de luminaire fluorescent étanche avec protection mécanique de philips ou similaire	u	7		
	Total Eclairage				
	Appareillages				
	Prise de courant				
910	Fourniture et pose de prise de courant masac 10/16A, 1 x 2P+T standard équipée de soluclip réf 77111 de Legrand ou similaire	u	10		
911	Fourniture et pose de prise de courant pour attente clim 2P+T 10/16 A Réf. ALB 74 200 série ALCYON de schneider electric ou similaire	u	9		
	Total Prise de courant				
	Interrupteurs				
912	Fourniture et pose de bouton poussoir avec voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	7		
913	Fourniture et pose d'interrupteur va et vient de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	4		
914	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage de la serie UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	5		
915	Fourniture et pose d'interrupteur simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	5		
916	Fourniture et pose d'interrupteur double simple allumage étanche de la serie MUREVA de schneider electric ou similaire	u	4		
917	Fourniture et pose d'interrupteur double va et vient à voyant lumineux de la série UNICA BASIC de schneider electric ou similaire	u	4		
	Total Interrupteurs				
	Total Appareillages				
	Prise de terre du bâtiment				
918	Fourniture et pose câble cuivre nu torsadé de 35 mm ² suivant les prescriptions du CCTP y compris toutes sujétions	ens	1		
	Total Prise de terre du bâtiment				
	Paratonnerre				
910	Fourniture et pose de pulsar 30	ens	1		
	Total Paratonnerre				
IV - CLIMATISATION					
900	Climatisation des locaux				
1 001	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS25K/FTXS25K, PF 1,5 KW (1,3 - 3,2)	ens	PM		
1 002	Fourniture et pose de split system réversible type mural apparent monosplit à modulation de puissance inverter à fluide écologique 410A MARQUE DAIKIN MODELE RXS35K/FTXS35K, PF 3,5 KW (1,4 - 4)	ens	PM		



Total Climatisation des locaux					
1 004	Liaison frigorifiques Fourniture de liaisons frigorifiques type cuivre, calorifugé, avec coquille en laine de verre y compris accessoires et toutes sujétions				
1 005	6,4 x 9,5	ml	PM		
1 006	6,4 x 12,9	ml	PM		
Total Liaison frigorifiques					
Condensats					
1 007	Fourniture et pose de tuyau PVC ϕ 32 y compris support, calorifuge et toutes sujétions	ml	PM		
Total Condensats					
Accessoires					
1 008	Fourniture et pose de tige filetée, rail de support, cheville, etc.	ff	PM		
1 009	Fourniture et pose de support pour une unité extérieure	u	PM		
Total Accessoires					
Total 000 - Climatisation					
1 101	Fourniture et pose des plaquette de signalisation et d'identification des bureaux, des niveaux, des toilettes suivant indications de l'ingénieur du Marché y compris toutes sujétion de mise en œuvre	ens	1		
Total 000 - Signalisation					
Total 000 - Peintures					
1 201	Nettoyage général des surfaces à peindre	m ²	1 204		
1 202	Peinture sur mur intérieurs	m ²	1 004		
1 203	Peinture sur murs extérieurs	m ²	200		
1 204	Peinture sur ouvrages métalliques (grilles anti intrusion, portes métalliques) avec deux couches de peinture antirouille, deux couches de finition Pantinox après sablage	ff	1		
1 205	Raccords de retouches	ff	1		
1 206	Nettoyage apres travaux	ff	1		
Total 000 - Peintures					
Total 000 - Plomberie Sanitaires					
1 301	Curage et Nettoyages des fosses et regards	ens	1		
1 302	Révision général du réseau de plomberie	ens	1		
1 303	Réseaux d'évacuation EP. Fourniture et pose y compris toutes sujétions des canalisations EP en tuyau P.V.C, y compris: lit de sable, grillage avertisseur, coudes, tés, saignées, tampons de dégorgeement, colliers, supports et toutes sujétions de raccordement aux regards	ens	1		
Appareils sanitaires					
1 304	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de cuvette de WC de dimensions : 670 x 360 à sortie horizontale, latérale ou verticale (selon raccord choisi), et réservoir équipé de mécanisme silencieux double-chasse 3L/6L à bouton poussoir chromé, Abattant. ALLIA ou équipement.	u			
1 305	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de lavabo, avec trop plein, colonne carénée jusqu'au mur de dimensions 600 x 470 et référence 001105 20 000 Bastia d'ALLIA ou équivalent, et toutes	u	5		





	<i>sujétions d'installation.</i>				
1 306	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de sèche main mural automatique, capot en aluminium injecté, finition époxy blanc. Clé de fermeture antivandalisme fournie. Détecteur de présence ajustable, avec sécurité antiblocage et sécurité de température. Marque: WATERPROOF ou similaire. y compris raccordement sur attente électrique et toutes sujétions de pose.	u	5		
	Accessoires sanitaires				
1 307	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte balai à fixation murale par vis inoxydable et balai imputrescible chromé y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	7		
1 308	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de porte papier hygiénique à rouleau chromé y compris vis de fixation inoxydable y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	9		
1 309	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de miroir dimension 0,8 m x 0,6 m par fixation murale par pattes et vis inoxydables avec cache fixations en laiton chromé argenture tropicalisée y compris toutes sujétions de pose. Marque INDA ou équivalent.	u	7		
1 310	Fourniture et pose y compris toutes sujétions de siphon de sol DN 50 y compris toutes sujétions de raccordement au réseau	u	7		
	Protection contre incendie				
1 311	Fourniture et pose y compris toutes sujétions d'extincteur à poudre polyvalente ABC 6kg, y compris toutes sujétions	u	1		
<p>100</p> <p>101</p> <p>102</p> <p>103</p> <p>104</p> <p>105</p> <p>106</p> <p>107</p> <p>108</p> <p>109</p> <p>110</p> <p>111</p> <p>112</p> <p>113</p> <p>114</p> <p>115</p> <p>116</p> <p>117</p> <p>118</p> <p>119</p> <p>120</p> <p>121</p> <p>122</p> <p>123</p> <p>124</p> <p>125</p> <p>126</p> <p>127</p> <p>128</p> <p>129</p> <p>130</p> <p>131</p> <p>132</p> <p>133</p> <p>134</p> <p>135</p> <p>136</p> <p>137</p> <p>138</p> <p>139</p> <p>140</p> <p>141</p> <p>142</p> <p>143</p> <p>144</p> <p>145</p> <p>146</p> <p>147</p> <p>148</p> <p>149</p> <p>150</p> <p>151</p> <p>152</p> <p>153</p> <p>154</p> <p>155</p> <p>156</p> <p>157</p> <p>158</p> <p>159</p> <p>160</p> <p>161</p> <p>162</p> <p>163</p> <p>164</p> <p>165</p> <p>166</p> <p>167</p> <p>168</p> <p>169</p> <p>170</p> <p>171</p> <p>172</p> <p>173</p> <p>174</p> <p>175</p> <p>176</p> <p>177</p> <p>178</p> <p>179</p> <p>180</p> <p>181</p> <p>182</p> <p>183</p> <p>184</p> <p>185</p> <p>186</p> <p>187</p> <p>188</p> <p>189</p> <p>190</p> <p>191</p> <p>192</p> <p>193</p> <p>194</p> <p>195</p> <p>196</p> <p>197</p> <p>198</p> <p>199</p> <p>200</p>					





PIECE N° 08 : MODELE DE SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES





SOUS-DETAIL DES PRIX UNITAIRES

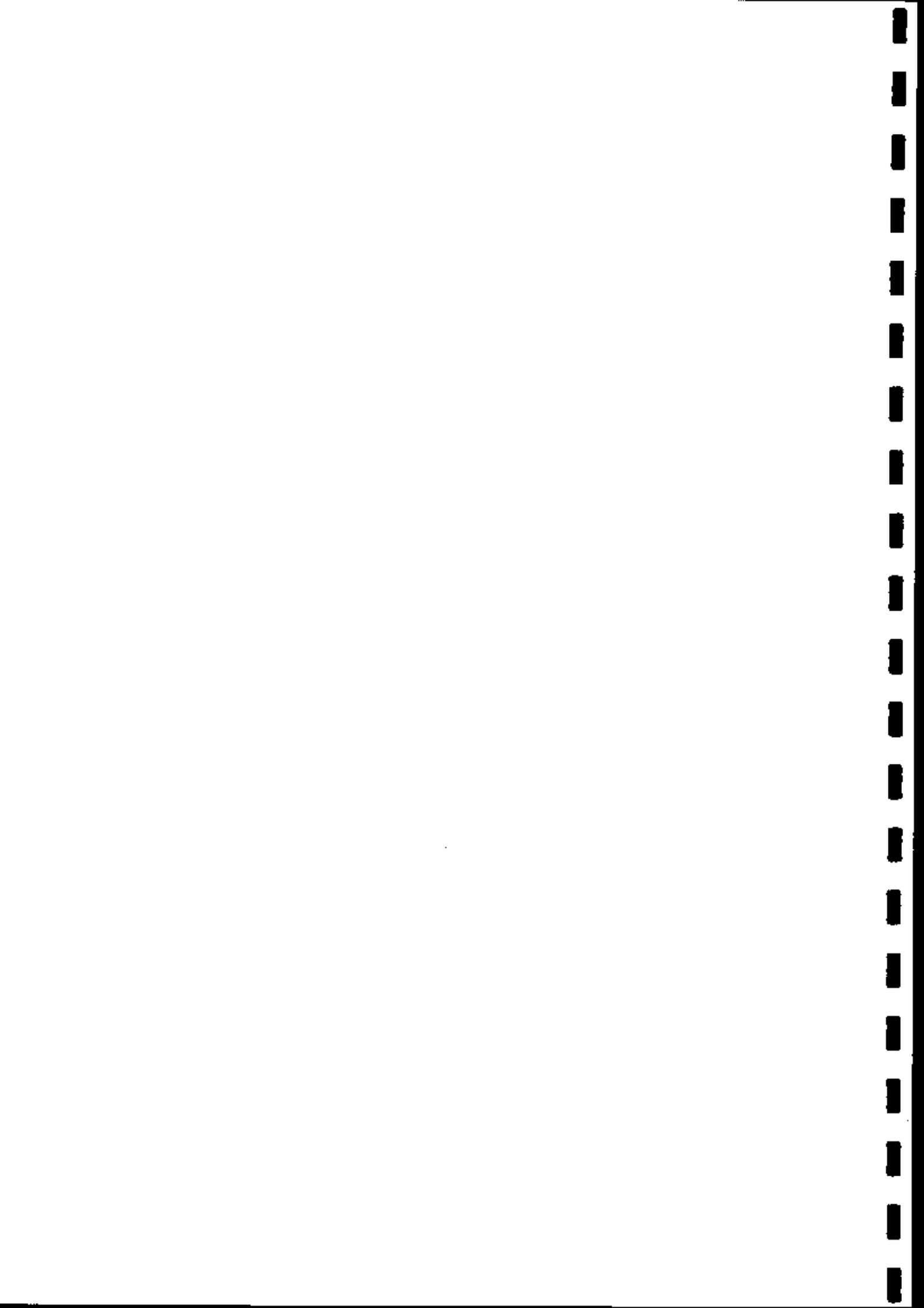
NO	DESIGNATION	COUT D'ACHAT	TRANS PORTS	FRAIS DE COMMANDE	MAIN D'OEUVRE	BENEFICE	COUT TOTAL
1							
2							
3							
.							
.							
.							
.							
.							

Nom du Soumissionnaire.....

Signature.....

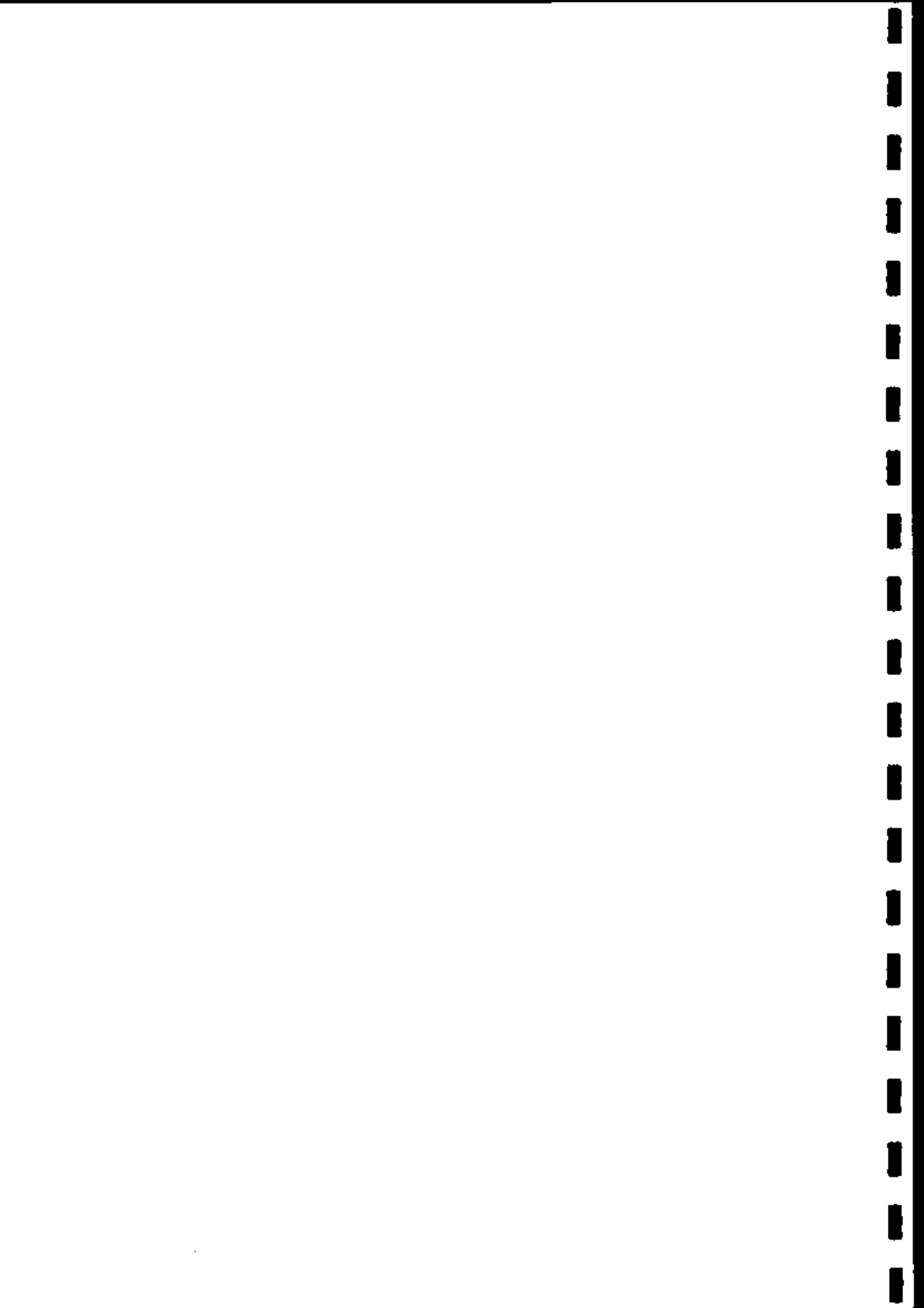
Date.....





PIECE N° 09 : MODELE DE MARCHE





MARCHE N°...../M/MINSEP/CMPM/2019

PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...../AONO/MINSEP/CIPM/2019 DU _____
RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT
ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot)

TITULAIRE DU MARCHE:

B.P: ___ à ___

Tel ___ Fax : ___

N° R.C : ___

N° CONTRIBUABLE : ___

OBJET DU MARCHE:

LIEU D'EXECUTION :

MONTANT DU MARCHE:

TTC		
HTVA		
T.V.A (19.25 %)		
AIR (.....)		
Net à mandater		

DELAI D'EXECUTION: QUATRE (04) MOIS

FINANCEMENT : BIP EXERCICE 2019

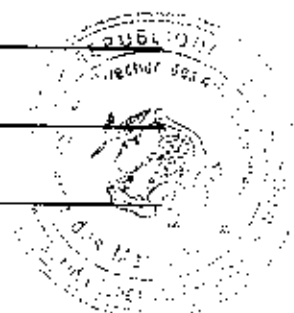
IMPUTATION :

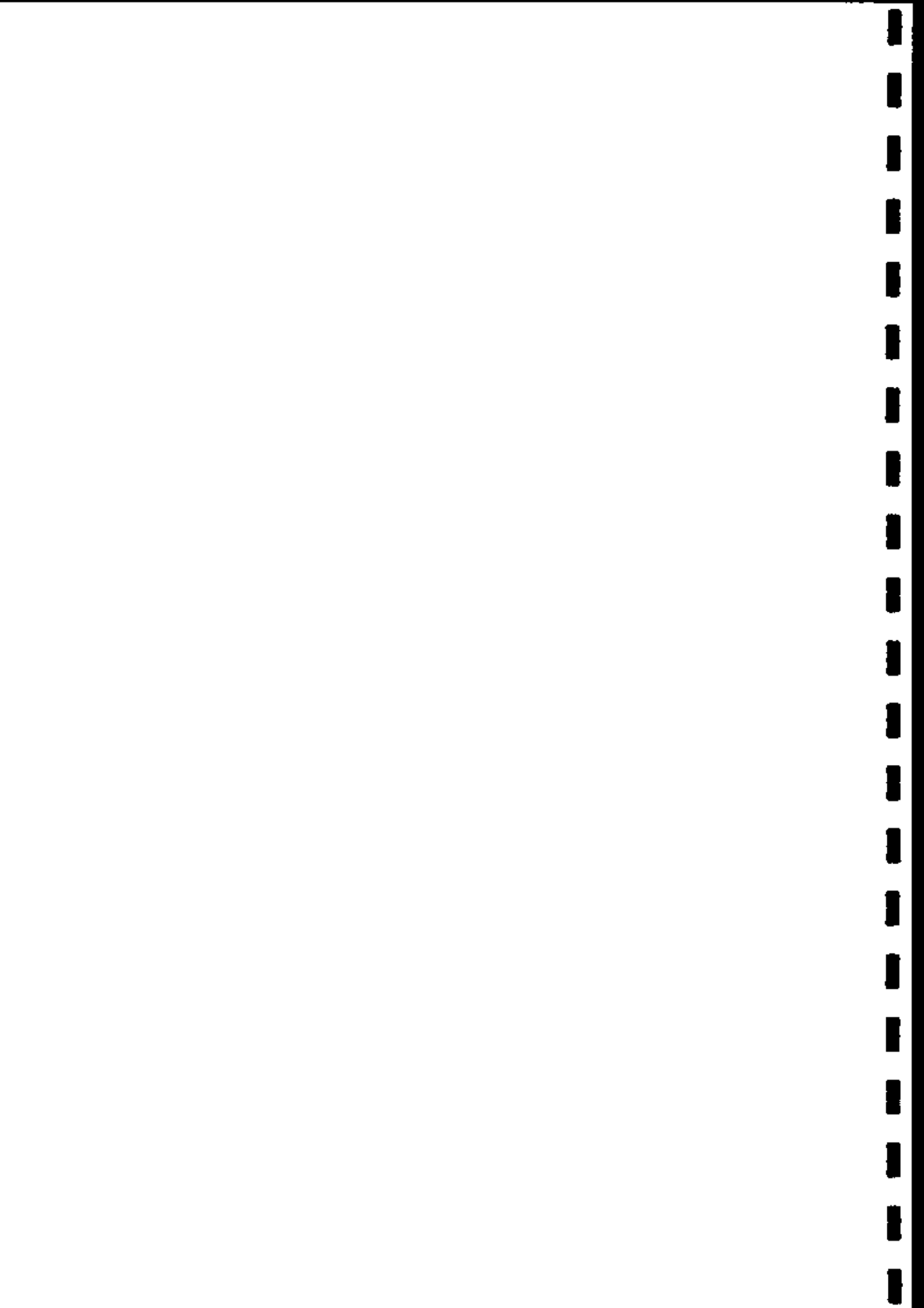
SOUSCRIT LE _____

SIGNE LE _____

NOTIFIE LE _____

ENREGISTRE LE _____





ENTRE :

L'ETAT DU CAMEROUN, Représenté par le Ministre des Sports et de l'Education Physique, ci-après dénommé :

«LE MAITRE D'OUVRAGE»

D'UNE PART,

ET

_____ BP _____, Tél. _____

Dont le siège social est situé à _____

Représenté par son Directeur Général ci-après désigné

« LE COCONTRACTANT »

D'AUTRE PART,



IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :



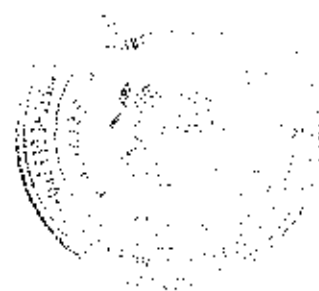
Sommaire

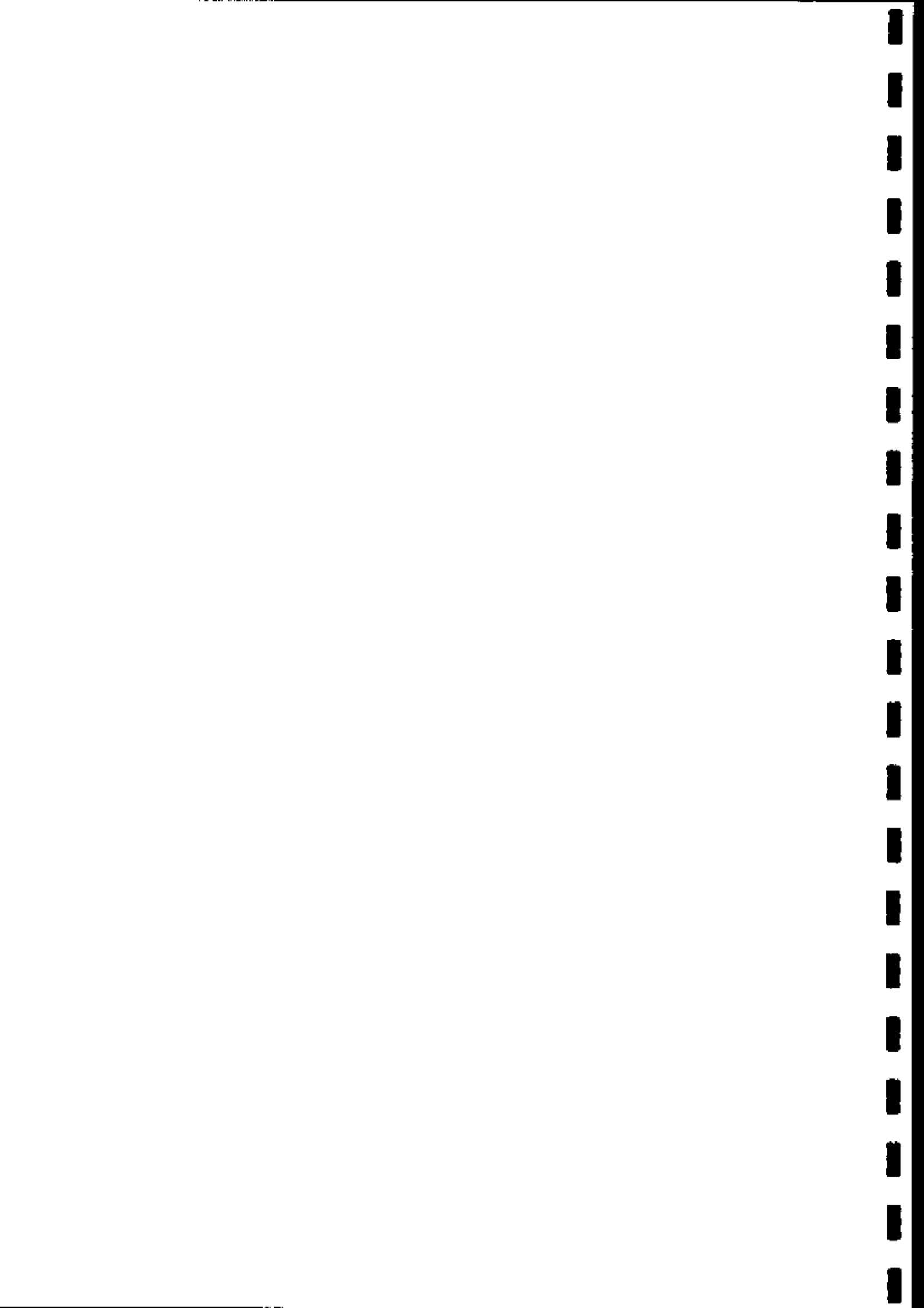
Titre I : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Titre II : Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Titre III : Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Titre IV : Devis Estimatif (DE)





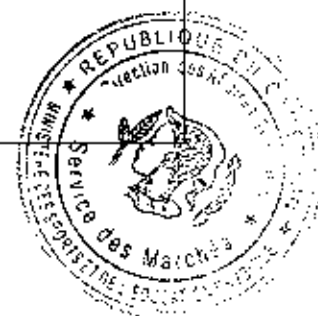
PAGE ___ ET DERNIERE DU MARCHE N° ___/M/MINSEP/CIPM/2019, PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°-----/AONO/MINSEP/CIPM/2019 DU _____ AVEC LA SOCIETE _____ RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE L'ACADEMIE NATIONALE DE FOOTBALL (ANAFoot)

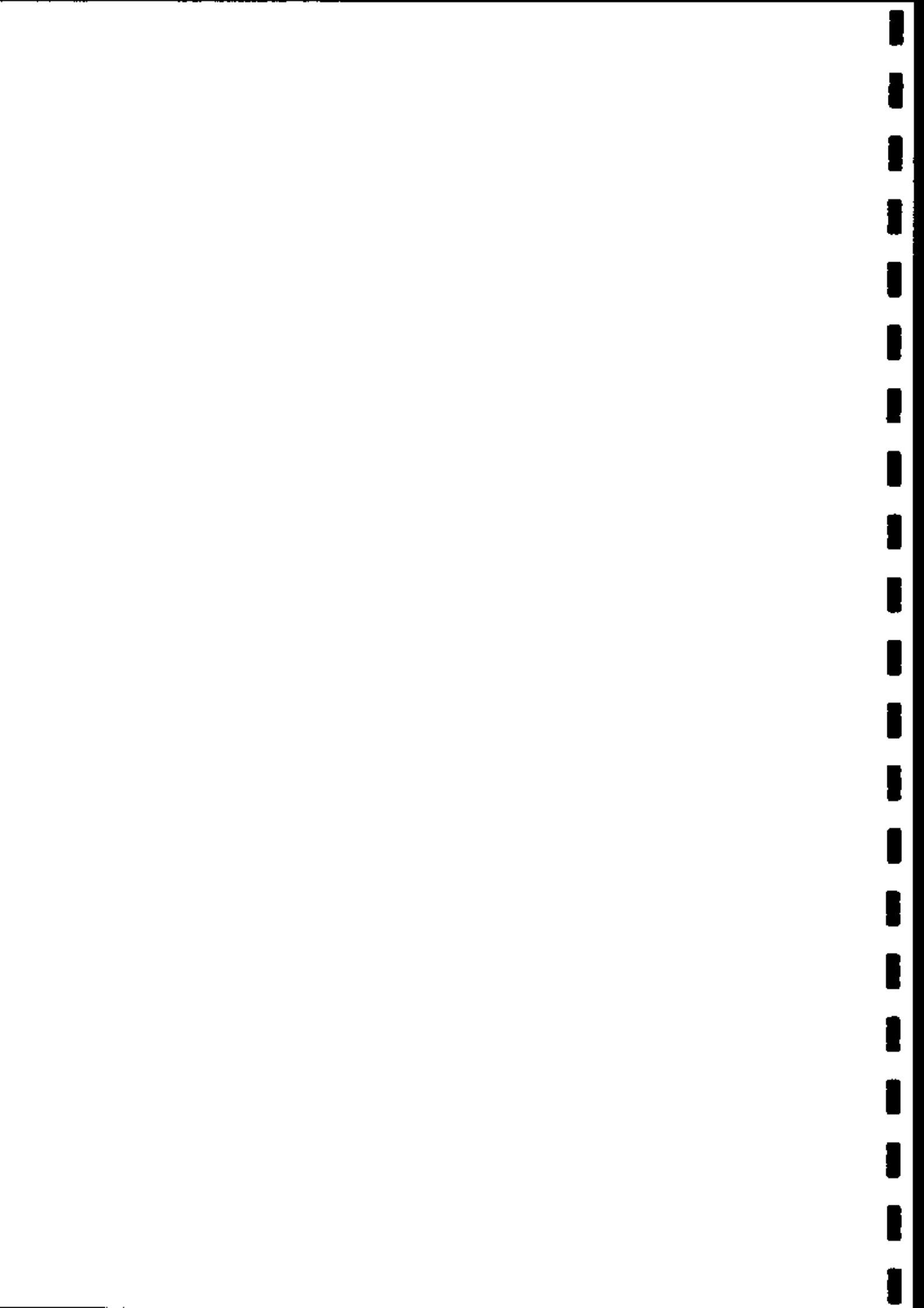
MONTANT DU MARCHE :

TTC		
HTVA		
T.V.A (19.25%)		
AIR (.....)		
Net à mandater		

DELAI D'EXECUTION :

Lue et accepté par le Cocontractant	
Yaoundé, le	
Signée par le Ministre des Sports et de l'Education Physique	
Yaoundé, le	
Enregistrement	





PIECE N° 10 : FORMULAIRES ET MODELES DES PIECES





Annexen°1: Déclaration d'intention de soumissionner (à timbrer)

Je soussigné,

Nationalité :

Domicile :

Fonction :

En vertu de mes pouvoirs de Directeur Général, après avoir pris connaissance du Dossier d'Appel d'Offres National n°[indiquer la nature de la prestation].

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cet Appel d'Offres.

Fait à _____ le _____

Signature, nom et cachet du Cocontractant





Annexe n°2: Modèle de soumission

Je soussigné _____ (indiquer le nom et la qualité du signataire)

Représentant l'entreprise _____ dont le siège social est à _____, inscrite au registre du commerce de _____ sous le N° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou, mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris l'(es) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'Appel d'Offres].

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer.

Remets, revêtu de ma signature, le bordereau des prix unitaires ainsi que le devis estimatif établis conformément aux cadres figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Me soumetts et m'engage à exécuter les travaux conformément au Dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot N° _____ à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [En chiffres et en lettres].

M'engage à exécuter les travaux dans un délai de _____ mois.

M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant un crédit au compte N° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____

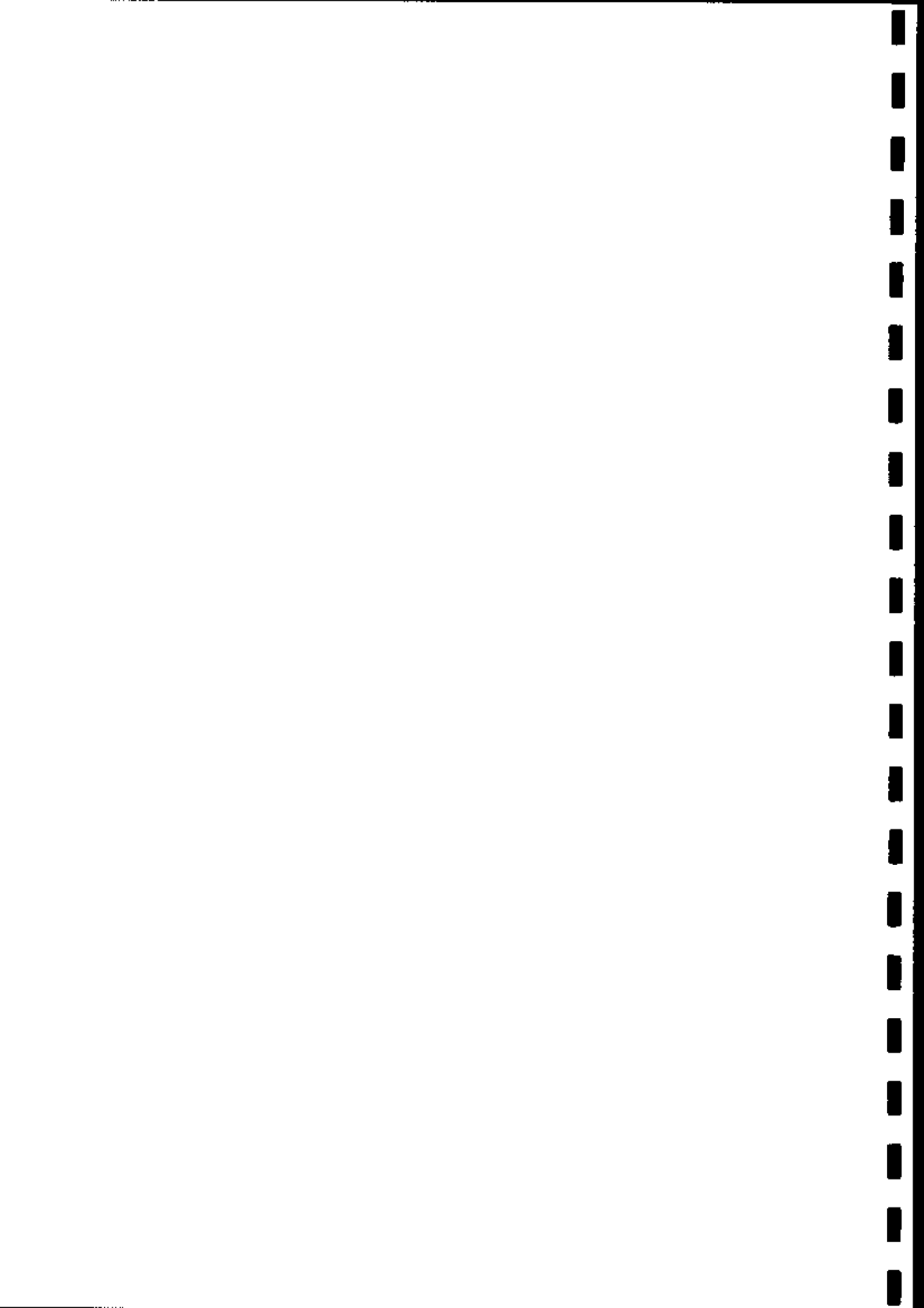
Suivant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____ le _____

Signature de _____
En qualité de _____

dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom
de _____





Annexe n°3:Modèle de caution de soumission

Adressé à (indiquer du Maître d'Ouvrage et son adresse), «Le Maître d'Ouvrage».

Attendu que l'entreprise _____ ci-dessous désignée « le soumissionnaire » a soumis son offre en date du _____ pour (rappeler l'objet de l'Appel d'Offres), ci-dessous désignée.

« L'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous _____ [nom et adresse de la banque], représenté par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage (Monsieur le Ministre des Sports et de l'Education Physique) de la somme maximale de (indiquer le montant) Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;

Ou

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage pendant la période de validité manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis à le faire ;

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande, étant entendu toutefois que dans sa demande, le Maître d'Ouvrage notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle (s) conditions (s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

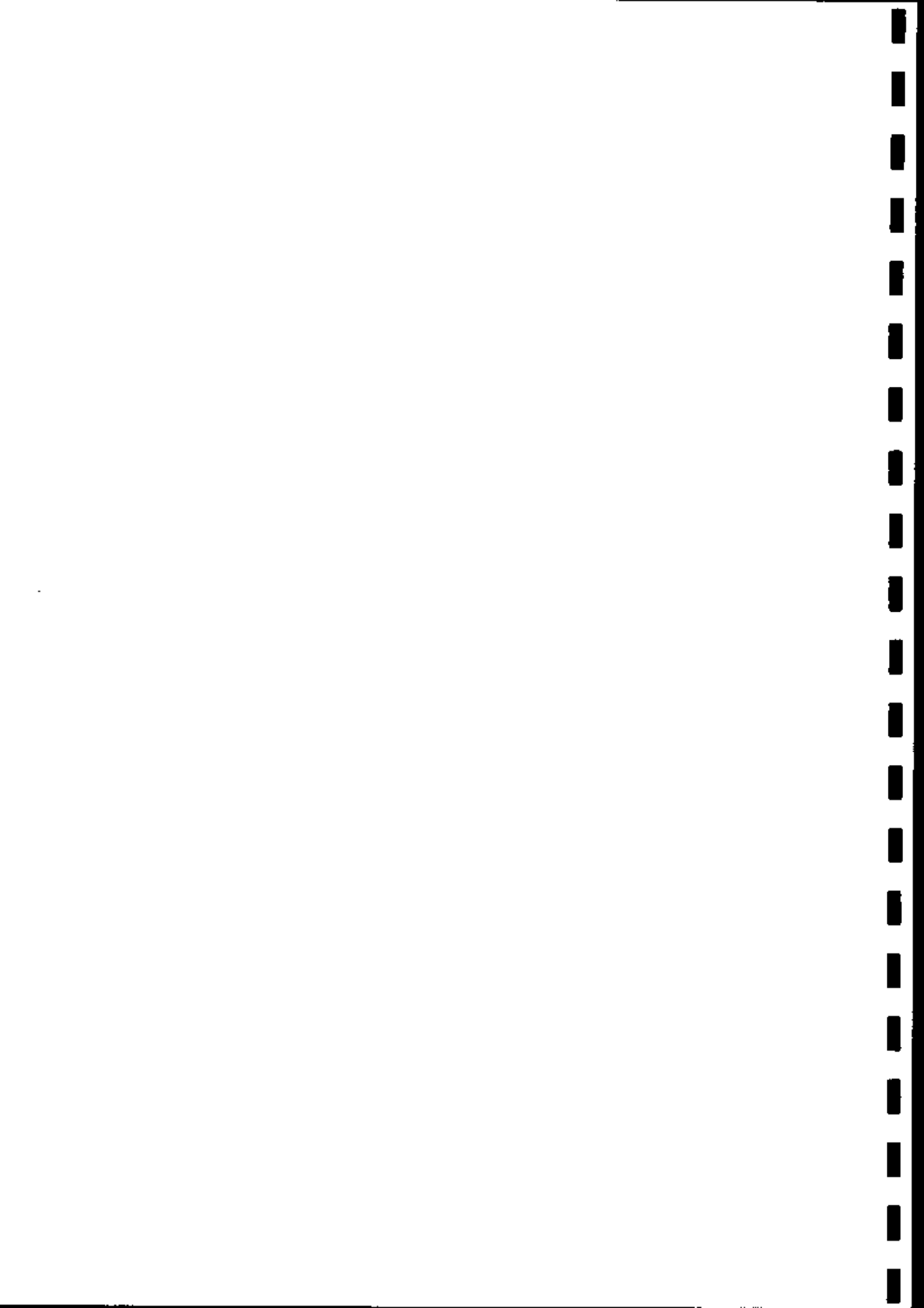
La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit Camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites ;

Signé et authentifié par la banque

A _____ le _____

[Signature de la banque]





Annexe n°4 : Modelé de caution de retenue de garantie

Banque :
Référence de la caution : N°
Adresse [indiquer le maître d'ouvrage]
[Adresse du maître d'ouvrage]
Ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que.....[nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, à réaliser les travaux de [indiquer l'objet des travaux]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au fournisseur cette caution,

Nous, (Nom et adresse de banque),

Représentée par.....

(Noms des signataires), et ci-dessous désignée « la banque »,

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsable à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom du fournisseur, pour un montant maximum de (En chiffres et en lettres), correspondant à (pourcentage inférieur à 10% à préciser) du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du marché qui a été modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Maître d'Ouvrage.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à, le.....
[Signature de la banque]





Annexe n°5:Modèle de cautionnement définitif

Banque :

Référence de la Caution : N°

Adressée à [Indiquer le Maître d'Ouvrage et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que [nom et adresse du fournisseur], ci-dessous désigné « le

Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché désigné « le marché », à réaliser

[indiquer la nature des fournitures]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que le Fournisseur remettra au Maître d'Ouvrage un cautionnement définitif, d'un montant égal à [indiquer le pourcentage compris entre 2 et 5 %] du montant de la tranche du marché correspondant, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du marché,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous,
[nom et adresse de banque], représentée par

..... [noms des signataires],
ci-dessous désignée « la banque », nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de [en chiffres et en lettres].

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif prend effet à compter de la signature et dès notification du marché. La caution sera libérée dans un délai (indiquer le délai) à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

Après le délai susvisé, la caution devient sans objet et doit nous être automatiquement retournée sans aucune forme de procédure.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie doit être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

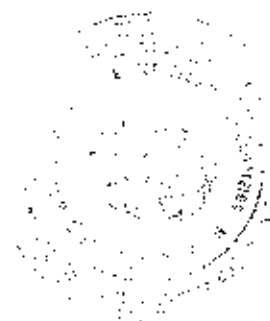


Signé et authentifié par la banque

....., le
[signature de la banque]

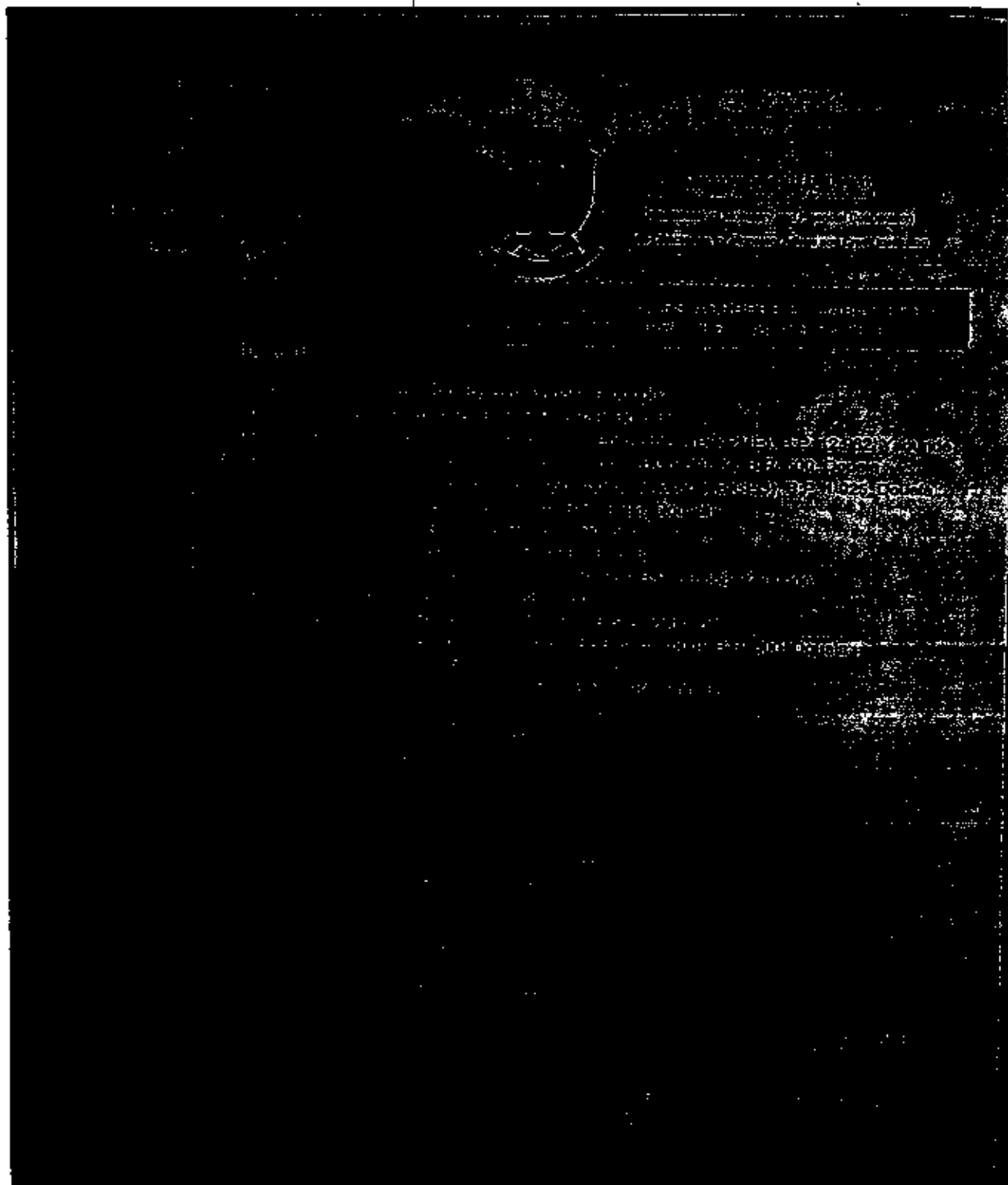


**PIECE N° 11 : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS
DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE
LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.**





LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE DES FINANCES, AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS.









PIECE N° 12 : DOCUMENTS ANNEXES (GRILLE D'EVALUATION)





-CRITERES ELIMNATOIRES

N°	DESIGNATION	Pertinence		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
1	Absence d'une pièce du dossier administratif			
2	Fausse déclaration ou pièce falsifiée			
3	Absence d'un prix unitaire quantifié			
4	Note des critères essentiels inférieure à 75% de oui			
5	Absence d'un certificat de Visite du site signée sur l'honneur par le soumissionnaire			

B CRITERES ESSENTIELS D'EVALUATION

N°	CRITERES		ETS ; A, B.....etc.
			OUI/NON
1	PRESENTATION	sommaire	
2		Mise en page selon l'ordre du DAO et présence des intercalaires en couleur	
3		pagination	
4		CCAP paraphé et signé	
5		ST paraphé et signé	
6	ORGANISATION	Présentation de la structure	
7		Organigramme de la structure	
8		Références antérieures de l'entreprise par rapport a la mission : 01 lettres commandes ou contrats +01 PV de réception	
9		Délai d'exécution et planning	
10	PERSONNEL (diplôme légalisé + CV signé et daté)	<u>Conducteur des travaux</u> (cinq (05) ans d'expérience au moins dans les BTP)	Ingénieur des travaux du Génie Civil et ayant au moins cinq (05) années d'expérience
11		<u>Chef chantier</u> trois (03) ans d'expérience au moins dans les BTP)	Technicien supérieur de Génie Civil.
12		<u>Chef d'équipe</u> deux (02) ans d'expérience au moins)	Technicien supérieur Génie Electrique.
13	La liste du matériel donnée par le soumissionnaire est conforme à celle du DAO (RPAO Article 3 alinéa II).		les pelles rondes,
14			les brouettes,
15			les pioches,
16			les pelles bêches,
17			petit matériel de maçonnerie,
18			les casques de sécurité,
19			les bottes,
20			Petits outillages de peinture,
21			Petits outillages d'électricité.
TOTAL PRESENTATION GENERALE		/21

B PRESENTATION TECHNIQUE

NB : LE SOUMISSIONNAIRE DOIT SATISFAIRE LES CRITERES TECHNIQUES A 75 % POUR ETRE ELIGIBLE A L'ANALYSE DE L'OFFRE FINANCIERE

